LE PASSEPOIL

BULLETIN PÉRIODIQUE ILLUSTRÉ DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES UNIFORMES

(Paraissant 4 fois par an)



IMPRIMERIE MILITAIRE BERGER-LEVRAULT
PARIS-NANCY-STRASBOURG



Avant-propos de la 17e année.

L'appel lancé, dans notre dernier numéro, par le Comité, a été entendu, mais hélas! pas par ceux auxquels il s'adressait plus spécialement. La trésorerie du Passepoil a été dégagée d'une part par le fait que 5 ou 6 de nos membres récents ont fait l'acquisition de plusieurs années antérieures de la revue, d'autre part, du fait que quelques-uns des membres bienfaiteurs de la Société ont renouvelé leur geste à son égard; nous les en remercions très vivement et en particulier MM. le Commandant Barthes et Ch. Leroy ainsi que MM. R. Garrigou-Grandchamp et le médecin Lieutenant-Colonel Dupont, qui viennent tous deux s'inscrire au nombre de nos membres bienfaiteurs.

Mais l'effort que nous demandions à la masse de nos membres n'a pas été produit. C'est à peine si 12 de nos numéros spéciaux se sont vendus depuis, alors que c'est 150 qu'il faudrait vendre pour que cette question soit liquidée et ne pèse plus sur tout l'avenir de notre Revue. Nous faisons donc encore un dernier appel à nos collègues, ou plutôt à ceux de nos collègues qui n'ont encore rien fait (en dehors de leur cotisation) pour permettre au Passepoil de « Tenir ». Ils sont une centaine qui ne possèdent aucun des quatre numéros spéciaux. Que chacun en prenne un seul et le Passepoil sera tiré d'affaire. C'est à ceux-là que je m'adresse tout spécialement : il ne faut pas que ce soient toujours les mêmes qui se fassent tuer et nous comptons que tous auront à cœur de faire le petit geste que nous demandons.

Nous rappelons que ces quatre numéros portent les titres suivants: « Les Sapeurs-Pompiers d'Alsace, Le Centenaire de l'Armée belge, L'Armée polonaise, L'Armée de Condé au service russe » et qu'ils sont vendus 30 francs port en plus (pour un numéro), 60 francs franco (pour deux numéros), 85 francs franco pour trois numéros, 110 francs franco pour les quatre.

Que tous se rendent compte de l'effort que nous faisons de notre côté pour présenter un numéro comme celui-ci au milieu des temps difficiles que nous traversons et sans avoir augmenté la cotisation pour 1937. Si l'on veut que nous puissions poursuivre notre œuvre dans cette voie, il faut que « tous » nous aident. Si non, nous ne répondons plus de l'avenir.

Commandant E.-L. Bucquoy.

QUESTIONS ET RÉPONSES

Réponse à la 99° Question (posée par M. H. B.). — La question posée par M. H. B. procède d'une confusion par suite de leur présentation simultanée à la revue du 14 juillet 1912, à Longchamp, contre les deux types d'uniformes nouveaux mis en essai par deux compagnies du 28° régiment d'infanterie : l'un dû à Ed. Detaille, des couleurs en service; l'autre, imaginé par les bureaux de la guerre sous le ministère Berteaux en 1911 et déjà porté aux grandes manœuvres de cette année, en drap vert réséda.

Le modèle Detaille n'apportait pas de modification à l'armement de l'officier.

Le type Berteaux substituait au sabre droit à fourreau d'acier en usage, le sabre mod. 1821, décrit par Bottet « L'arme blanche des armées françaises ». Paris 1901, p. 57 et pl. XIII, type nº 4.

M. H. B. trouvera dans le n° 3562, du 3 juin 1911, de l'*Illustration*, une excellente reproduction (dans une planche double en couleurs) de l'uniforme vert réséda porté en grande tenue par l'officier, présenté de profil gauche, laissant voir les détails de ce sabre (avec fourreau de cuir en teinte naturelle au lieu du cuir verni noir du mod. 1821).

L'uniforme Detaille — en ses divers types — a fait l'objet d'une planche double, en couleurs, dans le nº 3602, du 9 mars 1912, du même hebdomadaire. Et dans son nº 3621, du 20 juillet 1912, des phototypies ont fait voir les deux compagnies du 28e régiment d'infanterie vêtues des uniformes en essai traversant, le 14, le bois de Boulogne, pour rejoindre le terrain de la revue.

E. J.

Réponse à la 107° Question (posée par M. Cura). — Ce sabre-baïonnette est celui du fusil présenté par la Commission de Vincennes en 1865 (chargement par la bouche, calibre 1^{mm} 5). Des armes de ce type furent expérimentées concurremment avec d'autres armes par une Commission siégeant au Camp de Châlons en août 1866, qui conclut à l'adoption du fusil Chassepot dénommé modèle 1866. Il est décrit dans la monographie de l'arme à feu portative du capitaine Bottet, dans les termes suivants :

« Ce sabre-baïonnette qui n'a jamais été mis en service n'est intéressant qu'à titre d'étude. La lame est celle du modèle 1866. La poignée rappelle, par sa disposition, celle de l'épée-baïonnette, modèle 1874, sauf le quillon relevé vers le pommeau. »

Maurice Ingold.

Réponses à la 109° Question (posée par M. E. Belmont). — M'étant rendu le 6 septembre au Musée de Solférino, j'ai vu 3 cors semblables à celui du 15° bataillon de chasseurs. Ils sont numérotés 2, 19, 23. Ils sont étiquettés « Ornement de giberne de musiciens d'infanterie autrichienne ». Il ne pouvait donc s'agir d'un cor français. Le numéro 23 de l'un des cors ne pouvant s'appliquer ni à un 23° bataillon de chasseurs, ni à un 23° régiment de chasseurs à cheval qui n'existaient pas en 1859.

J'ajouterai que, m'étant trouvé le 22 août à Budapest devant le palais royal au moment de la relève de la garde, j'ai remarqué que les musiciens hongrois du 22e régiment portaient le même ornement à la giberne contenant leurs cartons. De plus, les clairons avaient des cordons noués de la même façon que sur le cor en question (cordon au bas de l'instrument, 2 glands verts larges et très courts).

G. VARENNE.

Le 15e bataillon de chasseurs autrichiens (créé le 1er avril 1849, à Vienne, devenu le 1er octobre 1890, 11e bataillon du régiment des chasseurs de l'Empereur, puis en 1895, lors du fractionnement de ce régiment en quatre, devenu 3e bataillon du 3e régiment et disparu comme tel en 1918, a pris part à la campagne de 1859 en Italie, dans les rangs du 3e corps d'armée, et s'est distingué à Solférino et à Magenta. Comme les autres bataillons de chasseurs, il était coiffé du chapeau styrien, portant au côté gauche de la calotte et à son pied, contre le retroussement du grand bord, un petit cor de chasse en laiton, réduction du cor de chasse à trois enroulements, en usage de 1789 à 1809 dans les bataillons de chasseurs.

E. J.

112^e question (posée par M. E. J.). — De quelle date est l'ordonnance ou le réglement qui a prescrit la mise en service dans la Cavalerie française du mors de filet et de ses montants, concurremment avec le mors de bride et la têtière jusqu'alors seuls en usage.

ÉCHOS ET NOUVELLES

Les Ventes. — Trois ventes intéressantes ont été dirigées dans la seconde quinzaine de janvier à l'hôtel Drouot par divers commissaires-priseurs assistés de M. Pierre Foury, expert : la première, le 20 janvier, dispersait une intéressante série d'armes anciennes et orientales; celle des 28 et 29 janvier comprenait des armes de toutes époques. Enfin celle du 22 janvier dispersait la magnifique collection de M. François Castanié, membre du Passepoil, décédé l'an dernier, et qui se trouvait le dernier survivant des fondateurs de la Sabretache. Au cours de sa longue existence M. Castanié avait réussi à rassembler surtout une très remarquable collection de toiles représentant des portraits de militaires des xviiie et xixe siècles. Nos collègues trouveront dans la Gazette de l'Hôtel Drouot (8, rue Milton, Paris, 9e) tous les détails de la vente. Signalons seulement un des chapeaux authentiques connus de l'Empereur, celui provenant de la famille Tascher de la Pagerie qui a été adjugé à plus de 22.000 francs.

E. L. B.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ

Assemblée générale. — Nous devons un mot d'explication à nos collègues sur la grosse difficulté que nous avons éprouvée au moment de la 17e Assemblée générale de la Société. La date en avait été fixée depuis longtemps au dimanche 13 décembre et devait être portée à la connaissance de nos collègues par le nº 4 de 1936 dont la parution était prévue pour la fin de novembre. Malheureusement, une grève survenue chez notre coloriste, a empêché la livraison à temps des planches en couleurs que notre éditeur n'avait pas encore reçues le 9 décembre. Désespérant d'avoir le numéro avant l'assemblée et ne pouvant modifier la date de celle-ci, le président a pris sur lui de faire taper, dans la journée du 9, une convocation qui n'a pu être adressée in extremis qu'aux membres du Comité et aux collègues habitant Nancy et les environs. L'Assemblée générale s'en est trouvée singulièrement réduite; elle a pu, néanmoins, procéder aux opérations statutaires, savoir :

Examen de la situation financière: Elle est satisfaisante sauf en ce qui concerne les numéros spéciaux. Comme la rédaction du Bulletin s'y était engagée l'an dernier, le déficit de 1936 sera très peu important à condition bien entendu que les cotisations de 1936 rentrent toutes; or, quatorze manquent encore! Pour éviter ces fins d'années difficiles, l'Assemblée décide que, sans aucune considération de personne, le nº 2 de 1937 ne devra être strictement envoyé qu'aux membres ayant acquitté leur cotisation.

L'Assemblée réélit ensuite, à l'unanimité, les deux membres sortants du Comité : MM. le Capitaine Boutmy et Paul Martin.

La 18° Assemblée générale aura lieu à Strasbourg le premier dimanche de septembre.

Cotisations. — Nous prions notamment ceux de nos collègues qui ne l'ont pas encore fait, de nous adresser le plus tôt possible leur cotisation pour 1937. Comme on l'a lu ci-dessus, ils ne recevront pas le nº 2 de la Revue avant ce règlement.

Annonces. — Nous commençons, dans ce numéro, la publication d'une feuille d'annonces réservée aux offres, demandes et communications de nos membres. Prière de nous envoyer, avant le 30 avril, les annonces destinées au n° 2.

Liste des Membres. — Ont été admis dans la Société au cours du 4e trimestre 1936 : Comme Membres actifs. — MM. R. Bernard à Paris; le Colonel Boissau à Montpellier; le Docteur Jacoberger à Rosheim; le Commandant de Mascureau à Paris.

5 354...

L'UNIFORME DES HUSSARDS ET LES RÉFORMES DU MARÉCHAL NIEL

(1868-1870)

AVANT-PROPOS

C'est au maréchal Niel que l'on doit les premiers essais de simplification de l'uniforme des hussards (1). Les amateurs de pittoresque ne lui en sauront certes pas gré, mais il faut reconnaître que la nouvelle tenue de 1868 apportait de réelles améliorations pour la tenue de campagne et était mieux appropriée à un recrutement dont le séjour sous les drapeaux tendait à devenir de moins en moins long.

Les uniformes portés par nos hussards, sous le second Empire, étaient devenus d'ailleurs totalement impropres à la guerre. Dolmans trop sanglés, cuirassés de 18 tresses épaisses, pelisses lourdes et encombrantes, immenses pantalons souvent encore doublés de cuir jusqu'à la ceinture, sabretaches coincées entre la jambe du cavalier, le sabre, le bissac et le filet à fourrage. Tout cela fait admirablement dans un tableau, mais devait être insupportable pour des cavaliers évoluant sous le soleil italien des mois de juin et juillet 1859.

Une telle opinion étonnera peut-être sous la plume d'un peintre familier des belles tenues périmées, mais quelle que soit ma prédilection, je crois devoir reconnaître les réels mérites d'une réforme qui s'imposait, bien qu'elle ait soulevé à l'époque une vive opposition et provoqué depuis, chez les gibernards, une rancune persistante.

Et s'il en était besoin, j'apporterais quelques témoignages, celui du grand Raffet, entre autres, qui écrivait de Florence, le 14 juin 1859 : « Le matin je vois passer les 6e et 8e Hussards... Je trouve que toute cette Cavalerie légère est parfaitement mal nommée, lourdement équipée. Lourde sabretache, sabre idem, mousqueton qui ne peut servir, il est trop court (2)... »

⁽¹⁾ Ces mesures que nous allons étudier en détail, ont motivé bien des protestations de la part des vieux Hussards. Ils ne se doutaient pas que la variété des couleurs affectées aux régiments de cette arme, était relativement récente et que, jusqu'en 1776, tous, à quelques et passagères fantaisies près, avaient été habillés en bleu céleste, puis en vert foncé.

⁽²⁾ RAFFET, Notes et croquis, p. 136.

Et le colonel baron de Schauenburg, le fameux sabreur du premier Empire, qui commanda le 1er Chasseurs d'Afrique à sa formation, s'exprimait ainsi dans un de ses ouvrages du plus haut intérêt :

- « Ce ne sont pas les uniformes brillants, ce ne sont pas quelques ornements, comme cordons de schakos, plumets, aiguillettes, tresses mélangées, et autres futilités, qui font les beaux régiments. Ce sont : l'immobilité sous les armes, une grande propreté, des hommes bien à cheval, la main de la bride bien placée, des chevaux en bon état, un paquetage bien fait, des chevaux bien embouchés, une tenue sévère et uniforme, qui font les beaux, et j'ajouterai les bons régiments.
- « Le vétéran, celui qui a un long usage du service, juge une troupe à la première vue, sur sa tenue et son immobilité dans le rang. Là où la tenue n'est pas régulière, il n'y a point de discipline, le reste manque aussi.
- « Nous devrions être arrivés à une époque où l'étude de l'art et l'expérience de la guerre nous aient appris que des uniformes élégants, des cuirasses brillantes, des habits à la hussarde, des plumets, de grandes barbes et des costumes bizarres, ne donnent pas la supériorité à une cavalerie sur une autre, et ne font pas des officiers de cavalerie et des cavaliers.
- « Paul Ier, à son avènement au trône de Russie, se hâta de mettre à exécution le projet de toute sa vie, c'est-à-dire de faire prendre à son armée l'uniforme prussien, quoique celui que portait jusqu'alors l'armée russe fût plus commode et plus en rapport avec le climat du nord. Souvarow voyant le nouveau règlement qui prescrivait de la poudre, des queues, un uniforme guindé, incommode et qui ne permettait pas au soldat de se garantir du froid, s'écria : « Et que diable, de la poudre à poudrer n'est pas de la poudre à canon, et des queues ne sont pas des baïonnettes (1). »

Aussitôt après la paix de Villafranca, on paraît se préoccuper en haut lieu de transformer la tenue des hussards. Le numéro du 15 décembre 1859, du Journal *Le Voleur*, s'en faisait déjà l'écho comme on va le voir :

Extrait du « Bulletin Militaire », page 318.

Un changement général, dit une feuille de Paris, est à la veille de s'opérer dans la tenue des Hussards. Les huit régiments de cette arme, qui jusqu'ici différaient tous les uns des autres par les couleurs de l'uniforme, vont porter uniformément dit-on, le dolman bleu de roi avec tresses blanches, le pantalon garance et le talpack avec flamme rouge. Ils seront distingués, assure-t-on, par la pelisse seulement, qui, pour chaque régiment, resterait telle qu'elle est aujourd'hui, c'est-à-dire des couleurs:

bleu céleste pour le premier,

bleu et marron (2) pour le second,

⁽¹⁾ De l'Emploi de la Cavalerie à la guerre, par le baron de Schauenburg, 1838.

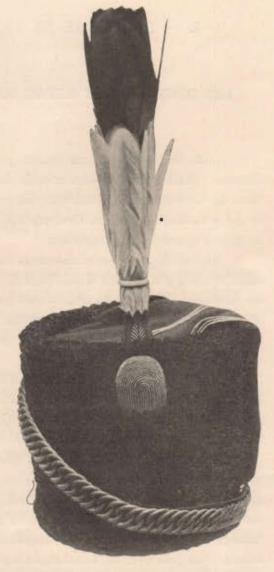
⁽²⁾ Sans doute brun marron.

gris argentin pour le troisième, garance pour le quatrième, bleu foncé pour le cinquième, vert clair pour le sixième et le septième, blanche pour le huitième.

Un premier pas ne tarda pas à être fait par la Décision impériale du 14 décembre 1859, qui supprimait pelisse, ceinture et cordon fourragère (1).

Mais tout cela n'était que demi-mesures et ce n'est que huit ans après que l'on entra réellement dans la réalisation des réformes. Réformes timides encore, puisqu'on n'osa les imposer qu'aux 1^{er} et 8^e régiments. Il fallait nos revers et les dures réactions de la défaite pour rendre la mesure générale, malgré l'opposition du ministre, le brave du Barail.





Talpack de capitaine de Hussards. Modèle 1860. (Collection R. et J. Brunon.)

⁽¹⁾ Cette D. I. a été publiée au J. M. le 17 janvier 1860. Les régiments devaient être groupés par deux en brigades, portant la même couleur, sauf le 2° qui, au lieu du bleu foncé déjà porté par le 5°, obtint de conserver son marron doré.

I. — LA TENUE DE 1868

LES DOCUMENTS ET LEURS SOURCES

Cette tenue est assez mal connue pour des causes diverses : affaiblissement et incertitude dans les directions du Gouvernement, désaffection du pays pour tout ce qui se rattache à l'armée. Prodromes non équivoques de graves épreuves en perspective.

En fait de pièces administratives concernant cet uniforme, il n'y a qu'une demi-douzaine de décisions, les unes incomplètes, contradictoires ou officieuses, d'autres ayant disparu dans la tourmente. Point de ces minutieuses descriptions agrémentées de planches explicatives si précieuses.

L'iconographie est inexistante. Je ne connais de l'époque, qu'une gouache appartenant à notre aimable collègue et collectionneur érudit M. A. Griesser. Nous le remercions d'avoir bien voulu nous autoriser à la reproduire en vignette. Plus tard Detaille et Neuville ont représenté de nombreux types, officiers ou troupiers, habillés de la sorte. Témoignages précieux, mais souvent visibles en partie seulement et obscurcis par les imperfections des reproductions ou la simplification de leur coloris. Plus près de nous, Loustaunau a peint un trompette de hussards de date difficile à préciser, d'après une tunique-dolman de sa collection, pièce qui fut léguée au Musée de l'Armée où nous l'avons vainement cherchée. Malheureusement l'artiste a dû faire poser un modèle trop grand et les basques, partie caractéristique s'il en fut, paraissent aussi courtes que celles du dolman de 1872, ce qui dénature totalement l'aspect de l'effet.



Sous-officier de Hussards.

Tenue de ville 1868-1870.

(Gouache de la Collection A. Griesser.)

Le colonel Rosat de Mandres, dans son magnifique volume : Les Régiments de la Division Margneritte et les Charges à Sedan, est le seul qui ait donné sur les effets en service à cette date une description détaillée, bien qu'entachée de quelques légères inexactitudes que nous signalerons au passage.

Enfin et heureusement, l'inépuisable Collection Raoul et Jean Brunon possède, tant pour les hussards que pour les chasseurs, plusieurs tuniques-dolmans, qui donnent les modèles primitifs tels qu'ils ont servi sous l'Empire et d'autres, modifiées après la guerre, afin de pouvoir être usées sans trop de disparate à côté des dolmans du nouveau modèle.

Ce faisceau de documents, joint aux souvenirs de quelques « anciens », m'ont permis de rectifier certaines erreurs et de donner la description et la représentation exactes de cet uniforme.

Relevons d'abord sur les décisions que j'ai pu retrouver ce qui se rapporte aux hussards.

Instruction ministérielle relative à la suppression de la sabretache, en exécution de la Décision impériale du 26 avril 1868.

Cette suppression « aura lieu successivement par voie de réforme et après le complet épuisement des approvisionnements existant dans les magasins. En conséquence les sabretaches dont les hommes sont actuellement en possession seront maintenues en service jusqu'à ce que la réforme en ait été prononcée régulièrement ».

Décision du 15 juin 1868.

Tunique des Hussards. Bleu de ciel, le devant de droite, qui porte les boutons, s'engage de 40 millimètres sous celui de gauche. Six brandebourgs en tresse carrée de 5 millimètres en laine blanche. Le brandebourg du haut a 220 millimètres de longueur totale et celui du bas 140. Longueur de la jupe 230 millimètres. Sur chaque côté de la jupe, pique en tresse terminée par un trèfle aigu. Collet passepoilé en garance. Parements en pointe en drap garance, rempliés sans passepoil, hauteur 40 millimètres, à la pointe 80 millimètres. Une tresse blanche de 10 millimètres est posée sur ce parement. Ganses d'épaules en tresse blanche de 5 millimètres. Boutons en grelot, en étain, à numéro.

Pantalon à bande bleue de 40 millimètres de large.

Pour les trompettes, le collet et les parements sont bordés d'un galon de laine à losanges tricolores, largeur 22 millimètres.

Pour les Officiers, les tresses carrées sont en argent de même que les soutaches de grade. Toutefois il n'est pas mis de tresses plates sur les parements. Nœuds hongrois en tresse d'argent de 3 millimètres, modèle 1858.

En petite tenue la tunique est tressée en poil de chèvre noir.

Tunique du matin, remplaçant la capote, semblable à celles décrites ci-dessus sans aucun tressage, ni marques distinctives des grades. Sept boutons. Cette tunique n'est affectée qu'aux Officiers dont les régiments n'ont pas encore pris la nouvelle tenue.

Pantalon à bande bleue de ciel pour toutes les tenues.

Décision du 20 juin 1868.

Bonnet de police à visière, garance, à bandeau bleu de ciel pour tous les corps. Hauteur du bandeau, 45 millimètres. Nœud hongrois en soutache blanche de 2 millimètres de large, largeur du nœud 100 millimètres, hauteur 40 millimètres. Mentonnière en cuir. Ce nouveau bonnet ne sera mis en service qu'après complet épuisement des bonnets à soufflet existant en magasin.

Pour les adjudants, les cordonnets recouvrant les coutures montantes sont mélangés 2/3 argent et 1/3 bleu de ciel. Sur la couture du bandeau tresse plate de 3 millimètres en or. Nœud hongrois brodé en filet argent sans paillettes. Une seule tresse mélangée au-dessus de la visière, la fausse jugulaire étant réservée aux Officiers.

Pour les Officiers, ornement brodé en paillettes et canetille.

Comme complément à ces documents officiels, voici les communications officieuses publiées par la presse :

Moniteur Universel du 26 août 1868.

On lit dans la Patrie:

- « Au moment où de nombreuses promotions viennent d'avoir lieu dans l'armée et où va s'effectuer le placement des élèves sortant cette année de l'École Impériale Spéciale Militaire, le Ministre dans le but d'éviter des dépenses inutiles aux officiers de Cavalerie nouvellement promus, croit devoir porter à leur connaissance ceux des détails de la nouvelle tenue adoptée par l'Empereur pour les troupes de cette arme qui sont immédiatement applicables.
- « Tous les Officiers de Cavalerie à l'exception de ceux des Chasseurs d'Afrique et des Spahis porteront le manteau de drap bleu foncé.
- « Les Officiers de Chasseurs et de Hussards porteront une tunique de même forme que celle déterminée pour les Officiers de Cavalerie de Réserve et de Ligne en remplacement de la capote verte; mais cette tunique sera en drap bleu céleste avec parements en pointe; le collet et les parements seront en drap du fond, les passepoils en drap garance. Pour les Officiers du 9° Régiment de Chasseurs, 1° et 8° Hussards, cette tunique, ornée sur les devants de brandebourgs, constituera l'unique tenue des Officiers.
- \ll Provisoirement les Officiers de Hussards nouvellement promus seront dispensés de faire faire la grande tenue. \gg

Moniteur de l'Armée, août 1868.

Même rédaction que la précédente.

Moniteur de l'Armée, 5 octobre 1868.

Par décision du 5 octobre 1868, le Ministre a arrêté que les Officiers de Cavalerie légère prendront dès à présent le bonnet de police à visière adopté en principe pour la Cavalerie par la décision du 20 juin dernier. Ce bonnet aura le calot et le turban garance, le bandeau bleu de ciel orné sur le devant d'un attribut en argent, cor de chasse ou nœud hongrois.

Moniteur de l'Armée, 1er septembre 1869.

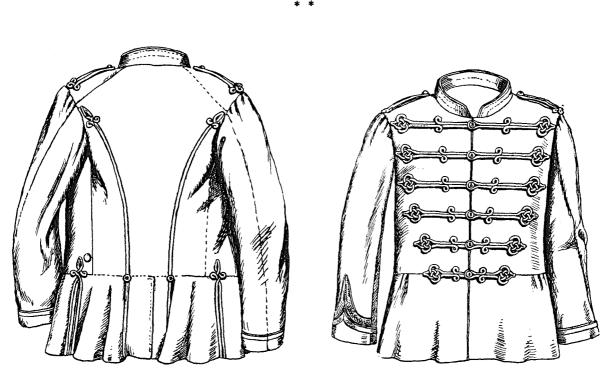
Dans les 1er, 6° et 9° Chasseurs et dans les 1er et 8° Hussards, la tenue des Officiers est entièrement conforme à la Décision du 6 janvier 1869.

Les Officiers des autres régiments de Cavalerie légère conserveront le dolman en usage dans leur corps, mais ils ont dû prendre le bonnet de police à visière au nouvel uniforme et la tunique en drap bleu de ciel a remplacé la capote en drap vert clair. Le pantalon de nouvelle tenue (avec une seule bande en drap bleu de ciel) n'est en usage que dans les 2° et 6° Hussards. L'usage du manteau en drap bleu est définitivement étendu à tous les Officiers de Cavalerie.

On remarquera que ces journaux, avec un ensemble parfait, commettent l'erreur de donner aux hussards les mêmes distinctions qu'aux chasseurs, c'est-à-dire le collet et les parements en drap du fond, alors que les hussards avaient les parements garance.

Ils omettent aussi d'indiquer que la tunique unie ne doit pas porter de distinction de grades, comme la capote qu'elle était destinée à remplacer.

Fort heureusement les tailleurs devaient être mieux documentés.



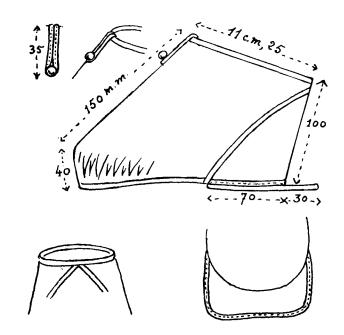
Tunique-Dolman de Maréchal des logis du 8º Hussards Réduction au 1/10. (Collection Raoul et Jean Brunon.)

II. — DESCRIPTION DE L'UNIFORME DES HUSSARDS, DE 1868 à 1870

Pour ne pas allonger outre mesure cette étude je ne décrirai que les effets nouveaux et ceux maintenus sans changement.

HABILLEMENT DE LA TROUPE

Talpach en agneau frisé noir, presque cylindrique (1). Il devait avoir 200 millimètres de hauteur par devant et 240 par derrière. Diamètre supérieur : 180, 190 ou 200 millimètres, suivant la pointure. Jugulaire-chaînette en cuivre, sur cuir noir. Pompon demi-ellipsoïde de 70 millimètres de haut, sur 25 millimètres d'épaisseur, bleu foncé, cramoisi, vert foncé, bleu de ciel, jonquille, orangé selon les escadrons; écarlate (au centre) et bleu foncé pour le P. H. R.; tricolore (bleu au centre) pour le petit état-major. Tulipe en cuivre. Plumet-aigrette en coq, écarlate au sommet, blanc à la base. Pour le petit état-major, il est tricolore, le bleu à la base, par zones égales. Flamme écarlate sans gland avec trois soutaches de la couleur du bouton.



Schako d'Officier de Chasseurs à cheval ou de Hussards. Fin du second Empire. (Collection R. et J. Brunon.)

⁽¹⁾ Et non cylindrique comme le dit Rozat de Mandres.

J'ai relevé sur des talpachs de troupe quelques différences entre leurs dimensions et celles du Règlement :

1º Talpach du 1er régiment, collection Rouffet : 19 21 19 2^{o} Talpach collection R. et J. Brunon: Hauteur devant............... 18 20,5 20 3º Talpach de ma collection: 19 22,5 20

Vu de face ou de dos, ce talpach est cylindrique. Il se portait droit sur la tête, affleurait les sourcils et rabattait légèrement les oreilles.

Bonnet de police à visière, décrit plus haut, bleu de ciel et garance, avec soutaches bleu de ciel (1) et nœud hongrois (2) blanc pour tous les régiments. Il y avait encore en 1870 un certain nombre de bonnets à soufflet à l'ancienne ordonnance en service.

Calotte d'écurie en drap de manteau, bandeau, passepoils et bouton du sommet en drap du fond du dolman.

Col noir sans liseré.

Tunique-dolman pour les 1er et 8e régiments, décrite plus haut, en drap bleu de ciel. Elle était à taille, mais ample et ne portait de tresse plate qu'au parement. Le contour du collet et les deux devants étaient seuls passepoilés en garance. Six brandebourgs en tresse carrée sur la poitrine, un trèfle sur chaque épaule, une tresse terminée en pique sur chaque basque aux hanches, celle de gauche dissimulant la fente pour laisser passer le sabre. Sur chaque couture du dos, tresse terminée en trèfle. Cette tresse ne formait pas un rond, comme le dit Rozat de Mandres, sous

Linding of migrations by decreases the constraint

⁽¹⁾ La couleur bleu céleste ou bleu de ciel est assez mal connue, principalement par les jeunes générations qui ignorent les uniformes de 1914. J'ai entendu plus d'une fois dire que ce bleu approchait beaucoup du bleu horizon. C'est inexact. Le bleu céleste en usage sous le second Empire était une belle couleur, assez soutenue comme ton et comme valeur, mais très douce d'aspect. Après la guerre de 1870, vers 1874 croyons-nous, on modifia cette nuance, qui devint plus verte et plus crue, sans avoir toutefois aucune parenté avec le bleu, dit horizon, on ne sait pourquoi.

⁽²⁾ Rozat de Mandres écrit à tort que le képi ne devait plus avoir d'ornements. Cet attribut ne fut supprimé qu'après la guerre de 1870 pour être remplacé par le numéro. Au 1er Hussards on conserva par tradition, le nœud hongrois jusqu'en 1914.



7º Régiment de Hussards. Officier petite tenue. 1868-1870.

le bouton de la taille (1). Tresses blanches, boutons sphériques en étain, à numéro. Collet du fond. Parements garance, en pointe, formant un mince passepoil au-dessus de la tresse. Le bas des basques et leur fente au milieu du dos ne sont ornés d'aucune tresse ni passepoil. Près de la pique de la hanche gauche et en arrière, un bouton en drap du fond pour fixer la martingale de la giberne. Hauteur des basques 230 millimètres (2).

Un tiers de la troupe était en tunique-dolman en 1870.

Les six autres régiments avaient conservé les dolmans du règlement du 20 novembre 1858.

Veste. Entièrement de la couleur du dolman. Petits boutons de cuivre ou d'étain. Au collet, patte garance à trois pointes, sans numéro. Bouton en drap du fond en bas, à gauche de la taille, comme à la tunique-dolman. Rozat de Mandres se trompe en affirmant que le collet ne devait pas avoir d'écussons.

Pantalon d'ordonnance et de cheval. Du modèle 1858. Passepoil en drap du fond du dolman entre deux tresses de la couleur du bouton. Aux 1^{er} et 8^e régiments, une seule bande bleu céleste de 40 millimètres de large. Beaucoup d'hommes avaient encore l'ancien pantalon dans ces deux régiments en 1870.

Pantalon d'écurie en treillis, modèle 1858.

Manteau à manches et à rotonde, en drap blanc piqué de bleu; les boutons en étoffe.

Gants en peau blanche.

Les sous-officiers ont le dolman ou la tunique-dolman en drap mi-sin. Les galons de grade en métal passepoilés en garance (3). Les chevrons, aussi en métal, mais non passepoilés.

Les adjudants sous-officiers sont habillés comme les sous-officiers, mais en drap fin. Boutons dorés ou argentés. Sur les manches trois galons de maréchal des logis, passepoilés. Pas de chevrons.

Leur capote verte, semblable à celle des officiers, étant supprimée, est remplacée dans tous les régiments par une tunique unie, bleu de ciel sans indication de grade.

Leur talpach ne diffère de celui de la troupe que par la flamme en drap fin, dont les cordonnets sont mélangés 2/3 or ou argent, suivant le bouton, et 1/3 du fond du dolman. Chaînette et tulipe dorées, plumet tricolore.

Leur bonnet de police a été décrit plus haut.

Les trompettes portent leur galon de fonction tricolore autour du bord du collet et sur les parements à la place de la tresse blanche. Mêmes plumet et pompon que la troupe.

ÉQUIPEMENT DE LA TROUPE

Giberne en cuir noir, les côtés de la boite en cuivre. Porte-giberne en buffle blanc, à ornements de cuivre; bouton portant l'épinglette et sa chaînette. En 1870, au moment où furent distribués les fusils de cavalerie modèle 1866, l'épinglette fut supprimée.

Pour les officiers non plus

⁽²⁾ Cette tunique n'était donc pas aussi courte que le dit R. de Mandres. Elle était sensiblement plus longue que le dolman de 1872.

⁽³⁾ Les galons de la tunique-dolman de sous-officier que j'ai entre les mains ne sont pas plus larges que ceux de 1872, comme l'affirme R. de Mandres.

Ceinturon en buffle blanc. Il se boucle au lieu de s'agraffer et se porte sous le dolman, la tunique-dolman ou la veste.

Sabretache en cuir noir, aigle couronné en cuivre.

Dragonne en buffle blanc.

Couvre-platine en cuir jaune pour le fusil de dragon, qui arma les hussards jusqu'en 1870. Il fut supprimé lors de l'adoption du Chassepot.

Bretelle de fusil en buffle blanc. Pour le Chassepot, bretelle en cuir noir.

Courroie de manteau en buffle blanc.

Pour les adjudants, même équipement que les officiers.

Les trompettes, du modèle 1831 en cuivre, ont un cordon en laine tricolore et, pour les manœuvres ordinaires et le service de quartier, une courroie en buffle blanc.

HARNACHEMENT DE LA TROUPE

Schabraque, du modèle 1853, c'est-à-dire en deux parties, laissant la selle à découvert, en drap de la couleur du dolman. Galon en fil ou laine et étoile en veau chamoisé, à numéro découpé à jour, de la couleur des tresses, passepoil extérieur garance. Sur le couvre-fonte, garniture de pommeau à portière en agneau frisé noir, bordure dentelée en drap blanc ou jaune d'or. Pièce de frottement pour les rênes en cuir ciré noir. Garniture en cuir fauve près des quartiers de la selle. Courroies en cuir noir, boucles vernies noires. Au croupelin, pièces d'entre-jambes en cuir noir.

Selle modèle 1853, en cuir fauve. Sangle en fil blanchi.

Converture gris-blanc.

Bride-licol modèle 1853. Boucles vernies noires. Fleurons de frontal et de poitrail (ce dernier à numéro) en cuivre. Bossettes de mors en cuivre pourtant une H et le numéro du régiment.

Besace en treillis bleu et blanc mille raies.

Porte-manteau de la couleur de la schabraque, passepoil garance, étoile blanche ou jaune à numéro en veau chamoisé.

Porte-crosse, pour le fusil de dragon, en cuir noir, ainsi que sa courroie. Courroie de dragonne en cuir fauve.

En 1870, porte-canon pour le Chassepot.

En 1864, adoption d'un nouveau harnachement dit modèle 1861.

Bride et licol en cuir noir. Boucles et ornements en cuivre. Les bossettes de mors ne portent plus que la lettre H sans numéro.

Selle à côtes en cuir fauve.

Schabraque en deux parties, comme en 1853. Elle est en drap-feutre de la couleur du dolman, sans doublure. Galon en drap-feutre léger de la couleur des boutons, ainsi que l'étoile portant le numéro du régiment découpé à jour. Passepoil en peau de couleur garance. La calotte en agneau noir garnissant le couvre-fonte est supprimée; la portière est en drap du fond bordée

en veau noirci. Genouillères en cuir fauve bordées en veau. Courroies de schabraque en cuir noir, boucles noires. Garnitures d'entre-jambes en cuir noir au croupelin.

Les *bissacs*, modèles 1833 et 1853, jusqu'alors en service, sont remplacés par le modèle 1861. En 1870, les deux derniers types de ces bissacs étaient conjointement en service.

Ce harnachement subit dans la suite quelques modifications, qui portèrent principalement sur la schabraque et sur le porte-manteau. Nous les donnons ci-dessous.

- 1º Décision ministérielle du 23 avril 1868 prescrivant que l'étoile à 8 pointes, appliquée au milieu des ronds du porte-manteau, continuera à être en veau chamoisé de la couleur des tresses, mais que le numéro découpé au centre de l'étoile est supprimé.
- 2º Décision ministérielle du 20 mai de la même année, supprimant le numéro du régiment dans les attributs de la schabraque.
- 3º Note ministérielle du 4 décembre 1868. Elle adopte uniformément pour tous les régiments « par analogie avec les changements apportés dans la tenue des régiments de cavalerie par les Décisions impériales du 15 juin et 10 août 1868 (1), la schabraque en drap feutre de la nuance ci-après, savoir :
- « La substitution de la nouvelle schabraque à l'ancienne aura lieu au fur et à mesure de l'épuisement des approvisionnements existants ou de l'adoption de la nouvelle tenue... »

REMONTE

Je crois qu'il convient de donner ici quelques renseignements sur la remonte assez variée des régiments de hussards de 1868 à 1870. Cette partie est généralement négligée dans les études d'uniformes, mêmes très développées et c'est une lacune. Chevaux français, barbes ou hongrois sont très différents les uns des autres non seulement par la forme et les allures, mais aussi par la taille. Il faut tenir compte que, lorsque le Gouvernement impérial, en présence de la difficulté de trouver en France des chevaux pour la Cavalerie légère métropolitaine, décida d'utiliser la remonte arabe, on fut obligé de confectionner des mors de bride de dimensions réduites pour les bouches si fines des chevaux algériens. Avec leurs formes particulières, leur petite taille, leurs robes grises ou blanches, ces animaux conservaient leurs queues et leurs crinières très longues. Ardents et souples, leurs longs crins flottants, l'œil en feu, ils passaient dans les défilés « comme un tourbillon de neige » (3).

Monter sur un pareil cheval le hussard d'un régiment qui n'a reçu que des chevaux français, est, à mes yeux, une faute aussi grave que n'importe quelle erreur d'uniforme.

⁽¹⁾ Nous n'avons pas non plus retrouvé cette dernière décision.

⁽²⁾ Le drap de distinction était celui du passepoil de la schabraque.

⁽³⁾ Du BARAIL, Souvenirs.

Les 2^e, 4^e, 6^e, 7^e régiments avaient des chevaux français de robes variées, mais il faut observer que les races propres à la Cavalerie légère ont plus de chevaux gris que les autres. Ceux de cette dernière robe, après avoir fourni les trompettes, étaient pour le surplus répartis dans les divers escadrons.

Quatre régiments échappaient à ces règles pour la période que nous étudions.

Les 1^{er} et 3^e Hussards, rentrés d'Algérie respectivement en 1867 et en 1865, avaient ramené leurs chevaux barbes et continuèrent jusqu'à la fin à recevoir des animaux de cette race.

Le 5° Hussards avait échangé, en 1867, ses chevaux barbes contre d'autres de race hongroise, très élégants et très légers, qui donnèrent entière satisfaction. Ils avaient une grande analogie avec les chevaux polonais.

Enfin le 8e Hussards était remonté en chevaux français gris depuis sa création en 1840. Seuls ses trompettes avaient des chevaux noirs. Envoyé en Afrique en 1869, ce régiment fut démonté au moment de son départ et reçut des chevaux barbes à son arrivée en Algérie. Il les avait encore à l'Armée de la Loire.

Ajoutons que généralement, les régiments remontés en chevaux gris donnaient à leurs trompettes des chevaux de robes foncées.

Pendant la seconde partie de la guerre de 1870, on éprouva quelques difficultés à fournir le nombre de chevaux nécessaires aux régiments de Cavalerie légère montés en race arabe. Il ne pouvait être question de les compléter avec des chevaux français, car on sait l'antipathie des chevaux barbes, entiers, pour leurs congénères hongres (1). On tourna la difficulté en achetant des chevaux espagnols qui, à l'instar des africains, ne subissent pas la castration.

UNIFORME DES OFFICIERS

En 1868, l'uniforme des officiers de Hussards était encore très brillant, on pourrait même dire trop brillant en comparaison de celui des officiers des autres subdivisions de la Cavalerie. Dolman de grande tenue tressé en métal, galons de grade en tresses larges, bandes en métal au pantalon. Ce luxe n'était comparable, dans la Garde, qu'à celui des Guides et des Artilleurs, les Chasseurs à cheval de la Garde n'ayant en grande tenue que des galons de grade en soutaches; c'était une anomalie. Peut-on, d'autre part, expliquer pourquoi les tresses en soie noire portées en grande tenue par les officiers de Chasseurs à cheval de la ligne, étaient un signe de petite tenue pour les Guides, les Chasseurs à cheval, les Artilleurs, le Train de la Garde et les Hussards? Ces différences et ces exceptions, qui se contredisaient, dénotaient peut-être un manque de coordination et un flottement dans les idées.

⁽¹⁾ Le 22 juillet 1870, l'École de Cavalerie de Saumur avait versé au 1er Hussards 30 chevaux hongres pour renforcer son effectif. Cette mesure fut désastreuse, les chevaux entiers étant par leur nature même d'une irritabilité excessive pour les chevaux européens castrés, d'un sang d'ailleurs ardent et d'une sensibilité très grande. Voués aux coups de pied et aux blessures, les chevaux de Saumur périrent misérablement dès le début des opérations ou ont encombré l'infirmerie. (Rozat de Mandres, op. cit., p. 117.)

Voyons maintenant ce que va devenir ce magnifique uniforme des officiers de hussards à partir de 1868. La réforme ne doit viser en principe que les 1^{er} et 8^e régiments pour son ensemble, mais elle commence à atteindre, en partie tout au moins, les six autres régiments et à causer une bigarrure assez étrange.

Talpach en astrakan, semblable à celui de la troupe. Chaînette et tulipe dorées. Pompon recouvert en cordonnet ou petite torsade, suivant le grade, en or ou en argent. Plumet semblable à celui de la troupe. Pour l'État-major, plumet tricolore. Pour le colonel, aigrette avec, à la base, 3 rangées de folettes tricolores, le bleu au pied. Bague en ivoire au milieu environ de la hauteur du plumet. Flamme en drap fin à soutaches d'or ou d'argent, doubles pour les capitaines, triples pour les officiers supérieurs.

Voici les dimensions relevées sur un talpach de capitaine de la collection R. et J. Brunon :

Hauteur devant	٠									17,2
Hauteur derrière										20,5
Diamètre du calot.										10,5

Bonnet de police à visière décrit plus haut, bleu de ciel et garance, le même pour tous les régiments quelle que soit la couleur du dolman. Ce modèle, avec ses soutaches de grade, sa fausse jugulaire en métal et sa jugulaire intérieure est connu.

En petite tenue de service on portait un petit schako en carton recouvert en toile vernie noire, à « visière presque carrée et horizontale et fausse jugulaire en soutache d'argent (ou d'or). Derrière le schako et à la partie supérieure près du calot, un petit bouton d'uniforme demi-sphérique en argent (ou en or) avec petite ganse en soutache d'argent (ou d'or). Pompon ovale en argent (ou en or), affleurant le bord supérieur du schako. Jugulaire en cuir verni avec la boucle à gauche à hauteur du bas de l'oreille (1) ».

Pour les 1^{er} et 8^e régiments, tunique-dolman semblable à celle de la troupe, mais ornée de tresses en argent. Galons de grade en soutaches d'argent; voir la description donnée plus haut. Pour la petite tenue, même tunique-dolman tressée en noir, avec, sur le parement, une tresse plate en soie noire. Mêmes galons de grade qu'en grande tenue.

L'article du Moniteur Universel du 26 août 1868, que nous avons cité plus haut, termine en indiquant que « provisoirement les officiers nouvellement promus seront dispensés de faire faire la grande tenue ». Dispense ne signifie pas interdiction et le général Faverot de Kerbreck, sous-lieutenant, lieutenant, puis capitaine, au 6e régiment de Hussards, m'a raconté que, en 1870, sa grande tenue étant usée, il avait fait faire et avait porté une tunique-dolman à tresses d'argent (voir la vignette p. 21.) D'autre part, M. A. Griesser nous a communiqué une photographie, prise à Bitche pendant le siège de 1870. On y voit, au milieu de hussards du 5e régiment, vêtus de dolmans ou de vestes bleu foncé, un officier en tunique-dolman bleu de ciel tressée de noir, képi à bandeau bleu

⁽¹⁾ ROZAT DE MANDRES.

de ciel et pantalon basané à double bande d'argent (1). Ces deux renseignements prouvent que les officiers des 1^{er} et 8^e régiments ne furent pas les seuls à avoir porté la nouvelle tenue au début de la guerre de 1870.

Au 1^{er} Hussards, un tiers des officiers — les jeunes et les nouveaux promus — était en tunique-dolman. La proportion devait être assez semblable au 8^e Hussards.

Aux lieu et place de la *capote verte*, les officiers de tous les régiments devaient adopter la *tunique unie* sans galons de grade (voir plus haut). Elle boutonnait sur la poitrine au moyen de 7 boutons et avait les mêmes passepoils et parements que la tunique-dolman.

Pantalon orné d'un passepoil entre deux galons d'or ou d'argent. Aux 1^{er}, 2^e, 6^e et 8^e régiments les pantalons portaient une bande unique en drap bleu de ciel, de 40 millimètres de large. En tenue de route, de manœuvre ou de campagne, houzeaux en cuir noir. Dans certains régiments on portait le pantalon à basane dans le genre de celui de la troupe. En petite tenue à cheval, la culotte et les bottes à l'écuyère.

Pelisse de petite tenue non réglementaire, de la couleur du dolman, tressée en noir. Elle variait comme détails d'un régiment à l'autre, principalement par les galons des manches, tantôt en soutaches d'argent ou de soie noire marquant le grade, tantôt en simple galon plat en soie noire pour tous les grades.

Manteau bleu foncé. Au 1^{er} Hussards en 1870, les officiers avaient encore le manteau vert.

Giberne en cuir verni noir, les flancs en cuivre doré, pattelette bordée d'une baguette dorée encadrant un aigle couronné en or. Porte-giberne, ceinturon, sabretache en cuir verni noir, ornements dorés. Dragonne en cordon de cuir noir tressé, ainsi que le coulant, gland en or à franges en grosse ou en petite torsade, suivant le grade, pour la grande tenue et, pour la petite tenue, gland en cuir noir semblable pour tous les grades.

Col noir en satin turc, souvent muni d'un dépassant blanc. Gants blancs pour toutes les tenues.

La schabraque alors en service était du modèle 1853, semblable à celle de la troupe. Galon en argent pour les six premiers régiments, en or pour les 7e et 8e. Étoile en or ou en argent avec,

Carried Control of the Control of th

⁽¹⁾ Une fraction du 5° Hussards, composée du sous-lieutenant Dupuy, d'un adjudant, des hommes à pied et de quelques ouvriers, se trouvait à Bitche le 6 août 1870, quand cette place fut investie, et prit une part des plus actives à l'héroïque défense de cette ville, qui ne se rendit pas. La population très sympathique à ses défenseurs, voulut leur laisser un souvenir de la belle résistance de la place. Les dames brodèrent un drapeau et l'offrirent au milieu des acclamations au détachement du 5° Hussards qui rapporta au corps ce gage précieux. (Historique du 5° Hussards, 1889.)

Le peintre Junquet ajoute même les détails suivants : « En 1875, le 5° Hussards, corps dont je faisais partie, et qui se trouvait alors en garnison à Lyon, avait un étendard qu'il tenait des dames de Bitche, qui le lui avaient offert pour perpétuer le souvenir de la part glorieuse prise par ce régiment à la défense de cette place. Cet étendard fut remplacé par un autre du modèle réglementaire ordinaire, lorsque, sous la présidence de M. Jules Grévy, de nouveaux drapeaux furent distribués à l'armée. Qu'est devenu l'Étendard donné au 5° Hussards par les dames de Bitche? » (Curiosité Historique et Militaire, 1893, p. 164.)

Le Musée de l'Armée possède un drapeau qui porte l'inscription : La ville de Bitche à ses défenseurs. Nous pensons qu'il s'agit là du drapeau offert au bataillon du 96° de ligne, qui avait contribué, avec divers autres détachements, à la défense de cette place. Ce drapeau est reproduit, page 442 du tome II de la Guerre Franco-Allemande du colonel Rousset. La photographie que M. A. Griesser m'a communiquée est reproduite page 444 du même volume.



P. Hemigni

6º Régiment de Hussards. Officier grande tenue de service — 1870.

au centre, le numéro du régiment brodé en soie de la couleur du drap du fond. Les officiers supérieurs avaient un deuxième galon de 20 millimètres, de même métal, placé en dedans du premier. Calotte noire en agneau frisé, bordée d'un galon en métal sans dentelure. Porte-manteau semblable à celui de la troupe, mais plus petit, avec étoile brodée en or ou en argent comme à la schabraque.

Pour la petite tenue de service, fontes en cuir verni, et tapis de selle galonné en fil blanc ou jaune et découpé en pointe à l'arrière.

Bride et accessoires en cuir du harnachement en cuir verni noir semblables à ceux de la troupe, boucles, fleurons et garnitures dorés.

En 1864, le nouveau modèle de harnachement ne changea rien à ces dispositions pour la schabraque, mais la bride fut, comme pour la troupe, du modèle 1861.

Comme nous l'avons vu pour la troupe, les décisions des 23 avril et 20 mai 1868 supprimèrent le numéro appliqué au milieu de l'étoile du porte-manteau et de la schabraque.

Le 4 décembre 1868, les schabraques de tous les régiments de hussards deviennent bleu de ciel, avec drap de distinction blanc blanchi. « La substitution de la nouvelle schabraque à l'ancienne aura lieu au fur et à mesure de l'épuisement des approvisionnements existants ou de l'adoption de la nouvelle tenue pour les cavaliers. Cependant, les officiers nouvellement promus ou ceux qui auraient à faire remplacer des effets de harnachement usés, sont autorisés, dès à présent, à faire confectionner en drap de la nouvelle nuance leur schabraque d'ordonnance ainsi que leur tapis de selle de petite tenue. »

Enfin, le 28 mars 1870, il est décidé que les galons et attributs des schabraques et portemanteaux des officiers de Cavalerie seront, pour les Hussards, en fil blanc. La portière en peau d'agneau noire sera remplacée par une portière en vache vernie. Ces modifications n'auront lieu qu'au fur et à mesure des remplacements. L'usage du tapis de selle de petite tenue est maintenu.

Les chevaux des officiers étaient de même race que ceux de la troupe ou, pour quelques-uns, de race anglaise. Ils étaient généralement gris, avec quelques robes de couleurs diverses, aux 1^{er} et 3^e régiments et tous gris au 8^e.

ARMEMENT

Troupe. — Fusil de dragon modèle 1857 Pistolet d'arçon modèle 1822 transformé. Sabre de cavalerie légère modèle 1822.

Depuis le 14 mai 1867, le pistolet d'arçon avait été retiré aux hommes armés du fusil. Il était conservé aux sous-officiers, aux trompettes et aux maréchaux ferrants.

En 1869, quelques régiments reçurent le fusil de dragon modèle 1867, qui n'était autre que le fusil de dragon modèle 1857, transformé par l'adoption d'une culasse mobile dite à tabatière.

Au début de 1870, le *fusil de cavalerie modèle 1866*, dénommé plus tard *carabine* et connu généralement sous le nom de *carabine Chassepot*, fut distribué à la Cavalerie. Le 5^e Hussards

avait déjà reçu cet armement au complet dès décembre 1869. Il n'en fut pas de même pour les autres régiments de hussards, si nous nous en rapportons à ce qui advint au 1^{er} régiment : « Le 19 juillet l'armement n'était point encore en plein exercice. C'est ainsi que le 1^{er} hussards, alors en garnison à Niort, ne possédait pas le nombre de Chassepots nécessaires à sa mobilisation. Le prince de Beauffremont, notre Colonel, dut demander au Commandant de la 2^e Circonscription de lui envoyer tout ce qu'il avait en magasin (1). » Du 28 juillet au 5 août, au Camp de Châlons, à 5 h. 30, chaque jour, les hommes étaient exercés au maniement du nouveau fusil qu'on venait de leur donner (2).

23 ---

* *

III. — LE 8^e RÉGIMENT EN AFRIQUE

Depuis 1860, le Gouvernement impérial entretenait en Algérie trois régiments de Cavalerie légère métropolitaine, qui étaient relevés par roulement. Le 8e Hussards partit en novembre 1869. Les escadrons s'embarquaient sans chevaux. Ils avaient remis les leurs au 6e Chasseurs de France qui rentrait, et dont ils devaient recevoir les chevaux arabes dès leur arrivée à Bône.

Depuis sa création, en 1840, le 8^e Hussards était remonté en chevaux français de robe grise; seuls les trompettes avaient des chevaux noirs. Cette tradition fut continuée en Afrique.

On n'emportait ni talpachs, ni sabretaches, ni porte-manteaux, ni schabraques. La coiffure d'uniforme était le taconnet, semblable pour la forme à celui des Chasseurs d'Afrique (voir la vignette, p. 24 et sa description). Au lieu du bonnet de police, le phécy. La ceinture d'Afrique se portait sous le dolman et sur la veste. A la palette de la selle, en guise de porte-manteau, la toile de tente renfermant le pantalon de treillis et le bourgeron. Le licol de parade était remplacé par le collier d'attache, comme aux Chasseurs d'Afrique.

L'adoption de la nouvelle tenue et sa mise en service au fur et à mesure des remplacements dut être encore plus apparente au 8e Hussards qu'au 1er, à cause des tresses et des boutons, qui étaient jaunes pour l'ancien uniforme et blancs pour le nouveau.

Le régiment ne rentra en France qu'en décembre 1870. Ses quatre premiers escadrons prirent part à la campagne contre l'Allemagne, tandis que les 5^e et 6^e escadrons restaient en Algérie jusqu'en août et septembre 1871.

* *

⁽¹⁾ O. D'IVRY, op. cit.

⁽²⁾ R. DE MANDRES, op. cit.



8e Régiment de Hussards. Trompette. — Grande tenue de service. — Afrique 1869-70.

IV. — LA GUERRE DE 1870-1871

ARMÉES DU RHIN ET DE CHALONS

Le 1^{er} Hussards était revenu de la province d'Oran en 1867. Il avait remené ses chevaux barbes gris. Les 23 et 24 juillet 1870, les 1^{er}, 2^e, 3^e, 5^e et 6^e escadrons étaient mobilisés et partaient de Niort sous le commandement du colonel prince de Beauffremont. Les hommes, lit-on dans l'Historique du Régiment, qui les qualifie d'échappés du bled, avaient encore leurs figures boucanées au sirocco. Voici la tenue de campagne portée par le régiment jusqu'à la capitulation de Sedan (1).

Troupe. — Talpach sans flamme.

Presque tous les sous-officiers et un tiers des hussards en tuniques-dolmans. Les autres en dolmans ancien modèle.

Pantalon de cheval modèle 1860, ou modèle 1868 à bande bleu de ciel.

Sabretache. Detaille affirmait avoir vu le 1er hussards en sabretaches à l'Armée du Rhin. On dut les abandonner vers le 6 août, comme cela s'est produit pour d'autres régiments.

Bidon recouvert en drap de manteau, porté à gauche.

Mousqueton en bandoulière.

La plupart du temps le manteau était porté en banderole, de droite à gauche (2).

Quelques rappelés étaient en képi et en veste.

Paquetage et charge: à l'avant, quand le manteau n'était pas porté sur l'homme il était roulé contre les sacoches, avec, par-dessus, le sac à distribution. A gauche, le piquet brisé de tente abri et le piquet d'attache du cheval. A droite, l'ustensile de campement, marmite, plat ou grande gamelle, qui, réglementairement, devait être recouvert de son étui en treillis noir; pas de gamelle individuelle.

A l'arrière, la besace mille raies et le porte-manteau. Au-dessus, la toile de tente et la corde de bivouac pour quatre chevaux. Les bissacs et les filets à fourrage.

L'entrave dans un bissac ou pendue à une poche à fer d'un côté, de l'autre la corde à fourrage roulée.

Les officiers. — Schako en toile cirée.

Dolman. Tunique-dolman pour les nouveaux venus et les jeunes officiers. A Sedan, quelques pelisses étaient portées.

⁽¹⁾ Nous ne nous sommes écartés de la description du général R. de Mandres qu'en supprimant des détails aujourd'hui trop connus et en corrigeant quelques erreurs après les avoir contrôlées avec toutes les garanties désirables.

⁽²⁾ A Sedan, le manteau était paqueté dans les fontes.

Pantalon nouveau modèle dans les houzeaux. Quelques rares fantaisies : pantalon sur la botte, ou dans des bottes en cuir noir ou jaunes à l'écuyère.

Gants blancs.

Le colonel seul avait conservé la sabretache. Cependant nous avons lu une relation des charges de Sedan dans laquelle il est dit qu'un officier du 1^{er} Hussards, démonté et regagnant nos lignes, fut fortement gêné par sa sabretache qui s'embarrassait dans ses jambes.

Revolver dans la fonte, ou parfois en bandouillère.

Lorgnette pour les officiers supérieurs seulement. Dans la seconde partie de la guerre, tous les officiers en étaient munis.

La giberne avait été laissée dans les cantines au moment du départ du Camp de Châlons. C'était une coutume d'Afrique.

Harnachement des officiers. — A l'avant, fontes en cuir verni avec, par-dessus, le manteau vert roulé. A l'arrière, le porte-manteau et les bissacs en cuir verni noir, à recouvrement à deux contre-sanglons.

Tapis de selle de petite tenue, avec galon blanc et passepoil garance ou blanc.

ARMÉES DE PROVINCE

Trois régiments de hussards n'avaient pas été englobés dans les capitulations de Sedan et de Metz, les 3e, 6e et 8e. Ils formèrent jusqu'à la paix des régiments complets et conservèrent leur tenue.

Quant aux cinq autres régiments faits prisonniers de guerre, leurs dépôts mirent successivement à cheval trois ou quatre escadrons qui, réunis par quatre, formèrent des régiments mixtes ou de marche. Au début, chaque escadron conserva la tenue de son corps d'origine, ce qui donnait à l'ensemble du corps un aspect fort disparate. Dans la suite, les escadrons nouvellement formés reçurent tous indistinctement la tenue de 1868. Ces formations hâtives, composées d'hommes et de chevaux neufs, ne brillèrent pas toujours par une tenue exemplaire, tandis que les 3^e, 6^e et 8^e régiments conservaient l'allure des vieilles troupes aguerries. Nous citerons à ce sujet le passage suivant d'une étude du colonel Carlet, parue dans l'Album Historique de l'Armée et de la Marine, publication due à l'initiative du regretté peintre J. Rouffet.

Lorsque les quatre premiers escadrons du 8e Hussards furent appelés d'Algérie sur les bords de la Loire, leur arrivée à Tours fut très remarquée et leur tenue brillante et correcte contrastait si singulièrement avec celle des autres corps mal organisés, mal équipés et déjà fatigués par plusieurs mois de campagne, qu'elle provoqua cette exclamation pleine d'admiration et d'étonnement : « Au 8e, il n'y a donc que des gentlemen! »

Voici la tenue de campagne du 8^e Hussards et des escadrons des autres régiments habillés à l'uniforme de 1868, pendant la seconde partie de la guerre :



8e Hussards et Escadrons du 1er Hussards.
(Régiment de marche mixte et régiments de Cavalerie mixte.)
Hussard, tenue de campagne (octobre 1870-1871.)

Troupe. — Képi. (Le 8e Hussards avait laissé ses taconnets en Algérie.)

Tunique-dolman, quelques vestes.

Pantalon à bande unique.

Ceinture d'Afrique portée indifféremment sur la tunique ou par-dessous.

Dans les armées de province les buffleries furent noircies à la fin d'octobre 1870. Nous ne croyons pas que cette mesure ait été adoptée par l'armée de Paris.

Le reste de la tenue et du paquetage comme au début de la campagne, à l'exception de la sabretache.

Officiers. — Képi.

Tenue ancienne ou nouvelle, avec pelisse de petite tenue.

Pas de giberne ni de sabretache.

Lorgnette.

Bottes jaunes montant au genou ou à mi-cuisse.

Harnachement ordinaire, avec une couverture de cheval au lieu du tapis de selle.

Dans les régiments mixtes ou de marche, la tenue était moins rigide. On voyait dans la troupe quelques bonnets de police à soufflet, un certain nombre de vestes, et même quelques pelisses.

Des officiers portaient le paletot de marine à deux rangs de boutons et à galons de grade transversaux sur les manches, ou des manteaux, de formes et de couleurs variées.

Les 1er, 3e et 8e Hussards étaient toujours les seuls régiments remontés en chevaux barbes.

P. Benigni.

NOTES CONCERNANT LES ILLUSTRATIONS

SOUS-OFFICIER DE HUSSARDS

Tenue de Ville 1868-70.

Gouache de la Collection A. Griesser.

Ce que rend parfaitement cette gouache, c'est la coupe des vêtements et particulièrement de la tunique-dolman, tant pour la largeur des manches, que pour le ceintrage de la taille, la longueur des basques et l'emplacement des coutures. Elle nous montre aussi que la sabretache n'avait pas été abandonnée. Notons quelques particularités : absence de passepoil au collet, basques dont la fente dans le dos est orientée vers la gauche, contrairement à ce qui existe sur les effets conservés, bottines sans éperons.

TUNIQUE-DOLMAN D'UN MARÉCHAL DES LOGIS AU 8º HUSSARDS

Collection R. et J. Brunon.

En drap de troupe et sans aucune fantaisie. Elle a été mise en service le premier trimestre 1870. Elle porte en outre les tampons suivants : 4e 1870, 4e 1872, et a été réformée dans le troisième trimestre 1874.

C'est le devant de gauche, contrairement à ce qu'indique la décision du 15 juin 1868, qui s'engage sous celui de droite. Il en était toujours ainsi pour les dolmans et les tuniques-dolmans (1).

Boutons grelots en étain au nº 8 sur le devant, de 18 millimètres. Sur chaque épaule et au dos, à la taille boutons demi-sphériques de 17 millimètres et à numéro.

La manche a deux coutures. Les extrémités de la tresse bordant le parement sont prises dans la couture postérieure.

Le galon de grade à lézardes, de 22 millimètres, affleure presque le parement. Il n'a de liseré garance visible que sur son bord supérieur.

Quelques pinces légères à la taille, à la couture des basques, qui juponnent légèrement.

La doublure est en toile, sauf pour le collet, qui est doublé en drap du fond, ainsi que les devants (6 centimètres environ) et les basques. Le parement est doublé en garance sur une hauteur de 2 centimètres. Les épaulettes en tresse carrée sont doublées en drap bleu céleste.

SCHAKO DE PETITE TENUE D'OFFICIER DE CHASSEURS A CHEVAL OU DE HUSSARDS

Fin du second Empire.

Collection R. et J. Brunon.

En toile cirée noire. Bordé d'une petite tresse noire mate de 4 millimètres. Petite tresse carrée en argent de 4 millimètres, au haut derrière en double, bouton en cuivre. Même tresse formant fausse jugulaire. Calot renforcé de 2 millimètres. Gousset de pompon sur le calot au bord du bourrelet formé par le corps du schako. Diamètre transversal du calot 10 cm. 5. Visière doublée en vert. Boutons de toile cirée roulée à l'intérieur pour fixer une jugulaire.

⁽¹⁾ Les vignettes de la tunique-dolman sont réduites à l'échelle de 1/10°. Elles sont toutes les deux dessinées avec l'effet posé à plat. La tunique vue de dos a été, en outre, déboutonnée et ouverte pour donner, sur une seule image, les détails du dos et des hanches, et de ce fait, surtout de dos, tout en étant très exacte, elle paraît trop large et les basques plus courtes qu'elles ne le sont en réalité.

OFFICIER DU 7e HUSSARDS

Petite tenue.

Shako noir, pompon et fausse jugulaire or.

Tunique bleu céleste, passepoils et parements garance. Boutons argent. Pas de galons de grade. Gants blancs.

Pantalon garance, passepoil vert clair entre deux galons or.

Tapis de selle vert clair, galons jaune d'or, passepoil garance.

Pour le reste de la tenue, semblable à la planche hors texte, 1er hussards, Sedan.

Houzeaux noirs.

Cheval français de couleur.

OFFICIER DU 6º HUSSARDS

Grande tenue 1870.

Tenue semblable à celle du Porte-Étendard du 1er régiment, (hors-texte).

Plumet comme la troupe. Bague ivoire.

Tresses de la tunique-dolman argent au lieu de noires.

Tresses du pantalon argent au lieu de bleu céleste.

Garnitures postérieures du porte-giberne argent. Côté du coffret de giberne doré.

Schabraque vert clair, passepoil garance, galons et étoile argent. Porte-manteau de même, mais sans galon.

Cheval français de couleur.

La bride est encore du modèle 1853.

8e RÉGIMENT DE HUSSARDS

Trompette, Grande Tenue, Algérie.

Taconnet garance, à bandeau bleu céleste. Soutaches, ganse de cocarde et n^o 8 blancs. Cravate bleue.

Tunique-dolman bleu céleste. Collet du même, parements garance. Passepoil garance au collet et le long des devants. Tresses blanches, boutons étain. Galons de fonction de trompette tricolore.

Pantalon garance, à passepoil bleu céleste entre deux bandes jaune d'or.

Bussleterie blanche, cordon de trompette tricolore.

Harnachement en cuir noir, boucles et fleurons de frontail et de poitrail et bossettes de mors en cuivre. La boucle du collier d'attache en fer.

Selle et sacoches en cuir fauve.

Sangle en cuir noir.

Couverture gris blanc.

Manteau blanc piqué de bleu.

Toile de tente paquetée à la palette de la selle, en toile écrue.

Cheval barbe noir.

HUSSARD

Tenue de Campagne, octobre 1870-71.

Képi garance à bandeau bleu céleste. Soutaches bleu céleste, nœuds hongrois blanc.

Cravate bleue.

Tunique-dolman et pantalon semblables à ceux de la planche hors-texte Hussards du 1er régiment, grande tenue, 1870.



Chasseur à cheval en vedette. Hiver 1870-1871. (D'après un tableau d'Édouard Detaille.)

Manteau blanc piqué de bleu. Boutons en étoffe.

Buffleterie noire.

Même harnachement qu'au trompette du 8e en Algérie et qu'au Hussard du 1er, tenue de campagne, juillet 1870.

Les filets à fourrage, vides, pendent sur les bissacs.

Le piquet d'attache du cheval est placé sur le porte-manteau, en arrière de la corde à chevaux. Cette dernière est roulée dans un linge usagé, quand elle est maculée de boue, pour ne pas salir la charge. Le cheval d'officier a le harnachement déjà reproduit.

Le modèle de bissac représenté a un recouvrement en cuir verni noir à un seul contre-sanglon; le corps du bissac en cuir fauve naturel.

Chevaux de race barbe, celui de l'officier de couleur, celui de troupe gris.

CHASSEUR A CHEVAL EN VEDETTE

Hiver 1870-71.

D'après un tableau d'Édouard Detaille.

Bien que ce type ne soit pas un Hussard, j'ai tenu à en donner une copie à la plume, parce qu'il est peu connu, et très typique. Il illustre d'une manière frappante l'aspect des escadrons levés en hâte et composant les régiments mixtes ou de Marche, dont je parle dans cette étude.

Képi modèle 1868, à bandeau bleu de ciel et turban garance.

Pelisse verte, tresses noires, boutons blancs, fourrure noire.

Pantalon modèle 1868, à bande unique bleu de ciel.

Buffleterie noircie. Pas de giberne, le dépôt devait en manquer.

Bride modèle 1861, en cuir noir.

Pour hâter la levée de nouveaux escadrons, le ministre, dès la déclaration de guerre, passa de fortes commandes de harnachement en Angleterre. Les selles livrées étaient du modèle en service dans la Cavalerie Anglaise. Les brides et les cuirs étaient de couleur fauve et l'ornement du poitrail en forme de cœur, modèle supprimé, dans notre Cavalerie, depuis 1845. Le poitrail de notre cheval est donc en cuir fauve, avec cœur de cuivre.

Porte-manteau modèle 1868, bleu de ciel, passepoil et cor de chasse garance.

Pas de besace.

Le reste de la tenue est conforme à mes illustrations et à mes descriptions.

Cheval de réquisition genre du bidet breton.

Sous sa pelisse, notre chasseur peut porter, soit le dolman ou la veste verts modèles 1854, soit la tunique-dolman ou la veste bleu céleste modèles 1868.

P. B.

Le Directeur de la publication : Commandant E.-L. BUCQUOY

Le Gérant : E. NUSSBAUM.

Imprimerie BERGER-LEVRAULT, Nancy.

ANNONCES

Ainsi que nous l'avons annoncé, nous ferons paraître dorénavant, dans chaque numéro, un feuillet d'annonces comme celui-ci, au tarif suivant :

la page entière: première page 80 francs, pages suivantes 60 francs;

la demi-page: première page 45 francs, pages suivantes 35 francs;

le quart de page : première page 25 francs, pages suivantes 20 francs;

le huitième de page : première page 15 francs, pages suivantes 12 francs.

Prière de nous envoyer les annonces du prochain numéro avant le 30 avril.

Après inventaire et pour diminuer le volume de ses archives

Le Passepoil met en vente :

1	1º 500 planches en noir (soit phototypies en noir parues hors texte, soit	
	tirages en noir des planches hors texte en couleurs) au prix de	1 franc pièce
4	2º 300 planches diverses hors texte en couleur au prix de	2 fr. 25 pièce
Ç	3º 5 lots de 50 planches différentes hors texte en couleur au prix de .	95 francs le lot
1	4º 60 numéros dépareillés des années 1 à 8 au prix de	8 francs le numéro
Ę	5º 50 numéros dépareillés des années 9 à 15 au prix de	12 francs le numéro
(6º 10 lots comprenant les années 1933-1934 et 1935 au prix de	200 francs le lot
7	7º 20 lots comprenant les 4 numéros spéciaux, au prix de	110 francs le lot

Port en plus pour tout envoi.

Adresser toutes les demandes avec indication des planches ou des numéros désirés, à la Direction du *Passepoil*, 24, rue de Rigny, Nancy.

M. ÉMILE GRANGIÉ, 10, rue Pergolèse, Paris (XVIe) offre:

VERNET et LAMI. Collection des uniformes des	•
armées françaises : de 1791 à 1814. Paris, Gide, 1822	,
de 1814 à 1824. Paris Ancelin et Pochard 1825.	
2 volumes rel. 1/2 chagrin vert, 149 lith. en	L
coul., avec texte 700 fr.	

- H. Choppin. Les Hussards, les vieux régiments 1692-1792. In-4, broché, illustrat. en noir et en couleurs. Paris, Berger-Levrault (s. d.). 45 fr.
- Marco de Saint-Hilaire. Histoire anecdotique, politique et militaire de la Garde impériale. In-8 rel. de l'époque. Grav. en coul. de Bellangé, Lami, de Moraine. Paris, Eug. Penaud. 1847. 150 fr.
- HAUTHAL. Geschichte der Sächsischen Armée 1730-1860. Leipzig, Schrader 1859. 60 pl. en coul. hors texte. 1/2 maroq. brun. 250 fr.
- KNŒTEL et RŒCHLING. Der Alte Fritz in 50 Bildern. Königin Luise in 50 Bildern. Berlin, P. Kittel, grand format, rel. percal. éditeur, sur Hollande. Chacun des 2 volumes (très bel état). 100 fr.

- Galli et Pieracini. Costumes civils et militaires du Grand-Duché de Toscane (vers 1820). Petit in-fol., titre et 50 lith. en couleurs. Paris, Marino (s. d.), cart. ancien un peu fatigué, 99 rousseurs, 1 marge déchirée et réparée. 250 fr.

On offre:

- Knötel. Uniformenkunde: 426 planches, la plupart en fascicules avec texte, dont 13e année complète, 120 planches doubles des précédentes.
- Eckert et Monten: 152 planches, armée allemande.
- Gravures de Martinet : Troupes françaises.
- Livres documentaires. Costumes militaires. Ordres de chevalerie, etc...
- Décorations françaises et étrangères.

Listes détaillées en communication sur demande.

Écrire à la rédaction du Passepoil.

M. ALBERT GRIESSER

rue de la Scierie, à Wisches (Bas-Rhin) désire acheter photographies et livrets individuels datant de 1867 à 1870.

On offre:

CARNET DE LA SABRETACHE

Trois volumes brochés

1896: 40 fr. — 1897: 35 fr. — 1898: 30 fr.

Écrire à la Rédaction du Passepoil.

ANNONCES

En raison du peu d'annonces reçues, il n'en paraîtra pas dans le no 3. Prière de nous envoyer les annonces pour le no 4 avant le $1^{\rm er}$ novembre. Nous rappelons le tarif :

la page entière: première page 80 francs, pages suivantes 60 francs;

la demi-page: première page 45 francs, pages suivantes 35 francs;

le quart de page : première page 25 francs, pages suivantes 20 francs;

le huitième de page: première page 15 francs, pages suivantes 12 francs.

AQUARELLES ORIGINALES

Le Passepoil fait connaître qu'il dispose encore de quelques aquarelles originales de ses planches en couleurs qu'il peut céder à ses membres aux prix ci-dessous :

1937.	Planche	es 2	et. 4	Benigni. — 1er Hussards, chacune:	150 fr.
1936.	Planche			Benigni. — Officier 5 ^e Chasseurs 1914	
	rianone	_		3	
1936.		2		Benigni. — Officier 6 ^e Hussards 1835	. 100
1929.	-	10		Boisselier. — Fraters, ancien régime	
1930.		4		Hilpert. — Artilleur nègre	
1 931.		5		Bucquoy. — Capitaine Gouraud et Samori	
1931.		9		Boisselier. — Volontaires de Luxembourg	
1931.		10		Boisselier. — Volontaires de Luxembourg	Prix
1931.		14		Boisselier. — Tonkinois, clique	
1932.		3		Giffard. — 27e B. C. A. au Maroc	compris
1933.		13		Lapeyre. — Infanterie ancien régime	entre
1 933.		7		Toussaint. — Nouba des spahis	60 fr.
1 93 4 .		1		Goichon. — Tirailleurs marocains	et 100 fr.
1934.	-	13		Goichon. — Infanterie ancien régime	100 Ir.
1935.	ANDROVE	8		Leroux. — Fanfare de Cuirassiers	
·1936.		3 -		Hilpert. — Chasseurs à pied	
1936	and address of the	4		Boisselier. — Infanterie de marine	
1936.	ARCHA VIIIA	8		Hilpert. — Fanfare de Dragons	

Port en plus pour tout envoi.

Adresser toutes les demandes à la Direction du Passepoil, 24, rue de Rigny, Nancy.

Le Passepoil rappelle à ses membres qu'ils peuvent toujours se procurer

les quatre Numéros Spéciaux

savoir:

- 1. Les Sapeurs-Pompiers d'Alsace, 1830-1930.
- 2. Le Centenaire de l'Armée belge, 1830-1930.
- 3. L'Armée polonaise, 1807-1930.
- 4. Le Corps de Condé au service russe, 1797-1800.

Aux prix de 30 francs (port en plus) pour un numéro, 60 francs franco pour deux, 85 francs pour trois, 110 francs pour les quatre.

M. le baron Jean BAEYENS, à Port-Villez par Bonnières-sur-Seine (Seine-et-Oise), demande à acheter :

- 1º Des planches de Martinet : Troupes françaises du 1er Empire;
- 2º Des soldats de plomb Lucotte en bon état de peinture.

M. WERNER KAPPES

10, rue Gerber, à Strasbourg
désire acheter marques postales
et timbres sur lettre.

M. Albert GRIESSER
rue de la Scierie, à Wisches (Bas-Rhin)
désire acheter photographies
et livrets individuels datant de 1867 à 1870.



1° RÉGIMENT DE HUSSARDS Officier porte-étendard — Grande tenue de service — 1868-1870



1° RÉGIMENT DE HUSSARDS Hussards — Grande tenue de service — 1870

LE PASSEPOIL 17° Année



1° RÉGIMENT DE HUSSARDS Hussard — Tenue de campagne — Juillet 1870

LE PASSEPOIL 17° Année



1° RÉGIMENT DE HUSSARDS Charges de Sedan — 1° Septembre 1870

ANNONCES

LIBRAIRIE CH. CLAVREUIL

MOUVELLE ADBESSE

M. et A. CART, Successeurs

8. Rue de l'Ancienne

Comédia

Chèques Postaux, Paris 1234-46 - 59, Rue de Seine, PARIS (VIe) - Téléph. Danton 93-15

Achat au comptant de livres en tous genres, spécialement sur les Costumes et l'Art militaire, la Révolution et le Premier Empire. — Latalogue envoyé franco sur demande.

Chelminski et Malibran. L'Armée du Duché de Varsovie de 1807 à 1815. Paris, Leroy, 1913,

Série complète de ce qui a paru de cette intéressante Revue, illustrée de 56 planches en noir et en

couleurs de costumes civils et militaires.

Bottet (Capitaine M.), Vétérans, Frères d'Armes de l'Empire Français, Débris et Médailles de Sainte-Hélène, 1792-1815. Leroy, 1906, in-8° broché, orne de 4 planches en couleurs. (Au lieu de

30 francs.).

La Légion d'honneur - Rigault. — L'Étoile de la Légion d'honneur (1804-1894). La Médaille Militaire. Leroy 1904, in-4º broché, orné de nombreuses gravures et de planches en noir et en

MEMBRES RÉCENTS DU PASSEPOIL

Venez en aide à notre Société en vous procurant les années écoulées du PASSEPOIL, que nous possédons depuis 1929. En particulier vous pourrez avoir jusqu'au 1er avril, les trois années 1934, 1935 et 1936, au prix de 195 francs les trois.

NAIN BLEU

JOUETS

408. Rue Saint-Honoré, 1 et 3, Rue Richepanse

JEUX

Tél. Opéra 82-16

PARIS

English spoken

Soldats en carton découpé peints sur les deux faces

d'après les dessins de A. GOICHON, Membre du "PASSEPOIL"

SUJETS PARUS:

Cavaliers 1er Empire Napoléon Officier d'ordonnance de l'Empereur Brigadier Chasseur à cheval (Garde) Chasseur à cheval (Garde)

Grenadiers à pied 1ºr Empire

Sergent sapeur Sapeur Tambour-major Tambour

Sergent Caporal

Cavalier 10 Fr. - Fantassin 5 Fr.

NOTA. — Ces soldats sont vendus également en planches, non découpés. — Demander les Prix.

AU PLAT D'ÉTAIN -- JOUETS

Société à Responsabilité limitée au Capital de 340.000 francs

37 QUATER ET 39, RUE DES SAINTS-PÈRES - PARIS-VIE

Anciennes Maisons LUCOTTE et MIGNOT réunies

Spécialité de soldats de plomb fins pour collections

Reconstitution historique - Accessoires

SEULE MAISON EN FRANCE SPÉCIALISÉE DANS LE SOLDAT DE COLLECTION

SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES UNIFORMES

Fondée à Strasbourg, le 8 Février 1920, sur l'initiative du Capitaine E.-L. BUCQUOY, la Société d'Étude des Uniformes "Le Passepoil" est patronnée par un Comité d'honneur et dirigée par un comité actif. Elle se propose de publier dans le présent Bulletin tous documents et renseignements concernant l'habillement, le harnachement, l'équipement et l'armée française aux différentes époques de son histoire. Le Bulletin paraît tous les trois mois.

La Société comprend : des Membres fondateurs, bienfaiteurs, actifs et correspondants. En dehors de ses Membres, la Société admet des abonnés à son Bulletin.

Présidents d'honneur : M. le général HIRSCHAUER et M. G. SCHWEITZER.

COMITÉ ACTIF

COMMANDANT E.-L. BUCQUOY
(Fondateur et Président)

COMMANDANT DARBOU (Vice-Président) E. NUSSBAUM (Secrétaire-Trésorier)

VICOMTE R. GROUVEL
(Membre perpétuel)
(Secrétaire général de la Sabretache)

CAPITAINE BOUTMY CH.-F. KELLER

(Membre perpétuel) (Pt de la Sté de Collectionneurs de Soldats d'Étain)

H. BOISSELIER

L. ROUSSELOT

P. MARTIN

Kingel Vid. Pr

SOMMAIRE DU NUMÉRO 2

— Quelques miniatures de la Collection Bernard-Franck — par O. DE PRAT avec une planche hors texte en couleurs n° 5 de L. ROUSSELOT	33
— Plaques de ceinturon d'Officiers de la Marine, 1803 — par le C' EL. Bucquoy	
avec une planche hors texte n° 7 de reproductions phototypiques	34
— Insignes de Régiments, 1936 — par le Commandant EL. Bucquoy	
avec une planche hors texte en couleurs nº 6 de H. Feist	35
Les Uniformes de Troupes de la Marine et des Colonies depuis 1814	
par Henry Boisselier et le Commandant Darbou	37
— Questions et réponses	41
— Alius alium erudit : Flammes de clairons — par le colonel GUINARD	46
Trompettes de Carabiniers de la seconde Garde Impériale	
par H. Boutmy de Bavelaer	47
Les tenues de la seconde Garde Impériale, par Henry Boisselier, Émile Nussbaum	
et le Chef d'Escadrons Darbou	
avec une planche hors texte en couleurs nº 8 du Commandant EL. Bucquoy.	49
Echos et nouvelles, par le Commandant EL. Bucquoy	57
— Bibliographie, par EL. B	61
- Bulletin de la Société	62

LE PASSEPOIL

Bulletin illustré de la Société d'Étude des Uniformes

paraît tous les trois mois

Cotisation de Membre ou Prix de l'Abonnement pour 1937 :

	France	Étranger
Avec envoi sous bande	60 fr.	66 fr.
Recommandé	65 »	73 »
Avec envoi sous tube	65 »	72 »
Avec envoi sous tube recommandé	70 »	78 »

Les années 1921, 1925, sont en vente au Secrétariat au prix de 100 francs chaque;

Les années 1929 à 1935 au prix de 80 francs. Les années 1922, 1923, 1924, 1926, 1927 et 1928 sont épuisées.

Adresser:

1º Tout ce qui concerne les cotisations, les abonnements et l'expédition au Secrétaire,

M. Émile NUSSBAUM, 2, Avenue de la Forêt-Noire, Strasbourg.

Compte Chèque Postal Nº 7750, Strasbourg.

2º Tout ce qui concerne la rédaction et l'illustration du Bulletin au Président,

M. le Commandant BUCQUOY,

Compte Cheque Postal No

QUELQUES MINIATURES DE LA COLLECTION BERNARD-FRANCK

(PLANCHE HORS TEXTE N° 5)

L'importante suite de ventes qui, pendant le cours de l'année 1935, ont vu exposer les collections variées d'objets militaires rassemblées par M. Bernard-Franck pour être dispersées en partie au feu des enchères est certainement encore présente à bien des mémoires de collectionneurs. On n'aura pas oublié, notamment, les très intéressantes miniatures qui, du milieu du xviiie siècle à la Restauration, constituaient un ensemble de documents hors pair et pour la plupart inédits. Ce sont quelques-unes de celles-ci, de la période du Consulat et de l'Empire, que notre collègue Rousselot a pu noter et dont il veut bien offrir la primeur aux lecteurs du Passepoil.

A tout seigneur tout honneur! Voyons en premier lieu, ce fringant officier des grenadiers à pied de la Garde qui forme le centre de la planche. Quoique représenté dans une tenue absolument classique, il faut être cependant reconnaissant à l'auteur de la miniature d'avoir figuré avec autant d'exactitude les moindres détails de l'uniforme porté par son sujet. Celui-ci étant en tenue de ville il ne faut pas s'étonner de lui voir sous le bras son chapeau-claque et à la main une épée d'uniforme en place de sabre. Évidemment l'intérêt principal de cette miniature réside dans l'originalité de la plaque de ceinturon, d'un modèle inédit, et dans la broderie d'or qui rappellent le faste des tenues de la Garde consulaire.

Et puisqu'il est question de la Garde, l'officier d'artillerie à cheval dessiné dans le coin supérieur gauche présente, lui aussi, un uniforme connu, mais agrémenté de petits détails qui ne le sont pas. C'est ainsi qu'on lui verra porter des buffleteries colorées en jaune d'ocre et passepoilées d'écarlate alors que sur la banderolle de giberne figure un porte-mèche, purement décoratif cela va sans dire, dont les chaînettes sont suspendues à un aigle aux ailes déployées. Ajoutons que dans la collection Vanson, au Musée de l'Armée, il existe un dessin de plus grandes dimensions où l'on voit le même personnage sur l'épaulette duquel se distingue fort bien une grenade brodée, signe distinctif de certaines épaulettes de la Garde.

Ne quittons pas les armes savantes et voyons le très curieux officier d'artillerie à cheval de la ligne situé dans le coin inférieur droit. Celui-ci est d'une époque nettement antérieure à tous les autres, ne serait-ce que parce qu'il porte encore ses cheveux noués en queue par derrière. Son schako à galons et cordon d'or surmonté d'un plumet rouge rappelle singulièrement les coiffures de la cavalerie légère représentées par Lejeune et Duplessis-Bertaux; on remarquera que la
visière est mobile et portée très inclinée sur le devant. Alors que l'officier de la Garde décrit plus
haut possède un gilet bleu foncé, celui-ci l'a écarlate avec des tresses d'or tout comme un officier
de hussards. Et, à propos de ces deux artilleurs, il est à noter qu'aucun n'est représenté en dolman
et pelisse, ce qui laisse supposer que le frac était plus en usage dans cette arme, du moins dans
les premières années de l'Empire.

And the state of t

Au contraire, l'officier de la compagnie d'élite du 9e hussards qui figure dans le côté supérieur droit a tenu à montrer sa pelisse ornée de la croix. Sa tenue ne présente aucune particularité si ce n'est que le passepoil de la flamme de son colback est blanc alors que logiquement il devrait être jaune. Faut-il y voir une erreur du miniaturiste ou une simple mesure d'économie de la part de l'officier venant d'un régiment où les boutons et les tresses étaient blancs?

Enfin, le capitaine du 26° ou 29° dragons est un exemple typique de l'inconvénient qu'il y avait depuis 1791 à distinguer les régiments entre eux par la forme des poches aussi bien que par les couleurs. Il fallait, en effet, que l'on voie les dragons de dos pour être sûr du régiment auquel ils appartenaient, à moins de lire leur numéro sur le bouton. Deux détails intéressants sont à noter dans cette miniature : la patte de parement à trois pointes et le plumet qui est tout blanc quoique l'officier représenté n'appartienne pas à l'état-major, ce qui aurait pu être la raison d'une semblable couleur.

OLIVIER DE PRAT.

PLAQUES DE CEINTURON D'OFFICIERS DE LA MARINE. 1803

(PLANCHE HORS TEXTE Nº 7)

Bottet a consacré dans La Giberne (6° année, p. 167 et suivantes) un article à ces quatre plaques de ceinturon qui sont celles prescrites aux officiers de la marine par le règlement du 7 prairial an XII (30 septembre 1803). Les exemplaires que nous en reproduisons aujourd'hui et qui font partie de la collection Exaltier (que nous remercions de sa très aimable communication) présentent quelques variantes avec celles de Bottet reproduites dans La Giberne.

La plaque du haut à gauche, qui est celle des officiers de marine, présente une disposition différente des drapeaux, une ancre dont la traverse est oblique sur le montant au lieu d'être perpendiculaire, et des feuillages inversés (le laurier à la place du chêne et vice versa).

La plaque du haut à droite, qui est celle des administrateurs de la marine, présente des différences dans le motif qui relie les cornes d'abondance; les feuillages sont beaucoup plus gros; de plus, cette plaque est dorée et non argentée comme le prévoit le règlement. La plaque en bas à gauche, qui est celle des inspecteurs de la marine, est la même que celle de Bottet.

Enfin, la plaque en bas à droite, qui est celle des officiers de santé de la marine, semble d'un travail plus soigné que celle de Bottet; l'ancre est plus finie et la grosse baguette d'encadrement de la plaque présente un bâtonnage d'un bel effet.

Nous conclurons de ces rapprochements que plusieurs fournisseurs établirent ces plaques, et nous constaterons que ce n'est pas aujourd'hui seulement que divers fournisseurs, cherchant à réaliser la description d'un même règlement, arrivent à fabriquer des objets sensiblement différents entre eux.

Commandant E.-I.. Bucquoy.

INSIGNES DE RÉGIMENTS

(PLANCHE HORS TEXTE N° 6)

Nous avons donné, il y a quelques années, la reproduction des insignes métalliques adoptés par les bataillons de chasseurs qui en ont lancé la mode après la grande guerre. L'infanterie puis les autres armes ont suivi petit à petit, et presque tous les corps, voire même des fractions de corps se sont aujourd'hui dotés d'insignes qui, s'ils ne sont pas tous remarquables au point de vue artistique, témoignent tout au moins d'un pittoresque imprévu et d'une amusante ingéniosité.

Certains sont restés entièrement métalliques comme celui déjà donné (11e année, nº 4) des escadrons tcherkesses, et celui figuré ci-dessous du 24e R. I. Celui-ci, un des derniers venus, entièrement en bronze, est dû pour la plus grande part à notre collègue, le commandant de Mascureau, chef de bataillon au corps. La silhouette stylisée du poilu s'y mêle au lion de Fontenoy et au croissant souvenir du combat de la Chiffa.

D'autres ont allié le métal et l'émail comme ceux ci-dessous du 26e de ligne (où l'étoile dorée, insigne du corps pendant la grande guerre, se détache sur un fond lorrain argenté entouré de la fourragère en émail rouge), ou celui d'une si sobre élégance du 43e R. I., ancien « Royal-des-Vaisseaux », où le chistre du corps en émail rouge, la date en émail bleu et les voiles du navire en émail blanc ressortent sur le cercle en or mat et le vaisseau en or brillant se détachant sur un fond ajouré. D'autres enfin sont fabriqués presque entièrement en émail, et produisent ainsi des effets de coloris remarquables surtout par leur variété.

Nombreux sont aujourd'hui les collectionneurs de ces insignes. Nous avons choisi dans les riches collections de deux des plus passionnés d'entre eux, nos collègues le médecin-commandant Georges et le capitaine Lemichez, neuf insignes aussi variés que possible de forme et de couleurs que notre collaborateur Henri Feist a représentés sur la planche hors texte nº 6 avec le souci d'art et de fidélité qu'il sait apporter à tous ses travaux. Les couleurs ont été fidèlement repro-



Insignes de régiments. 26° R. I. 24° R. I.





43º R. I.

duites; nous avons dû simplement unifier quelques bleus clairs très près les uns des autres dans la réalité et dont la reproduction rigoureusement intégrale nous eût entraîné à un nombre exagéré de couleurs.

Ces insignes constituent parfois des rébus assez difficiles à déchiffrer pour les profanes. Voici la solution de ceux qui figurent sur notre planche :

Le 159° R. I. (régiment d'infanterie alpine de Briançon) a adopté l'édelweiss alpestre au-dessus d'une crête de sommets. Le 80° R. I., régiment pyrénéen, a choisi l'isard au milieu des montagnes. Le 13° R. I., ancien Bourbonnais, nous présente une tour de Nevers et l'hermine sans tache que rappelle sa devise. Le 2° tirailleurs marocains projette les palmiers, la routoubiah de Marrakech et le sceau à 5 branches, insigne de l'arme sur un fond d'atlas neigeux.

Le 155^e R. A. L. a pour ses différents groupes des insignes de même forme ne différant entre eux que par quelques détails. Celui de Strasbourg nous montre la ville et la cathédrale transportées au bord du Rhin et dominées par les armes de Strasbourg. Le 2^e B. D. P. a choisi un humoristique dragon moderne monté sur une chenille au cabré; par contre, le 7^e chasseurs à cheval d'Évreux a orné son cor de la barque des Normands. Enfin, le 405^e régiment d'artillerie D. C. A. nous montre son canon qui entoure de l'éclatement de ses projectiles un avion décelé par son appareil de repérage au son et éclairé par le faisceau de son projecteur.

Mais le plus amusant est l'insigne qui figure au centre de notre planche et qui est offert aux collectionneurs sous le nom de : « Insigne des skieurs éclaireurs du 6° B. C. A. » J'avais bien deviné que l'étoile à 5 branches, ou étoile des rois mages, était le symbole adopté par tous les éclaireurs qui sont des guides, et que l'hirondelle rappelait que les chasseurs du 6°, lorsqu'ils étaient à Nice, apparaissaient en montagne avec le printemps comme les hirondelles et en repartaient comme elles vers les régions chaudes dès l'apparition des premiers froids; mais, ne trouvant pas ce que signifiait cette brisque blanche, je me décidai à poser la question au commandant du 6° B. C. A. lui-même, et voici sa réponse : « Cet insigne n'a jamais été réalisé; les éclaireurs du bataillon peuvent obtenir un insigne d'éclaireur qui est le suivant : une étoile d'émail bleu chasseur bordée argent avec, au centre, une réduction argent de l'insigne du bataillon, et dans l'angle de la branche verticale le chiffre 6 argent. » Et nous ignorons toujours ce que signifie la brisque.

Quand on examine l'ensemble de ces insignes, quelques règles générales paraissent devoir s'imposer; les plus simples sont les plus beaux. Les créateurs d'insignes devraient tout d'abord ne pas oublier que ceux-ci sont faits pour être vus de loin et que les trop petits détails sont perdus. Ensuite, il faudrait être prudent dans l'emploi des motifs inspirés par la garnison, car en cas de changement l'insigne ne rime plus à rien. Des insignes rappelant Metz et Verdun sont portés aujourd'hui par des corps qui sont à l'autre bout de la France. Enfin, quand on veut placer dans un insigne un motif héraldique ou historique, il ne faudrait pas se mettre en contradiction avec la filiation historique officielle comme tel bataillon de chasseurs qui veut se rattacher à des corps d'infanterie légère et, par eux, à ceux de l'ancien régime, et porte par exemple sur son insigne des souvenirs de « Royal-Corse » ou des Chasseurs Cantabres.

Commandant E.-I.. Bucquoy.

LES UNIFORMES DES TROUPES DE LA MARINE ET DES COLONIES DEPUIS 1814

(Suite de l'article paru dans le Nº 4 de 1936, p. 81.)

Quant aux tenues, fort variées, portées au cours des expéditions coloniales, nos planches 50 à 55, donnent divers types curieux du Sénégal ou d'Indo-Chine, d'après des croquis de l'époque. Une autre tenue, portée en Cochinchine, en 1863, avec le large salako, a été donnée naguère dans Le Passepoil (11e année, n° 4) (1).

Tenues portées après la guerre de 1870. — Après la guerre, et en attendant l'adoption d'un règlement d'uniforme définitif qui ne parut que le 10 janvier 1873, on continua à faire usage des effets du modèle antérieur. Toutefois, la couronne avait disparu des boutons en service; le shako de l'Empire ne fut pas repris, et en 1871-1872 l'infanterie de marine fait uniquement usage du képi, avec la tunique à épaulettes ou la veste. Elle a d'ailleurs conservé ses capotes, et les buffleteries sont noires.

Le 8 mars 1872, le sergent-major reçut le sabre d'adjudant d'infanterie de marine modèle 1856, avec ceinturon en cuir verni noir à plaque non dorée.

Insignes des grades, sapeurs, clairons. — Mêmes distinctions qu'à l'époque précédente.

Sur la capote distribuée en 1870, les galons de grade furent posés en ligne droite, en laine écarlate, ou en galon d'or à lézardes. Les clairons n'avaient aucun insigne.

Musiciens. — Les clairons-musiciens, après la réorganisation de 1854, conservent la tenue prescrite antérieurement pour les musiciens, y compris la contre-épaulette bleue à tournante écarlate, qui devait rester en service jusqu'en 1872. Le caporal et le sergent de fanfare ont en plus les galons de leur grade. Le sergent-major chef de fanfare continue à porter la tenue prévue, en 1845, pour le chef de musique; en 1856, il prend le sabre à fourreau d'acier prescrit pour l'adjudant.

Lors de la reconstitution des fanfares, en 1869, le chef de fanfare prend la tunique, sans galons de grade, ornée au collet de la broderie distinctive (baguette et lyre) de sous-chef de musique.

(A suivre.)

Henry Boisselier et Chef d'escadrons Darbou.

⁽¹⁾ Une erreur d'impression nous a fait indiquer, dans le texte accompagnant ce croquis, une veste blanche. Le personnage représenté porte en réalité la veste en drap bleu du règlement, le pantalon et les guêtres blancs, l'équipement noirci et le chapeau de paille naturelle



Fig 50. Soldat du 4e d'infanterie de marine, expédition de Cayor (Sénégal) (1864) (Monde illustré).

Veste bleu foncé, ancre du collet écarlate. Pantalon gris bleuté à bande écarlate. Guêtres et musette en toile blanche. Buffleteries blanches, plaque de ceinturon en cuivre. Chapeau de paille naturelle. Carabine à tige.

Fig. 51. Soldat d'infanterie de marine, prise de Dialmalch (7 mai 1853). D'après un dessin du capitaine Faidherbe, L'Illustration, 15 sept. 1854.

Tunique bleu foncé, ancre et passepoils écarlates; boutons en cuivre. Épaulettes jonquille. Pantalon et guêtres blancs. Buffleteries blanches, plaque de ceinturon en cuivre. Chemise blanche, cravate noire. Chapeau de paille naturelle.



Fig. 52. Infanterie de marine, Cochinchine 1863. (Monde illustré.)

Veste bleue, ancre écarlate au collet. Pantalon et guêtres blancs. Buffleterie blanche, plaque de ceinturon en cuivre. Chapeau en paille naturelle. Carabine à tige.



Fig. 53. Clairon d'infanterie de marine, Cochinchine 1864. (L'Illustration.)

Tunique bleu foncé, ancre et passepoils écarlates, galon de fonction à losanges tricolores, boutons de cuivre. Épaulettes jonquille. Pantalon, guêtres, buffleteries blancs. Cordon de clairon tricolore. Carabine à tige. Chapeau de paille naturelle.



Fig. 54. Infanterie de marine, Saïgon 1864. (Monde illustré.)

Tunique bleu foncé, passepoils et ancres écarlates. Pantalon, guêtres, buffieteries blancs. Chapeau de paille naturelle avec ruban noir. Carabine à tige.

Fig. 55. Infanterie de marine, campagne du Cambodge 1867. (L'Illustration.)

Veste bleu foncé, ancres écarlates au collet, boutons de cuivre. Pantalon, chemise, musette blancs. Cravate noire. Ceinturon noirci à plaque cuivre. Carabine à tige, bretelle noire. Grandes guêtres blanches (modele spécial au Sénégal).

QUESTIONS ET RÉPONSES

Au sujet de la 92° Question. — Dans sa réponse à la 92° question (n° 2 de la 15° année, p. 48, M. Benigni demande à connaître le nom et, si possible, les états de service de l'ancien musicien des chasseurs à pied de la Garde dont le fils a été musicien dans une société alsacienne et duquel il est question dans l'article du commandant Bucquoy et que j'avais signalé. Il m'est impossible de lui répondre : j'ai vu cet aigle à un festival de musique en 1931 le jour de la Pentecôte; j'ai parlé quelques instants avec le musicien qui possédait cet aigle. J'ai pu l'acheter, mais je n'ai pas eu le temps (quoique son possesseur m'ait dit le tenir de son père, ancien musicien aux Chasseurs à pied de la Garde), de demander son nom, et, encore moins, ses états de service.

H. BOUTMY.

Réponse à la 110° Question (posée par M. R. Cura). — Nous avons reçu trois réponses à cette question concernant la lance en bambou modèle 1890.

La première émanant de notre collègue M. C. Sartel de Lyon donne d'abord le texte officiel puisé dans l'annexe 1H du règlement provisoire sur les Exercices et Manœuvres de la cavalerie du 14 mai 1912.

« La lance modèle 1890, comprend le ser (pointe), la hampe (manche) et le sabot (base de la lance).

Le fer de lance est formé d'une lame quadrangulaire qui porte une douille avec un épaulement d'arrêt et un pontet porte-flamme (la flamme de lance en toile 1/2 rouge et blanc pour la parade).

La hampe en bambou royal du Tonkin est en son centre pourvue d'une courroie enroulée en cuir de Hongrie. Une partie de cette courroie reste libre pour porter la lance à la courroie à l'épaule. Cette courroie est munie d'un D en cuivre qui sert à suspendre la lance à un crochet placé à cet effet sur une courroie de devant du paquetage (côte montoir).

Le sabot comprend la douille, le corps du sabot avec son épaulement d'arrêt, le cône qui entre dans la botte de lance attachée à l'étrier droit et le bout de la lance.

La longueur de la lance est de 2 m. 90. Son poids est de 1.850 grammes.»

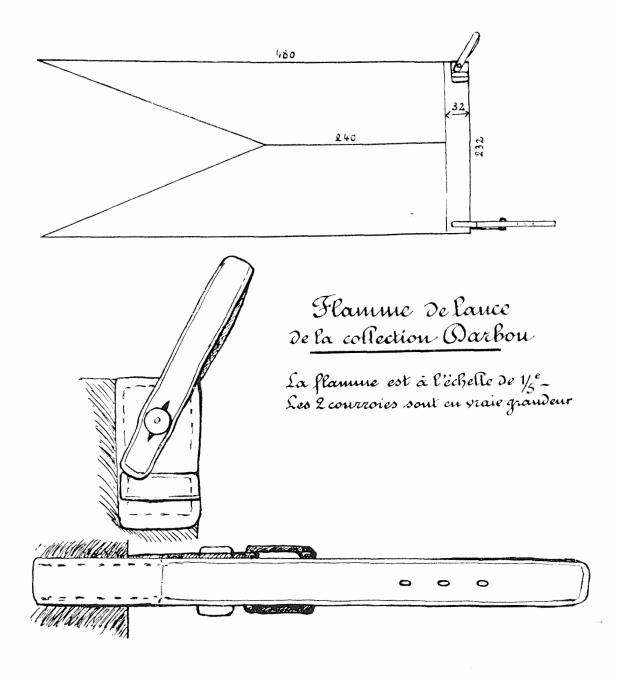
M. Sartel nous donne de cette lance le croquis ci-contre et y ajoute les renseignements suivants « l'es régiments de dragons des divisions de cavalerie en ont été pourvus jusqu'en 1913, date à laquelle elle devint lance d'instruction et une lance plus légère et plus solide en fer bruni fut mise à l'essai comme lance d'armes dans quelques régiments de dragons lanciers (entre autres le 17°).

Lance et

Lance en bambou. Modèle 1890.

« C'est avec cette dernière lance en fer que les régiments de dragons des divisions de cavalerie partirent en campagne en 1914. La lance modèle 1890 en bambou, arma pendant les quelques premiers jours de la campagne seulement, certains régiments de chasseurs à cheval des divisions de cavalerie (entre autres le 14e).

« I.a lance modèle 1890 en bambou avait le gros inconvénient d'être très fragile, j'en ai vu se briser de nombreuses à l'exercice contre les mannequins en 1913. »



La deuxième réponse est du chef d'escadrons Darbou qui écrit :

« Je n'ai pu rencontrer dans le B. O., édition chronologique ou édition méthodique (description des uniformes), de prescriptions réglementaires relatives à la flamme de lance. A défaut, j'ai exécuté le croquis ci-dessous d'après un exemplaire authentique que je possède, et qui était en service avant 1914 au 29e dragons.

«Cette flamme est écarlate, à la partie supérieure, d'un blanc légèrement crémeux à la partie inférieure; sur le petit côté rectiligne est disposée une bande de drap du même rouge que la partie supérieure de la flamme, bande rouge qui empiète aussi bien sur la partie blanche que sur la moitié écarlate; une couture règne sur tout le pourtour de la flamme, à 2 ou 3 millimètres du bord.

« Les cotes du croquis sont données en millimètres.

« La flamme s'attache au moyen de deux courroies en cuir fauve. Celle du haut, fixée de chaque côté de la flamme par une petite bande de cuir, se ferme au moyen d'un bouton en laiton; celle du bas est constituée par une courroie, revenant sur elle-même et terminée par une bande

Courroie du haut (Profil)

Courroie du bas (face)

Flamme de lance de la Collection Belmont.

en métal laqué noir; elle est fixée à la flamme, de chaque côté, par une languette de cuir fauve. Le croquis donne l'une et l'autre en vraie grandeur.

« Pour attacher la flamme, on procédait de la manière suivante :

« La partie inférieure du fer de lance (lance modèle 1890, avec hampe en bambou royal du Tonkin) était munie d'une petite boucle évidée, placée horizontalement et à hauteur de l'extrémité inférieure, dans laquelle s'engageait la courroie d'attache supérieure de la flamme avant d'être bouclée sur le bouton de cuivre. Quant à la courroie inférieure, elle se serrait tout simplement autour de la hampe, sur laquelle elle pouvait coulisser avant de se fermer au moyen de la boucle noire.

« La lance en bambou, dont j'ai été armé personnellement à Saint-Cyr, a été remplacée par une lance en métal bronzé, beaucoup plus légère, dont j'ai manié les premiers exemplaires à Saumur en 1911. Je n'ose me prononcer sur les moyens d'attache de la flamme, mais je suppose que c'étaient les mêmes qu'avec le modèle 1890. »

Enfin, dans une troisième réponse l'adjudant Belmont donne la description d'une flamme de lance en bambou qu'il possède et dont les dimensions diffèrent légèrement de celles du commandant Darbou. Longueur 580 au lieu de 480; largeur 240 au lieu de 232; longueur de la couture du milieu 320 au lieu de 240; largeur de la bande 25 au lieu de 32. Le mode d'attache est celui décrit plus haut, avec les précisions ou différences suivantes : la courroie verticale comporte deux parties cousues l'une contre l'autre de part et d'autre de la flamme; la courroie horizontale est

formée en réalité de deux courroies, l'une portant la boucle et l'autre formant lanière cousues de même de part et d'autre de la flamme. C'est ce qu'on a fait ressortir sur le croquis ci-contre et M. Belmont ajoute :

- « La flamme est en tissu de laine léger; du côté de la hampe, les deux grands morceaux de tissu blanc et rouge sont cousus sur une bande verticale de même tissu, de couleur rouge, replié sur lui-même (largeur, replié, 25 mm.) et contenant un morceau de forte toile (genre grosse toile à sac).
- «La flamme est bordée d'un ourlet d'environ 5 à 7 mm. de large; elle est montée de façon à être toujours fixée le rouge en haut.
- « La petite courroie verticale est juste assez longue pour que, étant bouclée, le bord supérieur de la flamme arrive peu en-dessous de l'anneau porte-flamme de la lance.
 - « La courroie du dessous, horizontale, se boucle autour de la hampe.
- « J'ai vu des boucles de cette courroie en cuivre et en fer, le passant est parfois en cuir, parfois métallique.
 - « De même, pour la courroie du haut, le bouton est parfois en cuir roulé, et non en cuivre. »

Réponse à la 111° Question (posée par M. Griesser). — M. Griesser a posé la même question dans La Sabretache et M. le chef d'escadrons Darbou y a fait une réponse longue et très documentée dans le numéro de novembre-décembre 1936.

Nous invitons ceux de nos lecteurs que la question intéresse à s'y reporter.

113º Question (posée par le capitaine de vaisseau P. Barthes). — Après la Commune, en 1871, il fut décidé que les Chambres siègeraient à Versailles et l'on créa, pour les garder et par mesure de sécurité, un bataillon de gendarmerie mobile qui ne fut licencié, sauf erreur, que vers 1885. Uniforme analogue à celui de la Garde Républicaine, avec le bouton blanc, aiguillettes blanches, trèfles blancs, buffleteries blanches, shako dont un modèle est reproduit dans La Giberne, numéro de septembre 1913, p. 46 (dessin d'Hilpert).

Quelle était la composition de la tête de colonne? Tambours et clairons, comme dans la Garde Républicaine? Brigadier tambour ou brigadier clairon? Les gendarmes portaient-ils, en tenue de ville, le chapeau dit « en colonne », comme les fantassins et les cavaliers de la Garde Républicaine et également les militaires du régiment des sapeurs-pompiers?

114° Question (posée par M. Roger Gonnard). — A quel corps de troupe peut appartenir l'aigle de shako en cuivre massif dessinée ci-contre en grandeur nature par M. Hilpert et qui est curieux par sa courbure très exactement rendue? Peut-on l'attribuer au 1er régiment d'infanterie de ligne et d'autres plaques de shako de cette forme sont-elles connues à ce régiment ou faut-il plutôt l'attribuer au 1er régiment de la garde de Paris?

115^e Question (posée par M. D. B.). — Dans le nº 1 de sa 2^e année *La Giberne* a reproduit une planche de Vallet représentant un trompette d'artillerie de la garde impériale deuxième Empire au sujet de laquelle M. Fallou a écrit : « Cette tenue est la première que les trompettes d'artillerie de la garde aient portée. Nous nous réservons de nous étendre plus longuement plus



Aigle de shako 1^{er} Empire à déterminer. (Collection Roger Gonnard.)

tard sur la seconde tenue. » Je ne crois pas que M. Fallou soit jamais revenu sur la question, mais peut-on m'indiquer en quoi cette seconde tenue à laquelle M. Fallou fait allusion différait de la première.

M. D. B.). — M. Benigni a donné dans le nº 4 de la 12e année du Passepoil une très belle planche intitulée « Chasseurs à cheval d'Alsace (1er régiment) 1786 ». Or, en 1786, il n'y avait pas de Chasseurs d'Alsace puisqu'ils furent créés par l'ordonnance royale du 17 mars 1788 et reçurent à leur création la distinctive cramoisie.

Le 1^{er} régiment en 1786 avait bien la distinctive écarlate mais il s'appelait « chasseurs des Alpes ». C'est lui qui, en 1788, devient Chasseurs de Picardie et prend le n° 7 en conservant sa distinctive écarlate. Il semble donc que pour que la planche 13

du *Passepoil* réponde à la réalité, il y aurait lieu simplement dans le texte du titre de substituer les mots « des Alpes » au mot « d'Alsace ». Nous serions heureux que M. Benigni fasse connaître s'il partage notre façon de voir.

ALIUS ALIUM ERUDIT

Flammes de clairon. — J'ai lu, avec grand intérêt, dans le numéro du Passepoil du 3e trimestre 1936 l'article de M. Giffart sur les flammes de clairon des bataillons de chasseurs « flammes, dit-il, dont l'usage avait depuis longtemps disparu et qui, repris d'abord par les chasseurs peu avant la guerre, s'est peu à peu généralisé dans toute l'armée depuis 1919... ». Aussi ai-je pensé que quelques précisions supplémentaires sur ce sujet pourraient intéresser les lecteurs du Passepoil.

Si les trompettes des troupes montées ont eu des tabliers ou flammes depuis une époque très ancienne, l'usage des flammes de clairons est plus récent et date du deuxième Empire.

Avant 1870 un seul bataillon de chasseurs en a possédé, et en vertu d'instructions réglementaires, le bataillon de chasseurs à pied de la garde impériale. Cette distinction, spéciale aux corps d'infanterie de la garde impériale, a duré comme eux de 1854 à 1870. (Voir I. M. O., description des uniformes de la garde impériale.) Les flammes de clairon du bataillon de chasseurs à pied de la garde étaient vertes avec franges, galon et aigle couronnés jonquille.

Vers 1880, le commandant de Monard, du 17^e bataillon, ancien officier des chasseurs à pied de la garde, en donna à ses clairons, et peu à peu la mode s'en répandit. En 1891, le 1^{er} bataillon en avait, en drap bleu foncé, de forme carrée, avec nº 1 au centre, petits cors de chasse aux angles, et galon de pourtour, tous ces ornements jonquille.

Mais cette mode se généralisa moins vite que celle des fanions de compagnie, et en 1914, beaucoup de bataillons de chasseurs ne l'avaient pas encore adoptée. Elle est devenue la règle depuis la guerre, ainsi que l'a écrit M. Giffart.

La variété de ces flammes a toujours été grande, dans leur forme comme dans leurs ornements : galon tricolore ou jonquille, franges jonquilles ou vertes, numéros et cor de chasse; leur couleur a été généralement le bleu foncé ou le vert, et leur forme le plus souvent carrée avec deux coins arrondis. Depuis la guerre, la création des insignes de bataillon et la mode des cors de chasse de toutes formes a encore augmenté leur diversité.

P. Guinard, colonel en retraite.

Trompettes de Carabiniers de la seconde Garde Impériale.

Au sujet de l'article paru dans le nº 1 de la 15^e année (p. 21 et 22) sur les « Trompettes de Carabiniers de la seconde Garde Impériale », j'ai reçu un certain nombre de lettres de membres du *Passepoil* que la question avait intéressé. Je les en remercie et suis heureux d'avoir pu éveiller la discussion de ce sujet dans les uniformes de cette seconde Garde Impériale, si proche de nous encore, et, cependant, si ignorée.

Beaucoup de ces lettres confirment ce que m'a dit le trompette Grasser (comme ce que cite le commandant Bucquoy dans son article paru dans Alius alium erudit, page 57 du nº 2 de la 15º année, vient à l'appui de mon précédent article). Je vais citer les principales de ces lettres afin que, en étudiant les avis divers, on puisse, si faire se peut, trancher cette question.

De M. Nussbaum, j'extrais le passage suivant : « M. Aubry à Conneré possède un mannequin de trompette de Carabiniers comme le vôtre, sans aucun galon au collet et aux parements. Il l'a eu directement de la famille de ce trompette. Le collet, de même hauteur que celui de votre mannequin (1) ne montre aucune trace de piqûre pouvant faire croire à l'existence antérieure d'un galon. M. Aubry a encore un Carabinier; tous deux ont la botte demi-molle... »

M. le capitaine Darbou, qui a étudié à fond la seconde Garde Impériale, m'écrit: « Je connais au moins deux tuniques rouges de la Garde ayant le galon à losanges très net (l'une est au Musée de l'Armée) et qui n'appartiennent pas au 2º Cuirassiers. En effet, les corps ci-après ont eu le galonnage en métal: 1ºr et 2º Cuirassiers, Dragons (vers 1866 seulement), Lanciers, enfin les Guides qui, par exception, avaient le galon d'argent (or pour brigadier-trompette). I e témoignage de votre vieux trompette est curieux, mais un col coupé, cela s'arrange mal avec les habitudes de discipline d'un corps d'élite.... »

Je me permets de signaler que la tunique de trompette de Carabiniers de la Garde du Musée de l'Armée (salle Mac-Mahon nº G h 638) que je suis allé revoir spécialement, porte un galon tricolore à losanges absolument neuf et fraîchement cousu: le fil qui le fixe aux collet et parements est d'un blanc pur (or, il serait devenu gris-beige s'il avait été cousu à l'époque, soit par suite du temps, de la poussière, soit par suite du nettoyage ou du lavage de la tunique, comme on peut le remarquer sur toutes les coutures anciennes des uniformes quels qu'ils soient). Je tiens à signaler à ce sujet que cette tunique ne doit pas être donnée comme une source rigoureusement exacte car, ayant été intrigué par les boutons, je suis monté sur la chaise du surveillant de salle et j'ai pu constater que les boutons de la tunique en question, au lieu d'être bombés et timbrés de l'aigle impériale avec, en exergue, la mention « Garde Impériale », étaient des boutons semi-bombés, d'un module plus grand que celui des boutons réglementaires et connus; de plus, l'aigle était remplacée par le bateau des armes de Paris avec le texte « Ville de Paris ». N'y aurait-il pas là un « rafistolage » ou une erreur comme pour la trompette de gala de forme dite « à l'ange gardien » qui se

⁽¹⁾ Environ 32 mm. de haut, passepoil bleu compris. Par conséquent un peu plus haut que celui du mannequin de M. Goichon qui est de 26 mm.

trouve non loin de ladite tunique, et à laquelle est accrochée une flamme réglementaire, en drap bleu céleste avec chistre impérial, galons et franges rouges (cette flamme serait donc ou du 2^e cuirassiers ou de carabiniers, régiments qui n'ont jamais eu la trompette de gala).

De M. Bouché à Beauvais j'extrais le passage suivant : « ... Je possède une tunique de la garde que je crois être de Carabiniers. I es boutons ont été remplacés par des boutons blancs de la garde nationale à l'aigle. I es cachets d'habillement sont peu visibles (1); le col et les parements sont bordés de galons tricolores à losanges. Cette tunique était étiquetée « Carabinier-Trompette 1868 », elle provient de la vente de la collection Boivin... » J'ajoute que, le galon de 22 mm. posé sur le col avec retour d'équerre, laisse apparaître une hauteur de 12 mm. de drap bleu céleste du fond du col, celui-ci aurait donc, au minimum 34 mm. de hauteur, plus le passepoil rouge dépassant autour du galon.

Voici donc trois des principales remarques que j'ai reçues. M. Bénigni m'a également écrit, sans donner d'avis pour ou contre le galon, me demandant seulement des précisions; je n'ai pu que lui communiquer un croquis aquarellé que j'avais fait d'après la photographie prêtée par Grasser ancien trompette aux carabiniers de la Garde Impériale et que confirme une petite photo que j'ai vue ces derniers temps au Musée Militaire du Périgord à Périgueux.

Je profite de cet article pour donner le dessin d'un féret d'aiguillettes de la garde que j'ai croqué d'après nature au Musée Militaire de Périgueux; c'est, à mon avis, la seule pièce connue, et je n'en ai encore vu de description nulle part.

Je livre aux lecteurs du *Passepoil* les diverses appréciations ci-dessus. Puissent mon article de la 15^e année et les avis partagés que je viens d'exposer, mettre au point cette question. Il est entendu que les règlements ainsi que les dessins, gravures de l'époque, la tunique que possède M. Bouché plaident en faveur du galon tricolore

(qu'Édouard Detaille donne métallique dans un de ses tableaux). Par contre, ce que m'a raconté Grasser, sa photo, celle du Musée militaire du Périgord, les mannequins de M. Aubry, de M. Goichon, le mien, tendraient à démontrer que ce galon n'a pas été porté. Que faut-il en déduire?

Henry Boutmy de Bavelaër.



(1) Le dessin du cachet d'habillement reproduit ci-contre d'après l'esquisse que m'a envoyée M. Boivin, me paraît bien être celui de Carabiniers de la Garde, quoique les caractères soient moins hauts que ceux du cachet reproduit page 22 de la 15° année. Il en résulterait qu'il y a eu divers cachets d'habillement et de-modèles différents.

LES TENUES DE LA SECONDE GARDE IMPÉRIALE

(PLANCHE HORS TEXTE N° 8)

INTRODUCTION

Les tenues de la garde, sous le second Empire, sont bien connues dans l'ensemble. Le *Journal militaire* en donne un exposé très complet, et de nombreux ouvrages ont contribué à faire bien connaître la physionomie de ces troupes (1).

Notre intention ne saurait donc être d'en donner la description complète. Toutefois, partant du principe que les grandes lignes de l'uniforme sont bien connues, nous chercherons à donner, dans notre étude, un certain nombre de types inédits, en nous inspirant du programme suivant :

1º Rechercher des particularités peu connues, quoique figurant, d'une façon plus ou moins sommaire, dans le texte des règlements;

2º A l'aide d'estampes contemporaines, de photographies, de mémoires, souvenirs de régiment, ordres des chefs de corps, ou d'objets encore existant, établir les tenues non réglementaires adoptées par certains corps pour leurs têtes de colonne, pour certaines tenues d'officiers ou de sous-officiers, pour les enfants de troupe, les cantinières, les timbaliers, etc...;

3º Donner les tenues portées en campagne par la garde en Crimée, en Italie, au Mexique et en 1870.

Nous étudierons par ailleurs la tenue, assez peu connue, des deux corps versés dans la garde à sa création : la gendarmerie mobile, devenue gendarmerie d'élite, et les guides d'état-major, ces deux formations ayant existé de 1848 à 1854.

Nous n'avons pas la prétention d'être complets. Nous faisons appel à tous ceux de nos collègues qui possèderaient des renseignements inédits sur la garde pour préciser telles questions que nous n'arriverions pas à résoudre complètement, et nous insérerons volontiers tous compléments ou rectificatifs.

Enfin, pour chaque corps, nous indiquerons les textes figurant au Journal militaire, et auxquels nous renvoyons pour les tenues généralement connues.

Henry Boisselier, Émile Nussbaum, Chef d'escadrons Darbou.

⁽¹⁾ Plusieurs lecteurs du *Passepoil* nous ont demandé de rappeler, dans les études complémentaires que publie la Revue, les ouvrages parus sur la question, censés connus mais qui pourraient être ignorés des débutants. Nous rappelons donc principalement pour la Garde Impériale du second Empire :

¹º La Garde (1864-1870), par le capitaine Richard; 2º la série des planches d'Armand Dumaresq; 3º les différentes collections de planches de Lalaisse; 4º Histoire de l'Armée et de tous les régiments (5º vol.) par A. Pascal, Brahaut et Sicard; 5º les planches de Déro-Becker; 6º Les Alsaciens dans la Garde impériale et dans les corps d'élite, par Henry Ganier; 7º les cartes de M. Toussaint sur la Garde impériale (édition Leroy); 8º La Giberne, passim. (Note de la Direction du bulletin.)

LA GENDARMERIE A PIED DE LA GARDE

Historique.

- 5 juillet 1848. Formation d'un bataillon de gendarmerie mobile à Versailles.
- 11 mai 1850. Ce bataillon prend le nº 1. Création, à Paris, d'un 2e bataillon de gendarmerie mobile.
 - 11 décembre 1852. La gendarmerie mobile prend le nom de gendarmerie d'élite.
- 1^{er} mai 1854. Les deux bataillons de Gendarmerie d'élite, réunis et pourvus d'un état-major régimentaire, constituent le régiment de gendarmerie de la garde (un 3^e bataillon, créé le 17 février 1855, est licencié le 20 décembre de la même année).
- 25 septembre 1869. Suppression du régiment de gendarmerie de la garde, dont les éléments sont versés dans la gendarmerie départementale et dans la garde de Paris.

Uniformes.

I. — Gendarmerie mobile (1).

L'arrêté du 5 juillet 1848, créant le bataillon de gendarmerie mobile, décidait que « l'uniforme de ce bataillon serait, en tout, semblable à celui de la gendarmerie à pied des départements », tel que l'avait fixé le règlement du 21 août 1846. La tenue portée fut en réalité, à peu de chose près, celle de la gendarmerie à pied de la Seine, avec un certain nombre de particularités :

Habit. — On ne fit usage que de l'habit-surtout de petite tenue (à l'exclusion de l'habit de grande tenue à plastron écarlate). Le bouton, semblable à celui de la gendarmerie, porte un coq avec la légende « Gendarmerie mobile » (2). Trèfles et aiguillettes comme dans la gendarmerie.

Veste, capote, pantalons, comme dans la gendarmerie. Le pantalon de drap, gris-bleu en 1848, devient, le 11 juin 1851, bleu clair dans toute la gendarmerie; ce pantalon ne comporte pas de bande.

Schako. — Le schako adopté en 1848 est celui décrit, en 1846, pour la gendarmerie de la Seine. Il est recouvert en soie noire et porte au sommet un galon d'argent de 22 mm.; sur les côtés, galons en chevrons, séparés en deux par une tresse rouge; le chevron extérieur, en argent, est large respectivement de 15, 12 ou 6 mm. pour les maréchaux des logis, brigadiers et gendarmes. La plaque argentée, représentant un coq, porte la légende « Gendarmerie mobile »; gourmette, figurant une fausse jugulaire, également argentée. Inscription « Gendarmerie mobile », en blanc, sur

⁽¹⁾ Règlements:

Instruction du 21 août 1846 sur l'uniforme de la gendarmerie.

Décisions réglant différentes particularités de tenue de la gendarmerie mobile : 5 juillet 1850; 8 août 1850, 5 et 11 octobre 1850, 28 juillet 1852.

⁽²⁾ Cf. dans Le Bouton uniforme français, de L. Fallou, p. 196, la reproduction des boutons du corps : 1er modèle, au coq (1848); 2e modèle, à l'aigle (1852).

le couvre-schako de toile noire. Pompon écarlate à double boule. Le 8 août 1850, ce schako est légèrement modifié (ainsi du reste que celui de la gendarmerie de la Seine); de forme un peu moins élevée, il est désormais recouvert en drap bleu foncé; le galonnage des chevrons est le même pour tous les grades : 6 mm. pour la tresse rouge, et 7 mm. pour chacun des deux galons d'argent qui l'encadrent; ces galons, ainsi que celui du pourtour supérieur du schako, de 21 mm., sont à points de Hongrie; chaînette et plaque argentées. Pompon à double sphère écarlate (tricolore pour l'étatmajor) portant sur la sphère inférieure le numéro du bataillon, en métal blanc. Le couvre-schako porte l'inscription : Gendarmerie mobile, avec une guirlande de lauriers et de chêne en dessous, le tout peint en blanc.

Bonnet de police. — On fit usage du bonnet de police à la dragonne (en drap bleu de roi, turban orné de 2 galons de fil blanc et d'une grenade blanche, cordonnets en gland blancs) attribué en 1846 à toute la gendarmerie.

Le 28 juillet 1852 fut adopté un chapeau pour la tenue de ville. Il est bordé en soie noire, a une ganse de cocarde en argent, et se porte en colonne. Il est semblable pour les différents grades.

Équipement semblable à celui de la gendarmerie départementale à pied.

Comme armement, la gendarmerie mobile reçut le fusil de voltigeur à baïonnette au lieu du mousqueton de gendarmerie; elle eut en outre le sabre-briquet modèle 1816.

Sous-officiers. — Les distinctions des sous-officiers sont celles prévues en 1846 pour la gendarmerie, c'est-à-dire :

Brigadier: 1 galon d'argent, posé en chevron, sur l'habit et la capote; trèfles en laine bleu de roi, avec 2 raies d'argent de 10 mm; aiguillettes en 25 mm. de filé d'argent et 50 mm. de laine bleue; les grenades des retroussés d'habit en argent avec le centre bleu. Le bonnet de police a les galons en argent, les cordonnets et glands argent et bleu, la grenade semblable à celle des retroussés. En tenue de ville, épée à garnitures de cuivre, avec baudrier porte-épée (portée sous l'habit), la partie apparente en cuir verni noir.

Maréchal des logis : 2 galons d'argent; trèfles en argent, avec 2 raies bleu de roi de 10 mm.; aiguillettes en 25 mm. de laine bleue et 50 de filé d'argent; grenades, bonnet de police, épée, comme les brigadiers. Pas de veste.

Maréchal des logis fourrier (1): Ce grade fut créé, dans chaque compagnie, à la réorganisa-

⁽¹⁾ Il y a lieu de remarquer qu'en 1848, il n'y a pas de maréchaux des logis chefs, de fourriers ni d'adjudants dans la gendarmerie départementale; que ces grades peuvent toutefois être attribués, à titre provisoire, à des gradés, dans les corps provisoires de gendarmerie. Le règlement de 1846 précise que les maréchaux de logis chefs provisoires et les adjudants provisoires portent la tenue de maréchal des logis, avec un 3° galon en argent, de 11 mm. pour le premier, de 22 mm. pour le second. Ce n'est que le 21 décembre 1851 que des maréchaux des logis chefs et des adjudants furent créés, dans la gendarmerie départementale à cheval seulement.

L'emploi de fourrier n'était prévu que pour les corps provisoires, et n'a sous le second Empire été réglementé que pour les formations enrégimentées : garde de Paris et gendarmerie de la garde. Toutefois, nous connaissons la photographie d'un fourrier ayant existé, en dehors de toute prescription réglementaire, dans la gendarmerie de la Seine, en raison de l'importance des effectifs groupés.

En 1848, la gendarmerie départementale n'avait plus de tambours, mais seulement des trompettes à cheval.

tion du 11 mai 1850. Une décision du 5 juillet 1850 lui donna la tenue des maréchaux des logis, avec un galon de fonction en argent, posé obliquement sur le haut du bras.

Maréchal des logis chef (1): L'ordonnance de création, du 5 juillet 1848, en prévoyait un par compagnie. La décision du 5 juillet 1850, régularisant d'ailleurs ce qui se pratiquait déjà, lui donnait la tenue des maréchaux des logis, avec un 3^e galon sur la manche de l'habit et de la capote.

Adjudant sous-officier (1). — Un adjudant a été créé, à la réorganisation du 11 mai 1850, à l'état-major de chaque bataillon. Par décisions des 5 juillet et 8 août 1850, sa tenue était fixée comme suit :

Habit comme les sous-officiers. Épaulette avec frange à graines, portée à droite, et contreépaulette : en or, avec raie ponceau sur le corps. Brides d'épaulettes en galon d'or coupées d'une raie ponceau. Aiguillettes en argent portées à droite (et non à gauche comme le reste du bataillon); schako semblable à celui des officiers, mais le galon de pourtour supérieur, en argent, a 21 mm; pompon tricolore. Épée de sous-officier dans toutes les tenues, sans dragonne.

Tambours (1). — L'ordonnance de création attribuait 2 tambours par compagnie. La décision du 5 juillet 1850, régularisant ce qui était déjà en vigueur, leur donne comme marques distinctives, au collet et au parement de l'habit seulement, un galon en argent cul-de-dé de 11 mm.; les trèfles en laine écarlate, avec une raie en argent de 12 mm. sur le milieu de la patte et de 6 mm. sur la partie formant les nœuds; les aiguillettes mélangées de 20 mm. en filé d'argent et de 60 mm. en laine écarlate.

Brigadier tambour. — L'ordonnance du 11 mai 1850 créait un brigadier tambour par bataillon. La décision du 5 juillet suivant lui donne la tenue des tambours, avec le galon de son grade; les trèfles et les aiguillettes des brigadiers, avec la partie en laine de couleur écarlate. Il est doté d'une canne de tambour-major, à pomme et bout argentés.

Officiers. — L'ordonnance de 1848 prévoyait l'existence d'un officier supérieur commandant le bataillon, avec un officier comptable; d'un capitaine et de 2 lieutenants par compagnie. Le 11 mai 1850, le bataillon a un chef d'escadron commandant, un capitaine adjudant-major, un lieutenant trésorier; la compagnie a un capitaine et 2 lieutenants ou sous-lieutenants. Sont montés: le chef d'escadron, l'adjudant-major et les capitaines de compagnie.

La tenue prise par les officiers n'est pas décrite au *Journal militaire*, en dehors de quelques détails. Il faut pour la préciser se reporter aux estampes de l'époque. Cette tenue comportait :

Surtout, épaulettes et aiguillettes d'officier de gendarmerie, décrits au règlement de 1846. Pantalon gris-bleu (puis bleu clair en 1851) prévu à pied pour les officiers de gendarmerie (les officiers montés n'ont pas fait usage de la culotte blanche et des bottes, mais ont porté le pantalon sur la petite botte). Le 11 octobre 1850, une décision leur attribuait une capote semblable à celle de la troupe pour la petite tenue; et pour l'hiver un caban du modèle d'officier d'infanterie, en drap

⁽¹⁾ Voir note page précédente.

พริสัยเทศ (วิจิจัยค่อ) (อเล่ยไม่ได้จะ ค.ศัยเกร (...)



Gendarmerie d'élite 1853-1854. Tambour, petite tenue. Gendarme, tenue de ville. (D'après une planche de Lalaisse.)

COLUMN TO THE TAX TO T

Tambour. — Bonnet à poil noir, plaque en cuivre.

Capote entièrement bleu foncé, sans galons de fonction; grenade du collet en argent, le centre de la bombe écarlate, les flammes alternativement argent et écarlate; boutons argentés (le pan de la capote est relevé, comme dans l'infanterie, pour permettre de placer la cuissière de caisse). Trêfles écarlates, le corps et les nœuds traversés d'une raie d'argent (de 12 mm. sur le corps, de 6 sur les nœuds). Aiguillettes en filé d'argent (20 mm.) et laine écarlate (60 mm.), ferrets argentés. Passants de trêfles en galon blanc.

Pantalon bleu clair. Cravate noire. Gants blancs. Baudriers de sabre et de tambour jaunes, bordés de blanc; plaque de baudrier de sabre en cuivre; plaque porte-baguettes et grenade au-dessus, en cuivre, posées sur drap rouge. Cuissière en buffle blanc. Baguettes à extrémités de cuivre. Caisse à cercles tricolores par bandes obliques, fût en cuivre, tirants et bretelles en buffle blanc. Sac à bretelles jaunes.

Gendarme. — Chapeau bordé en soie noire; ganse de cocarde (sur le côté droit) en argent.

Surtout bleu foncé, collet bleu à grenade blanche; retroussés écarlates; parement et sa patte bleu foncé liserés d'écarlate; passepoil écarlate aux devants. Boutons et ferrets argentés; trêles, aiguillettes et passants blancs.

Pantalon bleu clair en tenue d'hiver, de coutil blanc en été.

Baudrier jaune bordé de blanc, plaque en cuivre. Dragonne en fil blanc. Gants blancs.

bleu foncé, doublé de bleu céleste foncé, portant sur la manche les galons du grade en argent, disposés en nœuds hongrois.

Le schako adopté par les officiers, en 1848, est semblable à celui de la troupe (1), recouvert en soie noire, et galonné d'argent, suivant le grade, avec mêmes dispositions qu'en 1850. Pompon écarlate, tricolore pour les officiers de l'état-major du bataillon. Une estampe de Lalaisse (2) montre le chef de bataillon portant à cette époque, en grande tenue, le plumet droit en plumes tricolores, et olive d'argent.

Le schako réglementé le 8 août 1850 est, comme pour la troupe, recouvert en drap bleu foncé. Les chevrons latéraux sont en galon d'argent en points de Hongrie, séparés par une raie noire, et de même largeur pour tous les grades; pourtour supérieur en même galon, de 25 mm. pour lieutenant et sous-lieutenant, 30 pour capitaine, 35 pour chef d'escadron. Plaque, gourmette et rosaces comme pour la troupe. Pompon à double sphère écarlate (tricolore pour l'état-major), avec numéro en métal argenté. Le commandant de bataillon reçoit en grande tenue l'aigrette de colonel, en plumes de héron blanc, avec 3 rangées de petites plumes tricolores à la base, et olive en argent.

Chapeau de ville, adopté en 1852, semblable à celui de la troupe, mais avec bord en soie et ganse en argent bordée d'une crête de même; ganse à 3 torsades pour officier supérieur.

Le bonnet de police à la dragonne est semblable à celui de la troupe avec cordonnets, grenade, galons (un de 30 mm., un de 13 mm. pour tous les grades) et gland (à grosses franges pour officier supérieur) en argent.

Le capitaine adjudant-major dut, par décision du 5 juillet 1850, porter les épaulettes de capitaine en or, ainsi que leurs brides; les aiguillettes en argent étaient portées sur l'épaule droite, à l'inverse des autres officiers.

Tous les officiers de gendarmerie mobile ont fait usage de l'épée, décrite au règlement de 1846, pour la tenue à pied et la tenue de société des officiers de gendarmerie. Cette épée paraît avoir été portée, en toutes circonstances, et à l'exclusion du sabre, même par les officiers montés; ces derniers étaient en outre armés de pistolets. Dragonne en or.

Le harnachement des officiers montés est celui décrit par le règlement de 1846 pour les officiers de gendarmerie. La housse et les chaperons sont bordés d'un galon d'argent, de 55 mm. pour les capitaines, de 60 mm. pour le chef d'escadron; la housse porte une grenade brodée en argent aux coins postérieurs.

Notre planche hors texte nº 8 donne l'aspect des bataillons d'élite entre 1850 et 1853 (3).

⁽¹⁾ D'après le règlement de 1846, dans la Gendarmerie de la Seine, tous les officiers, étant montés, portent le bonnet à poil des gendarmes de la Seine à cheval. Seuls, les officiers de gendarmerie de la Corse portent un schako.

⁽²⁾ Lalaisse, Gendarmerie Mobile, grande et petite tenue, 1848 (planche nº 29).

⁽³⁾ Sources ayant servi à l'établissement de la planche : Règlements insérés au J. M.; planche de Lalaisse, dessin de Valmont.

II. — Gendarmerie d'élite (1).

L'aspect des deux bataillons a notablement changé lorsqu'ils ont pris, le 11 décembre 1852 le titre de gendarmerie d'élite. Les modifications suivantes ont été, au cours de l'année 1853 apportées à leur uniforme.

Tout d'abord, les deux bataillons furent dotés de l'habit de grande tenue, à plastron écarlate, que le règlement de 1846 donnait à toute la gendarmerie (2), mais qui n'avait pas été mis en service, en 1848, dans les bataillons mobiles. En outre, une grenade brodée en fil blanc, fut ajoutée au collet de cet habit (3). Le surtout antérieurement porté, continua, semble-t-il, à être utilisé en petite tenue (4) et dut recevoir également au collet la grenade en fil blanc. Les aiguillettes continuèrent à être portées à gauche.

Le schako fut remplacé, par décision du 3 avril 1852 (5), par un bonnet à poil (qui ne fut mis en service qu'au cours de l'année 1853). Ce bonnet à poil comportait une plaque en cuivre ornée d'une aigle non couronnée, posée sur un fond de rayons et tenant une boule, d'où s'échappe la foudre, la boule portant, découpé, le numéro du bataillon (6). Le bonnet à poil devait comporter un calot écarlate, orné d'une grenade en fil blanc, comme le premier modèle qui fut porté dans la garde; il n'avait ni cordon, ni jugulaire et portait un plumet écarlate surmontant un pomponcocarde tricolore. Le plumet était tricolore pour l'état-major du bataillon.

Le bouton était argenté, orné d'une aigle portant pour exergue : « Sûreté publique », et en légende : Gendarmerie d'élite. L'aigle, de même, remplaça le coq, le 5 avril 1853, sur les épées d'officier et de sous-officier, sur la plaque de baudrier (qui porte en exergue : Gendarmerie d'élite), sur les ferrets d'aiguillette.

En tenue de ville, chapeau comme précédemment (3).

⁽¹⁾ Pour la gendarmerie d'élite, les règlements antérieurs de la gendarmerie (1846) et de la gendarmerie mobile (1850) continuent à être en vigueur. La tenue du corps n'est pas décrite au J. M., sauf quelques détails : plaque de bonnet à poil, plaque de baudrier, de sabre et bouton (décision du 5 avril 1853, contenant en outre différentes prescriptions s'appliquant à toute la gendarmerie); bonnet de police à visière (décision du 23 avril 1853); légères modifications s'appliquant à toute la gendarmerie (décision du 8 mai 1854). Il faut se reporter aux dessins de l'époque pour établir l'ensemble de la tenue du corps.

⁽²⁾ Cet habit à plastron écarlate, destiné à la grande tenue, avait été supprimé dans toute la gendarmerie, de 1836 à 1846. Le règlement de 1846 le rétablissait pour la gendarmerie de la Seine, départementale, de la Corse et coloniale, et, sous forme de Kourtka ou habit court, pour celle d'Afrique. La gendarmerie mobile n'en fut pas dotée. Une instruction ministérielle du 24 juin 1850 (non insérée au J. M.) suspendit, jusqu'à nouvel ordre, la confection des habits de grande tenue dans toutes les compagnies, excepté celle de la Seine. Ces dispositions sont restées en vigueur jusqu'à la suppression de l'habit en 1872. De 1850 à 1871, l'habit à plastron écarlate ne fut porté par suite que dans les corps suivants:

Gendarmerie d'élite 1853-1854 (surtout pour la petite tenue);

Gendarmerie à pied de la garde 1854-1869; le surtout de petite tenue étant supprimé en 1855 au plus tard, l'habit fut porté avec plastron rouge ou bleu suivant la tenue;

Gendarmerie à cheval de la garde 1854-1870 (surtout pour la petite tenue);

Gendarmerie de la Seine à cheval et à pied (surtout pour la petite tenue);

Gendarmerie coloniale (kurtka en petite tenue);

Garde de Paris à cheval et à pied (surtout pour la petite tenue).

⁽³⁾ Sources: Lalaisse, gendarmerie d'élite 1854 (planche nº 1); Déro-Becker, gendarmerie d'élite.

⁽⁴⁾ Source : Lalaisse, planche citée.

⁽⁵⁾ Non insérée au Journal Militaire.

⁽⁶⁾ Cf. une reproduction du dessin de cette plaque, paru au J. M., dans La Giberne, 4e année, p. 83.

Le 25 avril 1853, était adopté, pour les bataillons d'élite, un bonnet de police à visière (que prit également toute la gendarmerie en 1854) : bandeau bleu foncé, turban et calot bleu clair;

grenade du bandeau, cordonnets sur les coutures, et galon de 13 mm. à points de Hongrie à la partie supérieure du bandeau, le tout en fil blanc. Pour les sous-officiers, le galon est en argent, les cordonnets argent et bleu foncé, la grenade argent à centre bleu foncé. Pour adjudant, bonnet de police semblable à celui de sous-lieutenant, mais la tresse horizontale est en or, les autres tresses, le galon et la grenade en argent. Pour officiers, grenade et galon en argent, tresses en argent, en nombre suivant le grade, au-dessus du bandeau; tresses en argent (1, 2 ou 3 suivant le grade) sur les coutures verticales, et nœuds hongrois en argent sur le calot. Pour l'adjudant-major, la seconde tresse horizontale est en or.

Rien de changé dans l'armement ni l'équipement. Toutefois, les ronds d'étui de capote sont ornés de grenades blanches.

Les sous-officiers ont mêmes distinctions qu'à l'époque précédente. L'adjudant portait le bonnet à poil à plumet tricolore.

Les tambours conservent les mêmes distinctions que précédemment, avec le bonnet à poil. Il en est de même du brigadier-tambour; nous ne trouvons aucune indication certaine au sujet de sa coissure, mais il est très probable qu'il prit le colback, et sans doute du modèle prescrit, dans la garde, en 1855, mais, pensons-nous, avec le plumet tricolore.

Pour les officiers, mêmes modifications que pour la troupe; la grenade du collet et celle du bonnet à poil sont en argent. Le plumet est écarlate (tricolore pour adjudant-major et trésorier), et le commandant du bataillon continue à porter l'aigrette blanche de 1851 sur le bonnet à poil. En tenue de ville, chapeau comme précédemment.

Nos figures 1 et 2, établies d'après Lalaisse, donnent l'aspect des Gendarmes d'élites en 1853.

(A suivre.)



Gendarmerie d'élite, Grande tenue de service, 1853-1854.

(D'après un dessin de Lalaisse.)

Bonnet à poil en fourrure noire; plaque en cuivre.

Plumet rouge avec pompon-cocarde tricolore. Habit bleu foncé; collet bleu foncé à grenade blanche; revers et retroussis écarlates; parement et sa patte bleu foncé passepoilés d'écarlate. Trèfles blancs, doublés de bleu foncé, brides blanches; aiguillettes blanches, ferrets argentés. Boutons argentés.

Pantalon entièrement bleu-clair. Cravate noire. Gants

Baudriers de sabre et de giberne jaunes, bordés de blanc; plaque de baudrier en cuivre; chaînette d'éping ette en cuivre. Courroies de sac et bretelles de fusil entièrement jaunes. Dragonne en fil blanc. Suc en peau fauve Étui d'habit à petites raies très serrées bleu sur fond blanc, ronds bleu foncé ornés

de grenades blanches aux extrémités. Fusil à garniture de fer. Sabre à poignée et extrémité

ÉCHOS ET NOUVELLES

Société de collectionneurs de figurines historiques. — Tel est le nouveau titre qu'a adopté depuis le 1^{er} janvier 1937 la « Société de collectionneurs de soldats d'étain », dont les intéressantes expositions ont fait chaque fois l'objet d'un compte rendu dans le *Passepoil*.

Ce groupement, qui continue à avoir pour président notre collègue, M. Ch. Félix Keller, publie, depuis 1931, un Bulletin dont l'intérêt ne diminue pas et dont la présentation s'améliore continuellement. Après avoir étudié en 1936 la bataille d'Austerlitz en fournissant aux collectionneurs toutes sortes de renseignements utiles sur cette victoire, cette publication consacre cette année de nombreux articles à deux périodes particulièrement glorieuses pour les armes françaises : Iéna et Rocroy. La rubrique illustrée des nouveautés soldats d'étain et de plomb figure à chaque numéro, ainsi que d'abondantes descriptions d'uniformes français ou étrangers.

Fêtes et défilés militaires. — Le printemps 1937 a vu éclore de tous côtés des fêtes patriotiques comportant des défilés militaires et des reconstitutions de nos glorieuses troupes d'autrefois. Nous n'en parlerons qu'au seul point de vue qui intéresse les lecteurs du Passepoil : le côté documentaire. Si on ne peut que se réjouir de ces manifestations et applaudir aux sentiments et aux efforts des organisateurs, il est permis de regretter le peu d'intérêt qu'ils attachent quelquefois à l'exactitude documentaire de ces reconstitutions. Il y a parfois des lacunes et des erreurs pénibles qui seraient faciles à combler ou à rectifier, mais il faudrait demander le conseil d'un connaisseur, et c'est ce qu'on ne veut pas, les gens qui sont chargés de cette partie se figurant que leur désignation leur confère ipso facto la compétence nécessaire. Certaines de ces manifestations viennent de montrer qu'on peut obtenir des merveilles des costumiers, mais il faut pour cela les diriger et ne pas se laisser coller n'importe quoi, c'est-à-dire qu'il faut... savoir.

Nancy. — Le 26e régiment d'infanterie et sa prolonge, le groupe Blandan, avaient organisé, le 14 avril, à la salle Poirel, à Nancy, un très beau concert qui a obtenu un gros succès. La seconde partie comportait une série de tableaux constituant une rétrospective du 26e à travers l'histoire. Le premier, qui devait représenter le Régiment de Poitou au siège de La Rochelle en 1624 nous a montré des soldats habillés suivant les règlements de la fin du règne de Louis XVI! Cela nous dispense d'en dire plus long, et si nous rendons tout l'hommage qu'ils méritent, à l'entrain, à la belle allure et à la foi patriotique montrés par tous les exécutants, nous ne pouvons que déplorer des erreurs aussi lourdes dans ce qu'on qualifie de reconstitutions, alors surtout qu'on les exécute dans une grande ville où il y a dix membres de la Sabretache ou du Passepoil dont chacun se serait fait un plaisir de les éviter à temps, si on s'était donné la peine de le consulter.

On s'en est d'ailleurs rendu compte et pour la fête du régiment célébrée avec un beau succès le 13 juin on avait fait appel à deux de nos collègues, MM. Henri Feist et Hanus qui ont

apporté bien volontiers leur concours précieux et désintéressé. Un défilé de 11 détachements représentant les uniformes du 26° de Louis XVI à nos jours a été très applaudi, ainsi que la musique brillamment présentée sous son uniforme de 1860.

Belfort. — Les fêtes de Pentecôte comportaient un grand défilé militaire sous le premier Empire; défilé de grande envergure pour l'organisation duquel les différents corps de troupe de la garnison rivalisèrent d'entrain avec les sociétés locales.

Un épais programme porte sur sa couverture deux grenadiers dont toutes les parties de l'uniforme sont fausses et dont le dessin est un véritable défi au bon sens. On ne s'explique pas comment un comité a pu accepter une pareille horreur. En feuilletant ce programme, j'ai appris l'existence des Cuirassiers de la Garde, d'une musique et de sections de mamelucks à pied (toutes choses que j'ignorais), enfin d'un corps de grognards de la Garde avec musique distincts des grenadiers à pied de la Garde (j'avoue que je n'ai pas encore compris).

D'aimables correspondants m'ont communiqué une série de photos de ce défilé où j'ai trouvé, à côté de 3 ou 4 groupes d'époque, des choses à faire dresser les cheveux sur la tête du membre le plus chauve du *Passepoil*. Cette armée du 1^{er} Empire porte des coiffures allant de l'ancien régime au second Empire : les Guides ont des bottes de cuirassiers et des fantassins la jambière anglaise. Ne parlons pas des harnachements absents. Il y a un peloton de hussards de belle allure... mais il est Louis-Philippe. Quant aux lanciers dits polonais ils n'ont ni plumet, ni plaque de shapska, ni cordon, ni aiguillettes, ni gants, ni ceinturon blanc, ni giberne, ni carabine, ni shabraque, ni portemanteau. A part cela, ça peut aller!

Concours hippique de Paris. — Par contre, les reconstitutions présentées au début de mai au concours hippique de Paris furent une merveille. Je suis le premier à reconnaître que l'on disposait pour cette manifestation de fonds qui ont pu faire défaut dans d'autres, mais ce qu'il faut surtout proclamer, c'est qu'il y avait là, au milieu des organisateurs, un technicien, notre collaborateur Rousselot dont les avis étaient sollicités et suivis.

C'était, cette année, la garde républicaine de Paris qui s'était chargée de préparer ce magnifique spectacle. Après l'entrée de ses trompettes précédées de deux superbes timbaliers fort applaudis, quatre pelotons se présentent successivement : le premier, c'est le guet royal de Paris en 1720; le second, la gendarmerie d'élite de la Garde Impériale en 1810; le troisième, les Cent-gardes de Napoléon III en 1860; le quatrième, enfin, la garde républicaine à cheval de Paris en 1937; chaque peloton défile au son d'une marche appropriée et à son passage devant la tribune officielle, rend les honneurs à la façon particulière à chaque époque. Puis, c'est le traditionnel carrousel conduit avec le plus étincelant brio. Un de nos collègues qui assistait à la présentation m'écrivait le soir même : « Je vous assure, ça avait de la gueule! »

Nous donnerons dans notre prochain numéro des photographies qui permettront de se rendre compte avec quelle scrupuleuse exactitude avaient été faites ces reconstitutions qui font le plus grand honneur à la maison Gauze-Lange pour les uniformes et aux établissements Barrat pour les harnachements.

Défilé sous l'Arc de Triomphe. — Tous les journaux ont relaté cette grandiose manisfestation qui, le 23 mai dernier, à l'occasion du centenaire de l'Arc de triomphe, fit la joie du peuple de Paris. Pour réunir une telle quantité d'uniformes, il avait fallu faire flèche de tout bois; aussi, faut-il avouer que les résultats furent inégaux. Si les groupes ayant figuré au concours hippique firent merveille, il y en eut d'autres où la reconstitution fut approximative pour bien des détails. Les dirigeants ne semblent pas avoir surveillé de près l'exactitude des uniformes et plusieurs groupes furent un peu carnavalesques. L'aspect de l'Infanterie 1914 surprit bien des assistants et j'en ai eu une explication assez savoureuse. Les figurants étaient des « marsouins » de la garnison de Paris qui, furieux d'être obligés de porter le pantalon rouge, s'en vengèrent en donnant à leur groupe une allure aussi spéciale qu'inattendue.

L'emploi en grand de perruques mal ajustées et de barbes mal collées n'obtint pas toujours d'heureux résultats; enfin l'absence de musiques et de cliques enlevait à ce défilé une partie de l'allure martiale qu'il eût dû présenter. Cela explique que la foule ait surtout réservé ses applandissements à l'armée de 1918 et à l'armée actuelle dont la présentation fut tout à fait remarquable.

Lunéville. — J'ai gardé pour la fin la fête particulièrement brillante qui s'est déroulée les 29 et 30 mai à Lunéville dans le magnifique stade récemment achevé, à l'occasion du bicentenaire de Stanislas et en présence de S. E. M. Lukasiewicz, ambassadeur de Pologne à Paris. C'est que là aussi, on avait eu recours à un spécialiste, notre collègue le capitaine Brachmann, qui, depuis des mois, mettait au point avec les maisons Gauze-Lange et Barrat les uniformes et les harnachements qui devaient figurer à cette reconstitution.

Tous les éléments de la 2^e D. C. prirent part aux diverses parties du programme de ces deux jours de fête, mais ce sont les deux régiments de cavalerie de Lunéville (8^e et 31^e dragons) qui fournirent, le 30, les éléments de l'entrée du roi Stanislas et du carrousel organisé et dirigé par le lieutenant-colonel de Graulard, assisté du capitaine Farny et du lieutenant de Courson.

C'est sous le soleil éclatant d'une magnifique après-midi, au milieu d'une foule considérable et devant des tribunes combles que Stanislas, ex-roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar, vêtu d'un magnifique habit cramoisi, fait son entrée à cheval, précédé de ses gardes du corps en justaucorps jaunes et suivi d'une douzaine de gentilshommes de sa cour. Il descend de cheval, s'installe avec sa cour dans une tribune et devant lui se présentent successivement un détachement des dragons de la Reine aux habits et housses écarlates, un autre du régiment Stanislas Roi-Cavalerie aux habits blanc-jaunâtre et aux housses vertes, un peloton du 1er régiment de lanciers polonais de la Garde Impériale précédé de ses trompettes et enfin un peloton du 3e régiment de uhlans-lanciers de la cavalerie polonaise de 1937 avec ses trompettes. Tous ces détachements prennent ensuite part à un carrousel important parfaitement au point dont le très vif succès fait le plus grand honneur aux organisateurs comme aux exécutants.

Quant aux uniformes (125 environ), ils étaient reconstitués avec le maximum d'exactitude possible et en particulier les lanciers polonais du 1^{er} Empire, pourvus de tous les accessoires dont j'ai signalé l'absence à Belfort. Il est impossible de faire mieux avec les ressources dont on disposait.

C'est ce que j'ai dit sur place à notre jeune collègue, le capitaine Brachmann, que j'ai vivement félicité de ce résultat. Ci-dessous, une photographie du détachement des « Dragons de la Reine ».



Le Régiment des Dragons de la Reine, 1737. Reconstitution de la 2º D. C. aux fêtes de Lunéville.

Comptes rendus de la Presse. — S'il est quelquefois agaçant de relever dans ces fêtes de lourdes erreurs, il l'est peut-être plus encore de relever celles dont fourmillent les comptes rendus de ces fêtes. Pour finir sur une note gaie, voici les perles que j'ai relevées au sujet du défilé de l'Arc de Triomphe. Dans Gringoire, M. Pierre de Régnier nous dit avoir vu défiler « les hussards de la Garde et les cuirassiers de la Garde » du premier Empire qui n'ont jamais existé. Le correspondant de l'Est Républicain a vu déboucher les cavaliers de Napoléon III et parmi eux « les hussards de La Salle ». Quant à la France Militaire, qui se devrait pourtant d'avoir des rédacteurs connaissant le sens des termes militaires qu'ils emploient, elle raconte avoir vu arriver, en caracolant, des hussards « aux dolmans en sautoir sur les épaules..., les soutaches (!!) battant les flancs des chevaux » et, plus loin, les fantassins du Consulat « aux tuniques coupées à la française ». Je ne me consolerai jamais de n'avoir pas vu ces tuniques coupées à la française et ces hussards caracolant en manches de chemise avec le dolman sur l'épaule!

Commandant E.-L. Bucquoy.

BIBLIOGRAPHIE

L'Armée française sous Bonaparte, Premier Consul. — Ce recueil, dont nous avons annoncé la publication dans le nº de 1936, est aujourd'hui paru. Luxueusement édité et relié, il présente ces 22 miniatures de l'époque, reproduites en fac-similé, dans un cadre élégant et digne d'elles. Chacune est accompagnée d'une notice documentaire rédigée avec autant d'esprit que de compétence par MM. Jean Brunon et Pierre Benigni, bourrée de détails précis et de citations judicieusement choisies et illustrée de pittoresques vignettes d'après des croquis de Swebach et de Duplessis-Berteaux.

C'est la physionomie exacte d'une période peu connue qui ressort de ces pages. Les auteurs ont droit à la reconnaissance de tous les amateurs d'uniformes et nous souhaitons à ce recueil, qui sera bientôt une rareté, tout le succès qu'il mérite.

Cette suite a été tirée à 300 exemplaires dont 10 sur Japon impérial à 175 francs et 290 sur Helio à 120 francs. Adresser les souscriptions à M. Jean Brunon, 174, rue Consolat, Marseille.

Uniformes actuels de l'Armée française. — Cet ouvrage, dont nous avons parlé dans le nº 3 de la 16e année (p. 70), est actuellement paru. Une société, sous le nom de «L'Uniforme officiel », a remplacé l'éditeur primitif et c'est M. Jacques Babu qui a mis sur pied cet ouvrage tiré par le maître imprimeur Marcel Schiffer. Le prix de vente des 20 planches qui constituent la collection nº 1 est aujourd'hui fixé à 60 francs.

Reconnaissons tout d'abord que c'est un tour de force de donner pour ce prix un tel travail. Il est conçu d'une façon nouvelle alliant le schéma à des dessins nets et précis des différents vêtements portés. Un ingénieux système de renvois par signes de couleur permet de réduire le texte au minimum. Certaines innovations seront particulièrement appréciées, par exemple le tableau de concordance des grades (pl. 17), les dessins précis d'équipement indiquant la façon dont les courroies se superposent (pl. 8 et 12).

Est-ce à dire que l'ouvrage soit parfait? Rien n'est parfait dans cette matière, et puisque l'indication collection no 1 semble indiquer que d'autres sujets seront traités, l'éditeur n'en voudra pas à l'un de ses devanciers de signaler ce qui pourrait être amélioré.

Tout d'abord, le groupement des sujets, s'il paraît logique, est conçu d'une façon qui rend les recherches longues et, pour trouver un uniforme, il faut consulter trop de planches. Par exemple, si l'on veut trouver les uniformes des généraux, il faut consulter les planches 1, 4, 5, 6, 14 où certains renseignements font double emploi : ce qui se rapporte aux spahis est éparpillé aux planches 1, 3, 5, 6, 11, 16, 17. En second lieu, les amateurs qui voudront reconstituer un uniforme de cavalier seront arrêtés par l'absence complète de renseignements sur le harnachement. Enfin, le système de coloris adopté ne correspond pas assez à la réalité. L'ouvrage entretient fâcheusement et aggrave l'équivoque des règlements mi itaires qui appellent bleu foncé des teintes allant du bleu marine au bleu presque noir et même au noir absolu. Le b'eu foncé des écussons de cavalerie, le bleu du

drapeau, le noir des tuniques d'officiers, le gris de ser bleuté des chasseurs à pied, tout cela est rendu avec le même bleu. C'est évidemment là, à mon sens, le point le plus faible de l'ouvrage.

Mais, malgré ces imperfections, l'ensemble reste un précieux dictionnaire que tous nos collègues s'intéressant à l'armée actuelle auront intérêt à se procurer. Écrire à « l'Uniforme officiel », 56, passage du Caire, Paris (2e), ou demander prospectus et bulletin de souscription à la Rédaction du *Passepoil*.

Uniformen markt. — Une erreur s'est glissée dans notre dernier numéro au sujet de l'adresse de ce périodique qui est : Zimmerstrasse 72-74 et non 12-14.

La Légion étrangère. — Nous signalons à l'attention de nos collègues la transformation de cette intéressante revue depuis le n° 64 paru en avril 1937. Elle commence avec le n° 1 de juin 1937 une nouvelle série de même format mais de volume double. Cette publication sera dirigée par un conseil de trois personnes comprenant M. Rambaud, son fondateur, et nos deux collègues MM. Jean Brunon et Pierre Benigni. Au prix de 60 francs par an elle constitue un bulletin mensuel sur beau papier, abondamment illustré et bourré d'articles intéressants.

E.-L. B.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ

Situation financière. — Nous sommes heureux de faire connaître que notre appel a été entendu et que la situation financière du *Passepoil* s'est notablement améliorée. Il nous faut encore vendre une trentaine de numéros spéciaux pour que le passé soit complètement à jour.

Mais par contre, la situation pour 1937 nous cause de graves préoccupations. L'imprimeur et le phototypeur nous ont dès le présent numéro appliqué des tarifs en hausse de 25 à 40 % sur 1936. Le Comité étudie les moyens de faire face à cette situation qui s'aggrave du fait des trop nombreuses cotisations non encore rentrées. Le présent numéro n'a été envoyé qu'aux membres ayant acquitté leurs cotisations 1937. Pour les autres, au cas où ils se plaindraient de n'avoir pas reçu leur numéro nous prions les membres à jour de leur répondre que ce numéro leur sera adressé aussitôt le paiement de leur cotisation.

Liste des Membres. — Ont été admis dans la Société au cours du 1er trimestre 1937 : Comme Membres actifs. — MM. Blum, à Strasbourg; Gauze-Lange, costumier à Paris; H. Louyot, à Ancy-sur-Moselle; Dr Loyer, à Brest; Commandant Ragot, à Libourne.

Comme Membre correspondant. — M. A. Telders, à Borger (Hollande).

ANNONCES

En raison du peu d'annonces reçues, il n'en paraîtra pas dans le nº 3. Prière de nous envoyer les annonces pour le nº 4 avant le 1er novembre. Nous rappelons le tarif :

la page entière: première page 80 francs, pages suivantes 60 francs; la demi-page: première page 45 francs, pages suivantes 35 francs; le quart de page: première page 25 francs, pages suivantes 20 francs; le huitième de page: première page 15 francs, pages suivantes 12 francs.

AQUARELLES ORIGINALES

Le Passepoil fait connaître qu'il dispose encore de quelques aquarelles originales de ses planches en couleurs qu'il peut céder à ses membres aux prix ci-dessous :

-		-	_				
1937.	Planches	2 et	4 —	Benigni. — 1er Hussards, chacune		 	150 fr.
1936.	Planche 1	11		Benigni. — Officier 5e Chasseurs 1914			. 130
1936.	-	2		Benigni. — Officier 6e Hussards 1835			100
1929.	- 1	.0	_	Boisselier. — Fraters, ancien régime		 .	
1930.		4		Hilpert. — Artilleur nègre			
1931.		5		Bucquoy. — Capitaine Gouraud et Samori.			
1931.	_	9	_	Boisselier. — Volontaires de Luxembourg.		 .	
1931.	- 1	10	_	Boisselier. — Volontaires de Luxembourg .		 .	Prix
1931.	_ 1	4		Boisselier. — Tonkinois, clique		 .	compris
1932.		3		Giffard. — 27° B. C. A. au Maroc		 . \	entre
1933.	_ 1	13	_	Lapeyre. — Infanterie ancien régime		 . }	60 fr.
1933.		7		Toussaint. — Nouba des spahis		 .	et
1934.		1	_	Goichon. — Tirailleurs marocains		 .	100 fr.
1934.	- 1	13	-	Goichon. — Infanterie ancien régime			100 11.
1935.		8		Leroux. — Fanfare de Cuirassiers		 .	
1936.	-	3		Hilpert. — Chasseurs à pied			
1936	_	4	_	Boisselier. — Infanterie de marine			
1936.		8		Hilpert. — Fanfare de Dragons		 .	

Port en plus pour tout envoi.

Adresser toutes les demandes à la Direction du Passepoil, 24, rue de Rigny, Nancy.

Le Passepoil rappelle à ses membres qu'ils peuvent toujours se procurer

les quatre Numéros Spéciaux

savoir:

- 1. Les Sapeurs-Pompiers d'Alsace, 1830-1930.
- 2. Le Centenaire de l'Armée belge, 1830-1930.
- 3. L'Armée polonaise, 1807-1930.
- 4. Le Corps de Condé au service russe, 1797-1800:

Aux prix de 30 francs (port en plus) pour un numéro, 60 francs franco pour deux, 85 francs pour trois, 110 francs pour les quatre.

- M. le baron Jean BAEYENS, à Port-Villez par Bonnières-sur-Seine (Seine-et-Oise), demande à acheter :
 - 1º Des planches de Martinet : Troupes françaises du 1er Empire;
 - 2º Des soldats de plomb Lucotte en bon état de peinture.

M. WERNER KAPPES

10, rue Gerber, à Strasbourg
désire acheter marques postales
et timbres sur lettre.

M. Albert GRIESSER
rue de la Scierie, à Wisches (Bas-Rhin)
désire acheter photographies
et livrets individuels datant de 1867 à 1870.



MINIATURES DE LA COLLECTION BERNARD-FRANCK, (ÉPOQUE PREMIER EMPIRE)

Officier d'artillerie à cheval de la Garde — Officier du 9° Hussards, Compagnie d'élite Le Commandant Levé des Grenadiers de la Garde Officier de Dragons — Officier d'Artillerie à cheval (Consulat)







159° Rég' d'Infanterie.

13° Rég' d'Infanterie.

80° Rég' d'Infanterie.



2° R' de Tirailleurs Marocains.



Éclaireurs Skieurs du 6° B. C. A.



155° R' d'Artillerie Lourde.



2º B^{on} de Dragons portés.



7° R' de Chasseurs à cheval.



405° R' d'A. D. C. A.

HFEIST.

LE PASSEPOIL 17° Année









PLAQUES DE CEINTURON D'OFFICIERS DE LA MARINE — 1803 (Collection Exaltier)

Officier de Marine — Administrateur de la Marine Inspecteur de la Marine — Officier de Santé de la Marine



GENDARMERIE MOBILE — 1° BATAILLON — GRANDE TENUE — 1850-1852

Tambours — Brigadier-tambour — Chef d'Escadron commandant le Bataillon — Maréchal-des-logis chef

ANNONCES

LIBRAIRIE CH. CLAVREUIL

NOUVELLE ADRESSE

M. et A. CART, Successeurs

8, Rue de l'Anciente Contedit

Chèques Postaux, Paris 1234-46 - 59, Rue de Seine, PARIS (VIe) - Téléph. Danton 93-15

Costumes et Uniformes. Revue Historique Documentaire, publiée par la « Société l'Histoire du Costume » sous la direction de M. Maurice Leloir et de M. Albert Depréaux. Paris, 1912. 10 numéros

Bottet (Capitaine M.), Vétéraus, Frères d'Armes de l'Empire Français, Débris et Médailles de Sainte-Hélène, 1792-1815. Leroy, 1906, in-8° broché, orné de 4 planches en couleurs. (Au lieu de

MEMBRES RÉCENTS DU PASSEPOIL

Venez en aide à notre Société en vous procurant les années écoulées du PASSEPOIL, que nous possédons encore depuis 1929.

ALU NAUN BILIEU

JOUETS - 408, Rue Saint-Honoré, 1 et 3, Rue Richepanse JEUX

Tél. Opéra 82-16

PARIS

English spoken

Soldats en carton découpé peints sur les deux faces

d'après les dessins de A. GOICHON, Membre du "PASSEPOIL"

SUJETS PARUS :

Cavaliers 1er Empire Napoléon Officier d'ordonnance de l'Empereur Brigadier Chasseur à cheval (Garde) Chasseur à cheval (Garde)

Grenadiers Sergent sapeur à pied 1er Empire

Officier Sergent

Cavalier 10 Fr. - Fantassin 5 Fr.

NOTA. - Ces soldats sont vendus également en planches, non découpés. - Demander les Prix.

AU PLAT D'ÉTAIN -- JOUETS

Société à Responsabilité limitée au Capital de 340.000 francs

37 OUATER ET 39, RUE DES SAINTS-PÈRES - PARIS-VIE

Anciennes Maisons LUCOTTE et MIGNOT réunies

Spécialité de soldats de plomb fins pour collections

Reconstitution historique - Accessoires

SEULE MAISON EN FRANCE SPÉCIALISÉE DANS LE SOLDAT DE COLLECTION

SOCIÉTE D'ÉTUDE DES UNIFORMES

Fondée à Strasbourg, le 8 Février 1920, sur l'initiative du Capitaine E.-L. BUCQUOY, la Société d'Étude des Uniformes "Le Passepoil" est patronnée par un Comité d'honneur et dirigée par un comité actif. Elle se propose de publier dans le présent Bulletin tous documents et renseignements concernant l'habillement, le harnachement, l'équipement et l'armement de l'armée française aux différentes époques de son histoire. Le Bulletin paraît tous les trois mois.

La Société comprend : des Membres fondateurs, bienfaiteurs, actifs et correspondants. En dehors de ses Membres, la Société admet des abonnés à son Bulletin.

Présidents d'honneur : M. le général HIRSCHAUER et M. G. SCHWEITZER.

COMITÉ ACTIF

COMMANDANT E.-L. BUCQUOY
(Fondateur et Président)

COMMANDANT DARBOU (Vice-Président) E. NUSSBAUM (Secrétaire-Trésorier)

VICOMTE GROUVEL

(Membre perpétuel)

(Secrétaire général de la Sabretache)

CAPITAINE BOUTMY

CH.-F. KELLER

(Membre perpétuel)

(Pt de la Sté de Collectionneurs de Figurines historiques)

H. BOISSELIER L. ROUSSELOT

P. MARTIN

LE PASSEPOIL

BULLETIN PÉRIODIQUE ILLUSTRÉ DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES UNIFORMES

(Paraissant 4 fois par an)



IMPRIMERIE MILITAIRE BERGER-LEVRAULT
PARIS-NANCY-STRASBOURG

SOMMAIRE DU NUMÉRO 3

_	Avant-propos	-		63
_	Échos et Nouvelles			64
	Ouestions et réponses			66
	Les derniers Uniformes des Régiments Suisses — par O. de Prat			
	avec deux planches hors texte en couleurs no 9 et 10 de L. Rousselot.			67
	Les Régiments Suisses de la Garde Royale, 1816-1830			
	par le Lieutenant-Colonel Pelet et le Chef d'Escadrons Darbou			
	avec une planche hors texte en couleurs nº 12 de H. Boisselier		-	71
	L'État-major Général des Suisses, 1814-1830			
	par le Lieutenant-Colonel Pelet et le Chef d'Escadrons Darbou			85
	Plaque de Bonnet à poil des Cent Suisses, 1814-1815 — par JE. HILPERT.		11.	91
	La Légion Étrangère.			92
	Les Suisses de la Collection Nicolet — par le Commandant EL. Bucquoy			
	avec une planche hors texte en couleurs n° 11 de JE. HILPERT	1.		93
_	Bibliographie			94
	Bulletin de la Société			94

LE PASSEPOIL

Bulletin illustré de la Société d'Étude des Uniformes

paraît tous les trois mois

Cotisation de Membre ou Prix de l'Abonnement pour 1938 :

Le montant de la cotisation pour 1938 sera notablement relevé et sera fixé par l'Assemblée générale du 10 octobre et indiqué dans le nº 4. Ne pas nous adresser de cotisation pour 1938 avant l'apparition de ce nº 4.

Jusqu'au 31 décembre 1937 les prix ci-dessous sont maintenus pour les années écoulées.

Les années 1921, 1925, sont en vente au Secrétariat au prix de 100 francs chaque;

Les années 1929 à 1935 au prix de 80 francs. Les années 1922, 1923, 1924, 1926, 1927 et 1928 sont épuisées.

Adresser:

1° Tout ce qui concerne les cotisations, les abonnements et l'expédition au Secrétaire,

M. ÉMILE NUSSBAUM, 2, Avenue de la Forêt-Noire, Strasbourg.

Compte Chèque Postal Nº 7750, Strasbourg.

2º Tout ce qui concerne la rédaction et l'illustration du Bulletin au Président,

M. le Commandant BUCQUOY, 24, Rue de Rigny, Nancy.

Compte Chèque Postal No 391-43, Nancy.

Cent suisses

Avant-Propos

En consacrant en 1934 notre numéro 3 aux Troupes Suisses au service de France, nous avions annoncé notre intention de leur réserver ultérieurement un autre numéro ; c'est celui que nous présentons aujourd'hui.

Il a pu être réalisé grâce aux recherches du Chef d'escadrons Darbou, d'une part, et de M.O. de Prat, d'autre part; à la documentation obligeamment prêtée par M. le Colonel Pelet, de l'armée suisse; aux communications du Dr Landolt et de M. Paul Martin, et enfin au concours artistique de nos collègues L. Rousselot, H. Boisselier et J.-E. Hilpert. Nous les remercions tous ici de cette fructueuse collaboration.

Ceux de nos membres récents qui ne posséderaient pas notre numéro 3 de 1934 sur ces questions et qui désireraient se le procurer voudront bien le demander à la rédaction qui le leur adressera au prix de 20 francs franco. Il en reste une dizaine d'exemplaires.

Commandant E.-L. BUCQUOY.



Collection Dr Landolt

ÉCHOS ET NOUVELLES

Concours hippique de Paris. — Nous sommes heureux de reproduire ci-contre un document qui montre à quel degré ont été soignées les reconstitutions confiées à la Garde Républicaine. Parmi une série de photos exécutées par la maison Manuel, nous avons choisi celle-ci qui témoigne de la belle allure du peloton de Cent Gardes. Bravo à nos collègues Rousselot (auteur des maquettes), capitaine Brachmann (réalisateur), Gauze-Lange (costumier) et Barrat (harnachements)... ainsi qu'aux impeccables figurants de la Garde Républicaine à cheval de Paris.

Sousse. — Le 1^{er} Régiment Étranger de Cavalerie a présenté le 30 mai, au cours d'une splendide fête hippique, une excellente reconstitution historique de détachements des anciens régiments étrangers de la cavalerie française. Naturellement, on s'était adressé pour ces reconstitutions à une compétence reconnue, en l'espèce notre collaborateur P. Benigni. Nous aurons l'occasion d'en reparler.

Concours hippique de Nancy. — Au très brillant concours hippique de Nancy des 19 et 20 juin, le 8e d'artillerie a présenté un carrousel qui a obtenu un très vif succès. A l'occasion du 40e anniversaire du canon de 75 mod. 97, deux batteries, l'une de 1937 et l'autre aux uniformes de 1897 se sont livrées à des évolutions à toutes allures qui font le plus grand honneur à l'entraînement hippique du régiment. Pourquoi faut-il que l'officier qui commandait la batterie de 1897 ait arboré des épaulettes sur son dolman, ce qui constitue une des plus grosses fautes d'orthographe qu'on puisse faire en matière d'uniforme. Et pourtant il ne manque pas, à Nancy, d'anciens officiers d'artillerie qui ont porté ce dolman!!!

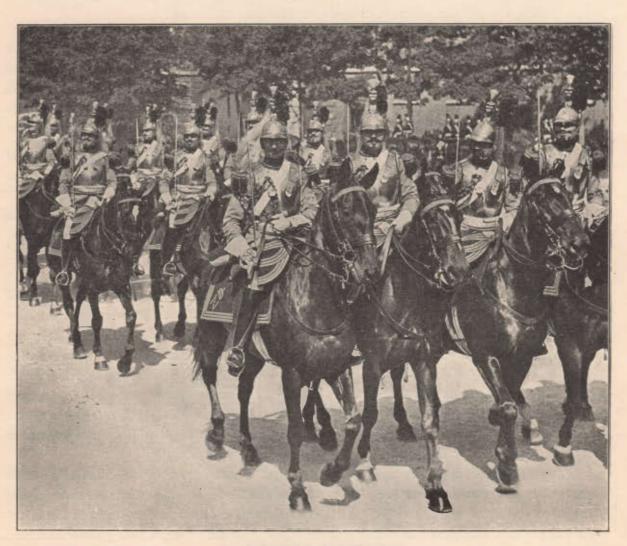
Lunéville. — Très belle fête régimentaire donnée le 27 juin par le 73e R. A. C. où tout le monde, colonel compris, a payé de sa personne avec un magnifique allant. Une reconstitution de 4 pièces anciennes, très réussie au point de vue matériel, présentait, au point de vue uniformes, de nombreuses erreurs de détail qu'il eût été très facile d'éviter ou de rectifier. Il suffisait de se renseigner.

Nancy. — Le même jour, à la Pépinière de Nancy, grande fête organisée par les 8e, 16e et 30e B. C. P. avec concert-spectacle très applaudi. Quant à la présentation des uniformes reconstitués, cela dénotait beaucoup plus de bonne volonté que de souci dans l'exactitude, particulièrement en ce qui concerne la coupe des vêtements et accessoires. A certains groupes, il était matériellement impossible d'attribuer une date quelconque.

Strasbourg. — Le 18 juillet, le 3° hussards a donné à Strasbourg une fête hippique au cours de laquelle une évocation d'un peloton du régiment dans sa tenue de 1914 (réalisée avec le concours du costumier Gauze-Lange) a été très applaudie.

Montpellier. — Le 81° Régiment d'Infanterie alpine en garnison à Montpellier a présenté au cours de sa fête du 11 juillet une reconstitution des anciens uniformes du corps qui, d'après les photographies qui m'ont été communiquées, paraît avoir été très soignée. Détachements avec drapeaux des Régiments de Périgord et de Conti, Volontaires de l'an II, chasseurs du 6° Léger, Légion de la Creuse de la Restauration, 81° de ligne du second Empire et de 1914, poilus de Verdun en bleu horizon et soldats d'aujourd'hui en kaki ont magnifiquement encadré le drapeau du régiment et sa brillante escorte longuement applaudis par plus de deux mille spectateurs.

E.-L. B.



Garde Impériale du 2º Empire.

Peloton de Cent Gardes reconstitué par la Garde Républicaine de Paris
et présenté au Concours hippique de Paris en juin 1937.

(Photo Gaston et Lucien Manuel.)

QUESTIONS ET RÉPONSES

117° Question (posée par M. Pierre Benoit). — Je possède un exemplaire du sabre de la « Légion Sarde des campements » tel que l'a décrit Bottet dans sa monographie de l'arme blanche au xviii siècle. Il porte en outre sur le dos de la lame la devise révolutionnaire : «Vaincre ou mourir. » Un de nos collègues pourrait-il nous apprendre ce que fut au juste cette « Légion des campements », d'où elle tira son nom, et quel rôle elle a joué en France ?

Réponses à la 109° Question (posée par M. E. Belmont). — Nous avons reçu deux nouvelles réponses à cette question: la première, de M. le commandant Jacques, d'Épinal, laisse entrevoir la vérité, mais la seconde, de M. le général de division du cadre de réserve Karcher, ancien lieutenant au 15° B. C. P., apporte dans tous leurs détails les éclaircissements nécessaires et clôt définitivement la question. Nous l'en remercions bien vivement et la reproduisons in extenso.

« En 1896, le 15° B. C. P., en garnison à Remiremont (Vosges), avait pour commandant le chef de bataillon Joppé, décédé il y a une dizaine d'années environ comme général de division du cadre de réserve.

Un jour, le commandant Joppé a présenté à ses officiers — dont j'étais — un cor de chasse, ou mieux, un insigne métallique représentant un cor de chasse incliné, d'une hauteur de 5 cm. environ, tel qu'il est reproduit sur le fanion du 15^e B. C. A. de votre planche 12 du numéro précité du Passepoil.

Voici très exactement l'histoire du cor de chasse que détenait le commandant Joppé.

Le père du commandant était officier aux Grenadiers de la Garde à la bataille de Solférino (il fut retraité comme lieutenant-colonel après avoir, comme chef de bataillon du 2° Grenadiers, perdu un bras, le 16 août 1870, à la bataille de Gravelotte). Le soir de la bataille de Solférino, le lieutenant (ou capitaine) Joppé ramassa, sur un Autrichien mort, une giberne qui avait appartenu à un chasseur tyrolien (Bataillon nº 15) dont l'unité s'était trouvée face aux Grenadiers pendant une grande partie de la journée. Lorsque le fils de l'ancien officier de grenadiers commanda le 15° bataillon de chasseurs à pied, il détacha l'insigne autrichien qui était sur la giberne ramassée à Solférino, et le présenta à ses officiers en demandant que cet insigne fût adopté comme emblème du 15° bataillon. Cette proposition souleva l'enthousiasme parmi nous.

Le cor de chasse du modèle primitif sut reproduit par le maître armurier du bataillon à sa taille normale (5 à 6 cm.) et nickelé pour être placé sur la sacoche d'E.-M. des officiers montés, en un modèle plus petit pour être placé sur la petite cartouchière en cuir verni que les lieutenants, sous-lieutenants et adjudants portaient alors sixée à la ceinture de revolver, sur le devant du corps, pour y placer les cartes, crayons, boussole, etc.

Certains camarades firent même exécuter une garde de sabre, assez bien réussie, dans laquelle figurait le fameux cor de chasse incliné de Solférino. »

LES DERNIERS UNIFORMES DES RÉGIMENTS SUISSES SOUS L'ANCIEN RÉGIME

(PLANCHES HORS TEXTE Nos 9 ET 10)

Le mercredi 19 juin 1935, au cours de la dispersion d'une collection célèbre, celle de M. E. Ponti, avait lieu la vente sous le nº 274 d'un recueil d'uniformes suisses constituant un ensemble d'un rare intérêt. D'ailleurs, la notice accompagnant ce recueil dans le Catalogue le désignait, à juste titre, comme étant unique en son genre pour la documentation sur les costumes des troupes suisses en 1792 et 1793. Ayant eu le privilège de pouvoir le feuilleter en détail, mon attention fut retenue par un certain nombre de soldats figurés avec des tenues qui rappelaient étrangement les uniformes portés par certains régiments suisses au service de la France. Grâce à l'extrême obligeance des experts, que je tiens à remercier ici tout particulièrement (1), il me fut donné de pouvoir en noter très exactement tous les détails. Je m'aperçus que ces documents précieux et jusqu'ici complètement inédits valaient d'être portés à la connaissance des amateurs d'uniformes, et voilà pourquoi notre collègue Rousselot a bien voulu les reproduire sur les planches 9 et 10.

Mais avant d'aborder l'étude plus particulière de ces uniformes, il est nécessaire que soient précisés un certain nombre de points historiques et géographiques, peu connus en général, et qui aideront à comprendre la présence, dans ce recueil, de ces tenues françaises.

Il faut se reporter en premier lieu à la situation territoriale très compliquée qu'occupaient à cette époque, par rapport au Saint-Empire germanique et au royaume de France, l'évêché et la ville de Bâle. Par suite de la possession par la maison de Habsbourg d'une région appelée le Frickthal, longue bande de territoire située au sud-est de Bâle sur la rive gauche du Rhin (2), le seul passage possible au sud de l'Alsace pour des troupes venant de l'intérieur de l'Empire et se dirigeant vers la France se trouvait être précisément à Bâle. Il y avait bien eu, dans les dernières années du xv11e siècle, la construction d'un pont fortifié en avant d'Huningue, par les soins de Vauban, mais les stipulations du traité de Ryswick en 1697 en avaient prescrit la démolition. Si bien que le territoire bâlois se voyait constamment menacé d'invasion par l'un ou l'autre des partis chaque fois qu'il y avait un conflit armé entre la France et l'Allemagne. On aurait pu croire que la neutralité traditionnelle des louables cantons et de leurs alliés aurait suffi à garantir la région de Bâle d'aussi désagréables incursions. Néanmoins, l'aristocratie marchande et essentielle-

 ⁽¹⁾ J'adresse également tous mes plus chaleureux remerciements à M. le Dr Gustave de Schulthess qui a bien voulu faciliter considérablement mes recherches en me procurant directement de Suisse tous les renseignements qu'il m'était impossible de trouver à Paris.
 (2) Depuis 1802, ce territoire comprenant les villes de Laussenbourg et Rheinselden, a été rattaché au canton de Bâle.

ment pacifique à laquelle était confiée l'administration de la ville cherchait le plus possible à s'abriter derrière une convention qui obligeât, en cas de menace d'invasion, les républiques voisines à lui porter secours; c'était le système, plusieurs fois revisé depuis une décision solonnelle prise en février 1638, du *Défensionnal*. Moyennant ces dispositions, chaque canton, ville ou allié limitrophe devait dépêcher à Bâle et environs des contingents suffisants pour occuper les passages en péril et interdire ainsi toute violation de neutralité. Il va sans dire qu'en plusieurs occasions, ce système se révéla inefficace, à cause du mauvais vouloir des cantons à envoyer leurs contingents, mais à la longue cependant, et surtout à partir de 1715, la paix et la neutralité réussirent à être respectées à peu près intégralement.

En février et mars 1791 la situation de nouveau tendue entre l'Empire et la France mit les Bâlois dans une position très embarrassante. La cause première en fut que les idées révolutionnaires avaient déjà pénétré dans plusieurs régions hors des frontières françaises et notamment dans le Porrentruy, pays dépendant directement de l'évêque de Bâle. Or, ce dernier, prince du Saint-Empire, craignant un soulèvement, - fomenté, chose curieuse, par un autre évêque : Gobel, l'évêque constitutionnel de Paris, -- n'eut d'autre ressource que de s'adresser à son suzerain l'empereur Léopold II pour qu'il lui expédiât quelques troupes. Bien entendu ces troupes, cantonnées dans le Brisgau, devaient nécessairement traverser le territoire neutre appartenant à la ville de Bâle, et l'évêque fut obligé de s'adresser au Conseil de cette ville pour obtenir l'autorisation de passage. Pour des raisons variées, dont la moins importante n'était certainement pas la proximité menaçante des canons d'Huningue, le Conseil bâlois chercha à éluder cette autorisation en s'en remettant à la décision de la Diète; il écrivit en même temps deux lettres, l'une à l'Empereur, l'autre au roi de France pour leur faire part de ses hésitations. Malgré cet atermoiement, un accord put être réalisé entre les cours de Paris et de Vienne et, dans le courant d'avril, un simple détachement autrichien vint cantonner dans la région de Porrentruy où il ne séjourna que quelques mois.

Mais l'année suivante, par suite de la déclaration de guerre de la France à l'Autriche, les difficultés s'accumulaient encore une fois. En vertu du traité passé en 1780 entre le roi de France et l'évêque de Bâle, aucune des deux parties contractantes ne devait souffrir sur son territoire la présence de l'adversaire de l'un d'eux. Dès le mois d'avril 1792, le général français Custine fit savoir au Conseil de Bâle qu'il ne tolérerait pas un nouveau passage des troupes autrichiennes sur le territoire neutre. En même temps se réunissait, à Frauenfeld, la Diète des treize cantons, afin d'envisager quelle serait leur position dans le conflit naissant. Plusieurs tendances se faisaient jour à cette assemblée où les aristocratiques Bernois, soutenus par Lucerne et Fribourg et travaillés par les émissaires des princes français émigrés, tentaient de faire prédominer la thèse de l'intervention contre la France. Mais la prudente modération des magistrats de Bâle et de Zurich l'emporta sur ces aventureuses propositions et, finalement, la Diète prit le parti de déclarer solennellement, le 30 mai, sa neutralité. Encore fallait-il, pour que cette neutralité eût une signification effective, que les différents cantons et alliés se missent en devoir de lever des contingents qu'ils devraient expédier le plus tôt possible dans la région bâloise.

LE PASSEPOIL — 69 — 17º Année Nº 3

Voilà pourquoi, dès le mois de juin 1792, l'on vit apparaître, à Bâle, un détachement de Zurichois qui reçurent un accueil chaleureux de la part de la population; celle-ci, on le comprend aisément, venait de passer par plusieurs semaines de réelle inquiétude! Par la suite, et pendant tout le courant de l'été 1792, grâce à l'insistance que mirent les magistrats bâlois à hâter l'arrivée des contingents, les forces confédérées se montèrent à un total d'environ 1,350 à 1,400 hommes, Les cantons importants de Berne, Zurich, Lucerne et l'abbé de Saint-Gall en fournissaient la plus grosse part, les deux premiers, ainsi que Bâle et Soleure, se chargeant plus spécialement de l'artillerie. Quant aux cantons de Schwytz, Schaffouse, Fribourg et Soleure, leur quote-part ne se montait guère qu'à 75 ou 100 hommes chacun, laissant le soin aux vieux cantons forestiers de Glaris, Appenzell, Zug, Uri et Unterwalden de lever environ 25 hommes. Distribués en 2 bataillons de 7 compagnies chacun, ces troupes étaient mises sous le commandement de Jacob Scheuchzer, de Zurich. Malgré ce semblant d'unité, l'organisation en était singulièrement anarchique car chaque canton s'était réservé le droit, en dépit des ordres de l'état-major ainsi constitué, de diriger lui-même son propre contingent. De plus, en prévision du service que ces troupes devraient assurer, on les avait réparties sur plus de dix points différents dans la ville même de Bâle, sans compter les positions importantes dans la campagne alentour. Aussi, dès le début de cette entreprise, fut-il bien évident que le nombre de ces soldats était nettement insuffisant.

Sur ces entrefaites, la malheureuse journée du 10 août, à Paris, et les conséquences immédiates qui en découlèrent vinrent à point pour tirer les magistrats bâlois d'embarras. Chacun sait que la réaction contre le massacre des officiers et des gardes suisses se manifesta violemment et qu'une fois de plus, sous l'instigation des Bernois, le parti de l'intervention dans la coalition contre la France faillit avoir le dessus. Le licenciement des régiments suisses décrété par l'Assemblée nationale le 20 août 1792 venait en quelque sorte confirmer, pour certains d'entre eux, un état de choses déjà accompli. En particulier le régiment d'Ernst, devenu Watteville, et presque uniquement composé de Bernois, avait été désarmé à Aix-en-Provence dès le mois d'avril; puis, après bien des avatars, il avait réussi à regagner son pays d'origine dans le courant de mai. Licencié officiellement le 17 juin, son colonel, Béat Louis de Watteville, le sit passer la même année au service du roi de Sardaigne. Néanmoins, il faut croire que des détachements de ce régiment participèrent à la première occupation de Bâle, si l'on en juge par le tambour situé à la droite de la planche 10. Sur sa tenue, qui nous est déjà donnée par le Musée de Berne et qui est absolument conforme à celle-ci, il n'y a d'autre remarque à faire que la cocarde rouge et noir de Berne, seul changement apporté depuis le départ de France et la forme très curieuse de la patte de parement. Ce tambour n'est d'ailleurs pas le seul représentant du régiment qui ait figuré à Bâle, puisque l'une des si belles planches du recueil de Feyerabend nous montre un soldat charpentier du même corps en tenue française.

Le sort du régiment de Chateauvieux, demeuré célèbre depuis la révolte de Nancy, mérite également qu'on s'y arrête. Après les sanctions sévères qui condamnaient l'un des mutins à être roué, vingt-trois pendus et une quarantaine aux galères (ces derniers, d'ailleurs, délivrés en décembre 1791, furent triomphalement reçus à Paris par la suite) ce qui restait du régiment fut

envoyé en garnison à Bitche, où sous la sage conduite de son colonel en second, Jean-Henri Merian, de Bâle, il réussit à se reformer dans le calme. C'est là que vint l'atteindre l'ordre de licenciement, le 21 août, en même temps que sa route lui était indiquée par Nancy jusqu'à Toul. Craignant que le passage par Nancy n'eût de funestes conséquences sur la discipline nécessaire à son régiment pendant sa marche de retour, le colonel Merian prit le parti de regagner directement le territoire helvétique en pénétrant dans la principauté de Deux-Ponts toute proche. Le 24 août, il quittait Bitche avec ses armes et bagages et, le 29, alors qu'il bivouaquait à Oberhausen (1) il reçut une lettre pressante du Prince de Condé l'invitant à se joindre à l'armée des émigrés. A cette lettre était joint un ordre du Comte d'Artois, ex-colonel général des Suisses, pour maintenir le régiment de Châteauvieux près de la frontière française. Un échange de correspondance eut lieu entre le colonel et les princes, mais une invitation pressante des magistrats de Bâle — il y avait deux compagnies de ce canton dans le régiment — décida les officiers à faire route avec diligence vers cette ville. Le 14 septembre, enfin, il v parvenait et tout aussitôt on procédait à la dislocation des compagnies. Il ne demeura à Bâle que les 2 compagnies bâloises et les 3 originaires de Genève, cette république n'ayant pas encore envoyé de contingent. Ainsi se trouvait sérieusement augmenté l'envoi primitif des secours dont j'ai tracé plus haut l'histoire.

Voilà pourquoi on peut voir reproduit sur la planche 9 un tambour portant une livrée merveilleusement détaillée et la cocarde de Bâle au chapeau, ainsi que les armes de la ville sur sa caisse. J'y ai joint le fusilier du même régiment, qui figure sur le recueil comme faisant partie d'un contingent lucernois et dont l'uniforme a subi quelques modifications, dans les couleurs seulement, depuis le départ de France; on remarquera notamment la petite patte sur le devant du collet qui était d'un usage courant dans certains régiments suisses.

Enfin, le fusilier du régiment de Diesbach, envoyé par Fribourg (le régiment avait été licencié le 10 septembre 1792, à Lille) quoique parfaitement conforme à l'ordonnance de 1786, sauf le collet qui est écarlate au lieu de bleu céleste, présente un très curieux exemple de patte de parement. Il faudrait en conclure que, dans ce régiment, les prescriptions de l'ordonnance de 1791, qui ne touchaient cependant pas les Suisses, avaient été suivies!

Un autre exemple de patte de parement est offert par le très intéressant soldat des Gardes faisant également partie d'un contingent fribourgeois (planche 10). Je ne connais qu'une très rare gravure d'Hoffmann, dans la Collection Dubois de l'Estang (2), qui donne en détail la petite tenue du régiment des gardes, celle qu'il portait le plus souvent et notamment le 10 août.

Pour terminer, deux mots sur le fusilier lucernois du régiment de Castella qui n'offre aucune divergence dans sa tenue avec le règlement de 1786. Et, toujours au sujet du parement, je ferai remarquer les quatre boutons, souvenir de 1779, et le fameux retour d'équerre qui semble bien avoir été en usage, dans certains régiments étrangers tout au moins.

OLIVIER DE PRAT.

⁽¹⁾ Alors sur le territoire de l'évêché de Spire.

⁽²⁾ Au Musée de l'Armée.

LES RÉGIMENTS SUISSES DE LA GARDE ROYALE

(1816-1830)

(PLANCHE HORS TEXTE N° 12)

Le Passepoil a, sous ce titre, publié (années 7, 8 et 9) une étude sur les Suisses de la Garde. Nous avions dû, à cette époque, laisser, sans les résoudre entièrement, un certain nombre de points. M. le Colonel Pelet, de l'Armée suisse, a bien voulu mettre à notre disposition une série de documents fort peu connus, lesquels, complétés au moyen de portraits ou d'effets d'uniforme existant en Suisse, vont nous permettre d'apporter d'intéressants compléments à notre étude primitive. Nous suivrons ici le même ordre que nous avions adopté pour la présentation de cette dernière.

l. 1816-1822

Troupe.

Un « Devis général de l'habillement » (1), datant de 1816 ou 1817, permet de préciser certains détails de la tenue, telle que nous l'avions jadis décrite :

Il est prévu, pour l'habit à revers, 8 gros boutons et 26 petits, en métal blanc, ce qui donne la répartition suivante : gros boutons, 2 à la taille, 3 à chaque poche; petits boutons, 9 de chaque côté des revers, 2 aux épaules, 3 à chaque patte de parement. La répartition des couleurs distinctives est la suivante :

·	7e régiment	8e régiment	
Habit	écarlate	écarlate	en plus, pour
Collet et passepoil du collet	bleu de roi	écarlate	les 2 régiments
Parements	bleu de roi	bleu de roi	galon blanc
Passepoil des parements	écarlate	écarlate	pour les
Pattes de parement	bleu de roi	écarlate	boutonnières
Passepoil des pattes de parement	écarlate	bleu de roi	(revers et poches)
Doublure des brides d'épaulettes	écarlate	écarlate	et tresse blanche
Revers	bleu de roi	bleu de roi	pour les brides
Passepoil des revers	écarlate	écarlate	d'épaulettes
Passepoil figurant les poches	bleu de roi	bleu de roi	-
Retroussis	drap blanc lisse	drap blanc lisse	
Passepoil des retroussis et du bas de l'habit.	$cute{e}$ carlate	écarlate	
Ornement des retroussis	écarlate	écarlate	
Doublure des basques	cadis blanc	cadis blanc	

⁽¹⁾ Collection Colonel Pelet.

La capote, en drap blanc piqué de bleu, est semblable pour les 2 régiments; les devants sont passepoilés d'écarlate, et le collet, en drap du fond porte une patte écarlate ornée d'un bouton d'uniforme; il est lui-même passepoilé d'écarlate, ainsi que le parement (à la création, en 1816, le collet était écarlate ou bleu foncé, selon le régiment (1).

Le gilet est en drap blanc lisse; collet bleu, parement blanc au 7^e régiment; collet blanc, parement écarlate au 8^e (2).

Pantalon en drap blanc croisé, porté dans la guêtre ou par-dessus.

Bonnet de police en drap blanc lisse; galon de bordure et gland écarlates, passepoil et fleur de lys bleu de roi, au 7^e régiment; galon et gland bleu foncé, passepoil et fleur de lys écarlate au 8^e (3).

Les épaulettes sont en fil blanc pour fusilier et voltigeur; elles ont une tournante écarlate pour grenadiers seulement (ce n'est qu'un peu plus tard que les voltigeurs eurent la tournante verte).

Le bonnet à poils de grenadiers a une plaque en cuivre aux armes de France, un cordon blanc et le calot en drap écarlate avec fleur de lys brodée en fil blanc (4). Plumet blanc; étui de plumet en toile cirée.

Le schako de fusiliers et de voltigeurs a une plaque aux armes de France en cuivre, la visière cerclée de cuivre, 2 têtes de lion en cuivre (pour fixer le cordon), des jugulaires à écailles de cuivre, une cocarde en métal estampé. Cordon en fil blanc à 2 guirlandes; pompon à numéro; aigrette en crin blanc de 325 millimètres de haut; coiffe en toile cirée.

La giberne porte une plaque aux armes de France, et en plus 4 grenades ou 4 cors aux angles pour les compagnies d'élite; couvre-giberne en toile blanche orné au milieu de 2 L cursives croisées, et, pour les compagnies d'élite, de 4 grenades ou 4 cors aux angles, le tout en noir. Les buffletteries sont piquées.

Officiers.

Un portrait en buste, existant en Suisse, donne la tenue du colonel comte d'Affry (avec rang de maréchal de camp), commandant de 1816 à 1818 le 8e suisse (fig. 1). Le schako non visible sur l'original, a été reconstitué d'après le modèle réglementaire. Comme tous les chefs de corps des régiments à pied de la Garde, le colonel porte l'aiguillette.

En petite tenue, les officiers ont porté, jusque vers 1822, un surtout d'un modèle très spécial. Des portraits et dessins de l'époque nous précisent le modèle de ce surtout, que nous avons donné à notre officier de la figure 2. La coupe du surtout est la même que celle de l'habit, mais il n'y a pas de revers, et, sur le devant, il y a deux rangées de 9 boutons du gros modèle (un dessin

⁽¹⁾ Les dessins de Martinet, établis à la date de 1816, donnent effectivement le collet de capote de couleur distinctive. Cf. Passepoil, 8° année, p. 12 et 14.

⁽²⁾ Une des aquarelles, dont nous parlons plus loin, témoigne que ce gilet ou veste était encore en usage en 1825 au 8° suisse. Il y a lieu de modifier en conséquence les indications données au sujet des couleurs de la veste. Passepoil, 8° année, p. 11.
(3) Rectifier en conséquence les indications données, Passepoil, 8° année, p. 12, sur le bonnet de police.

⁽⁴⁾ Certains documents indiquent la grenade sur le calot du bonnet de grenadiers. L'aquarelle dont il est question à la note 2 ci-dessus indique une fleur de lys en 1825, de même que les documents Moltzheim utilisés, Passepoil, 8° année, planche 2.



Fig. 1. Colonel d'Affry, commandant le 8e suisse 1816-1818 (d'après un portrait).

Schako noir; galons, cordon et cocarde argent; plaque, cercle de visière, têtes de lion fixant le cordon, dorés; plumet et pompon blancs. Habit et collet écarlates; revers bleu foncé, liséré d'écarlate, boutonnières d'argent; parement bleu foncé liséré d'écarlate, patte de parement écarlate lisérée bleu foncé; retroussis blancs; aiguillettes d'argent, épaulettes d'argent avec 2 étoiles d'or sur le corps; brides d'épaulette et boutons argent. Pantalon et manchettes de bottes blanches. Éperons en fer.

Epée à poignée dorée.
Croix de commandeur de la Légion d'honneur; croix du mérite militaire (ruban feu, croix d'or émaillée de blanc, anglée de 4 fleurs de lis d'or); médaille de la Fidélité helvétique (ruban rouge-blanc-rouge, coupé verticalement, médaille en argent).

Fig. 2. Capitaine de Voltigeurs du 7^e suisse 1816-1820, petite tenue (d'après un portrait).

Schako noir, galon et cocarde argent; plaque, jugulaire, cercle de visière et têtes de lion dorés. Pompon bleu foncé.
Surtout écarlate; collet bleu foncé, boutonnières et boutons argent; parement et patte bleu foncé. Boutons argent. Épaulettes de chef de bataillon argent, doublées de rouge, brides d'épaulette argent lisérées de rouge. Retroussis blanc. Pantalon gris. Sabre à garniture dorée. Ceinturon blanc.
Croix de la Légion d'honneur et médaille de la Fidélité.

Fidélité.

contemporain donne avec ce surtout des boutons du modèle primitivement fixé pour la Garde, l'écusson de France ovale, sans numéro, et surmonté d'une couronne).

Le collet, le parement et sa patte sont aux mêmes couleurs que sur l'habit, mais sans passepoils; les poches en long avec 3 boutons sont marquées par un passepoil écarlate. De plus, le collet, suivant une mode d'importation étrangère, porte deux boutonnières d'argent, de forme assez variable. Le croquis 2 bis donne, relevées sur différents portraits, les variantes de cet ornement; le collet est tantôt fermé, tantôt évasé. Enfin les ornements de retroussis sont brodés en argent sur fond rouge, le retroussis lui-même étant blanc comme sur l'habit.

Sapeurs.

Le « Devis » de 1817, précité, donne toutes indications au sujet de l'équipement du sapeur : Tablier en buffle blanc. Banderolle d'étui de hache, en buffle blanc piqué, ornée de boucles en cuivre bruni et d'une tête de Méduse également en cuivre, supportant un étui de hache avec giberne, en cuir noir, orné de 4 petites grenades en cuivre. Baudrier de sabre et bretelle de carabine en buffle blanc piqué. Gants à parements en buffle. Ceinturon en buffle blanc piqué, orné d'une plaque de cuivre et muni de fontes de pistolet. Hache de sapeur (1).

Tambours.

Le même « Devis » donne les indications suivantes au sujet de l'habit de tambour, vers 1817 :

	7e régiment	8e régiment
Habit	bleu de roi	bleu de roi
Collet et passepoil du collet	bleu de roi	écarlate
Parements	bleu de roi	écarlate
Passepoil des parements	écarlate	bleu de roi
Pattes de parements	bleu de roi	écarlate
Passepoil des pattes de parement	écarlate	écarlate
Doublure des brides d'épaulettes	bleu de roi	bleu de roi
Passepoil figurant les poches	écarlate	écarlate
Retroussis	drap blanc	drap blanc
Passepoil des retroussis et du bas de l'habit.	écarla te	écarlate
Ornements des retroussis	écarlate	écarlate
Doublure des basques	cadis blanc	cadis blanc

Cet habit ne comporte pas de revers. Il boutonne droit, et à cet effet il est prévu pour lui 17 gros boutons (9 aux devants, 2 à la taille, 3 à chaque poche) et 8 petits (2 aux épaules, 3 à chaque patte de parement). Il est prévu également du galon de fil blanc (brandebourgs des poches et brides d'épaulettes) et du galon de livrée dont le « Devis » ne précise malheureusement pas la disposition.

L'habit en question était galonné, à la livrée royale aux devants, sur les manches et à la

⁽¹⁾ Le sapeur donné (Passepoil, 8° année, p. 21) est bien conforme à cette description; il devrait toutefois avoir en plus un pistolet placé dans une fonte en buffle blanc de chaque côté du ceinturon.

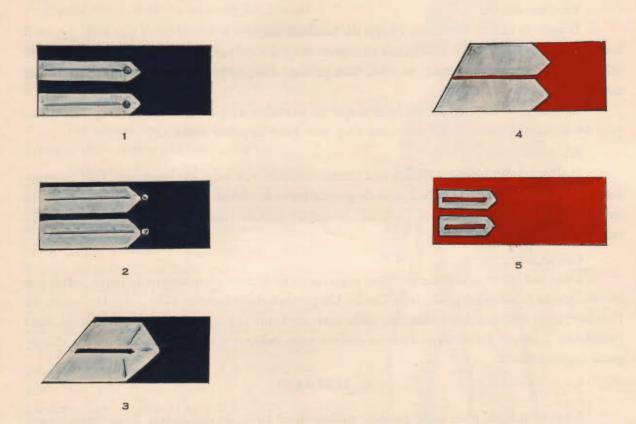


Fig. 2 bis.

Variantes d'ornement de collet de surtout d'officier 1816-1822.

1° régiment fond bleu foncé. 2º régiment fond écarlate.

Ornements et boutons argent.

- Portrait d'un capitaine de 7° suisse. 1816.
- Portrait d'un capitaine du 7° suisse. 1818.
- 3. Portrait du lieutenant-colonel de Maillardoz du 7º suisse. 1820.

- 4. Portrait d'un capitaine du 8° suisse.
- 5. D'après un dessin contemporain de surtout d'officier de 8° suisse.

taille; c'est le premier modèle porté par les tambours, peu de temps d'ailleurs, car il paraît avoir été, vers 1818, remplacé par un habit à revers (1).

Pour le tambour-maître, l'habit, d'après le « Devis » est aux mêmes couleurs, sauf les ornements de retroussis qui sont en argent.

Tambour-major.

D'après le même document, l'habit du tambour-major a le même devis que celui des tambours, sauf que les retroussis sont garnis en argent, et qu'il n'est pas prévu de galonnage en fil blanc (l'habit du tambour-major étant, en effet, tout galonné d'argent). Le frac de petite tenue est aux mêmes couleurs.

Le « Devis » attribue au tambour-major un pantalon de grande tenue en drap blanc lisse pour les deux régiments, et un autre, en drap gris, pour la petite tenue (2).

Musiciens.

Il donne aux musiciens l'habit aux mêmes couleurs que celui des tambours, sauf les ornements de retroussis en argent; pantalon de grande tenue semblable à celui de la troupe, de petite tenue en drap gris pareil à celui du tambour-major; frac de petite tenue semblable à celui du tambour-major (3).

Chirurgien.

Dans une étude antérieure (4), nous regrettions de n'avoir pu découvrir la tenue portée par les officiers de santé des Suisses de la Garde. Un portrait du chirurgien aide-major Ordinaire, du 7º Suisse, nous a permis de reconstituer cette curieuse tenue (fig. 3). Elle est bien conforme, dans l'ensemble, à ce que Valmont et d'autres sources nous indiquent au sujet des tenues des chirurgiens régimentaires.

II. 1822-1830

Nous avons pu, pour cette période, utiliser deux séries de documents de première valeur (Collection Colonel Pelet): 1° deux aquarelles exécutées respectivement en 1822 et 1825 par des officiers du 8° suisse; 2° des « Tableaux des différences qui existent entre la tenue de la troupe, telle qu'elle est déterminée par les derniers modèles, et celle que l'usage a assigné aux sous-officiers du corps », datés de 1827, et se rapportant aux deux régiments.

C'est de la première catégorie de ces documents qu'ont été extraits les types de notre planche hors texte, à l'exception de l'officier général (*Passepoil*, 17^e année, pl. nº 12).

⁽¹⁾ Cf. Passepoil, 8e année, p. 51-52.

Les documents graphiques représentant des tambours ou des musiciens, que nous avions antérieurement utilisés (*Passepoil*, 7° année, pl. 12; 8° année, p. 9, 42, 49, 65, 68) s'accordent assez mal, en ce qui concerne la répartition de la couleur distinctive, avec le devis officiel. Il est très possible du reste que l'application de ce dernier ait subi des entorses, l'habit entièrement bleu foncé du 7° régiment ayant pu, par exemple, paraître trop simple.

⁽²⁾ C'est en effet un pantalon de drap blanc que donnent aux tambours-majors de cette période les documents graphiques que nous avions utilisés (*Passepoil*, 7° année, pl. 12; 8° année, p. 33).

⁽³⁾ Cf. Passepoil, 8e année, p. 66.

⁽⁴⁾ Passepoil, 7º année, p. 44 (Uniformes des officiers de santé des corps de troupe).

Sous-officiers.

Il résulte des « Tableaux » de 1827 que les sergents et sergents-majors faisaient usage d'un frac, résultat de la transformation de l'habit, de grande tenue dont on enlevait les brandebourgs à l'issue de la durée légale du service, et qui remplaça pour eux la veste des caporaux et soldats, lesquels n'avaient par suite pas de fracs.

Adjudants sous-officiers.

Les mêmes documents nous donnent la liste des effets portés par ces sous-officiers.

Habit écarlate, avec les brandebourgs, les boutons, les passants d'épaulettes et les retroussis en argent. Frac, absolument semblable à l'habit, moins les brandebourgs. Capote bleue avec boutons et passants en argent. Bonnet de police bleu foncé, galonné d'argent. Schako, galonné d'argent, avec cordon en argent, plumet, pompon et couvre-schako. Épaulettes de sous-lieutenant (elles furent portées, la contre-épaulette à droite et l'épaulette à gauche pour distinguer le grade de celui de sous-lieutenant; une raie rouge figure sur le corps et l'écusson, comme pour le sous-lieutenant). Bottes, sabre et ceinturon.

M. Boisselier a extrait de l'aquarelle de 1825 ci-dessus mentionnée, un adjudant sousofficier en petite tenue qui confirme bien ces données.

Officiers.

Notre hors-texte donne, d'après les mêmes aquarelles, 3 tenues d'officiers :

1º Lieutenant-colonel. En 1825, les officiers ne portent plus, sauf quelques officiers brevetés depuis longtemps du grade supérieur, que les insignes du grade correspondant à leurs fonctions. Le lieutenant-colonel porte donc l'épaulette à 2 métaux. Le document utilisé est le



Fig. 3. Chirurgien aide-major du 7e suisse 1816-1820 (d'après un portrait).

Chapeau noir, cocarde argent, ganse de cocarde argent. Habit écarlate; collet en velours écarlate, orné d'une baguette (non réglementaire) et de 2 boutonnières en broderie d'or; revers bleu foncé, lisérés d'écarlate, boutons et boutonnières argent; parement et sa patte bleu foncé liséré d'écarlate; retroussis blanc. Pantalon blanc. Épée à garnitures dorées. Ceinturon blanc. Gants chamois. Médaille du 10 août 1792 (ruban rouge, liséré de blanc, orné au centre d'une croix blanche, médaille en argent).

seul qui nous renseigne sur le galonnage du schako de lieutenant-colonel, à partir de 1822, comme aussi sur le harnachement des officiers supérieurs des régiments suisses de la Garde. Enfin un point assez curieux consiste dans le port, par le lieutenant-colonel, des aiguillettes que les règlements n'attribuent en principe qu'aux colonels de la Garde. Probablement sont-elles portées, au 8e suisse tout au moins, par tous les officiers supérieurs (1);

2º Officiers de grenadiers, en petite tenue de service. Sa tenue est très régulière et confirme seulement que, dès 1822 au moins, le frac ou surtout à un seul rang de boutons a remplacé l'ancien surtout à double rangée;

3º Officier de fusiliers en capote. Sa tenue n'a de particulier que le pantalon gris, que porte également l'adjudant, et qui avait été mis en service à la création des 2 régiments. On le trouve également porté par un grenadier en petite tenue figurant sur la même aquarelle. Ce pantalon, ainsi que nous l'indiquions jadis, a dû rester en service après 1822 pour les Suisses de la Garde, et être porté en petite tenue peut-être jusqu'en 1830.

Nous avons d'autre part eu connaissance d'un portrait, existant en Suisse, du colonel de Salis, commandant le 7^e suisse de 1825 à 1830. Sur l'habit à brandebourgs d'argent très larges, il porte les aiguillettes d'argent placées sur l'épaule droite; ses épaulettes sont celles de colonel, sans les étoiles d'or que les colonels de la Garde avaient été autorisés à porter à la création du corps.

Tambours.

Notre figure 4 donne un tambour de fusiliers, de 1827 à 1830, type non reproduit dans notre étude primitive. La répartition de la couleur distinctive résulte des documents graphiques utilisés déjà dans cette dernière (dessins de Bellangé et de Moltzheim) et d'une planche de la série Déro-Becker.

Tambour-maître.

Le tambour-maître du $7^{\rm e}$ régiment (fig. 5) a été reconstitué d'après les données des « Tableaux » de 1827, dont nous citons le texte :

« Tambours-maîtres du 7º régiment. — Leur habit est garni de 24 frangeons (sic) et de 24 marrons en fil... On leur a accordé le galon de grade de sergent, au lieu de celui de caporal, et étant dès lors assimilés aux sous-officiers, il serait à désirer qu'on supprimât la veste, qu'ils ne portent pas..., et qu'ils soient autorisés de porter leur grande tenue hors de service pour en faire un frac. Au lieu du sabre et baudrier d'ordonnance, ils portent un sabre d'officier de ligne, mais sans dorure, et un ceinturon noir. »

8e régiment : « Leur habit est garni de 24 frangeons et de 24 marrons en fil blanc, et leurs retroussis, pour les mettre en rapport avec la tenue du tambour-major, sont en drap écarlate, au lieu d'être en blanc lisse. Ne faisant pas usage de la veste, on leur fournit un frac en drap bleu;

⁽¹⁾ Il est assez difficile de préciser, pour les régiments français et suisses d'infanterie de la Garde, si les officiers supérieurs ont ou non porté les aiguillettes. Genty les donne à un colonel du 1er régiment français en 1815, et Valmont à un chef de bataillon (avec rang de lieutenant-colonel) du 3e régiment en 1816, et à un colonel du 1er en 1824. Au contraire, l'officier supérieur d'un régiment français, de Bellanger, ne les porte pas. Dans une estampe représentant, au Musée de l'Armée, le corps d'officiers d'un régiment français, vers 1830, aucun officier supérieur ne les porte, pas même le colonel.



Fig. 4. Tambour de fusiliers du 7e régiment suisse 1828-1830.

Schako noir; cordon et cocarde blancs; plaque, jugulaire, têtes de lion pour fixer le cordon, et nº du pompon en cuivre; pompon bleu, cramòisi ou vert, selon le bataillon. Plumet blanc.

Habit bleu foncé; collet écarlate; parement et sa patte écarlates passepoilé bleu foncé; retroussis, brandebourgs, épaulettes blancs; boutons blancs; galon de livrée blanc et cramisi

Pantalon bleu foncé à passepoil écarlate. Guêtres blanches.
Buffleteries blanches. Porte-baguettes en cuivre; fleur de lis
au-dessus en cuivre, posée sur drap rouge. Caisse en cuivre,
armes de France plaquées en métal blanc, cercles bleu
céleste foncé ornés de festons blancs, tirants et bretelles
en buffle blanc.

Fig. 5. Tambour-maître du 7e suisse 1825-1830.

Colback noir; flamme écarlate, soutache et gland argent. Plu-

Colback noir; flamme ecariate, soutatine organic argent met blanc.

Habit bleu foncé; collet écarlate galonné d'argent; parement et sa patte écarlates à passepoil bleu foncé; retroussis blancs; brandebourgs blancs; galon du collet et du parement, chevron d'ancienneté, galons de grade de sergent, brides d'épaulettes et fleurs de lis des retroussis argent; liséré écarlate aux galons de grade; boutons blancs. Epaulettes blanches; bordure du corps, tournante et franges supérieures argent.

supérieures argent.

Pantalon bleu foncé à passepoil écarlate.

Sabre d'officier d'infanterie, garni en cuivre. Ceinturon noir.

Canne à pomme et extrémité d'argent.

drap écarlate pour les retroussis, etc.; galon de grade pour collet, parements et grade de sergent; brides d'épaulettes et ornements des retroussis en argent. » Le tambour-maître porte ici aussi les galons de sergent, mais a le sabre-briquet de la troupe avec baudrier en buffle blanc.

Tambour-major.

7º régiment : « Son habillement, sa coiffure et son équipement ne diffèrent des modèles ministériels que dans les articles ci-après : 1º au lieu d'une paire de trèfles avec le frac, il lui est fourni une paire de grosses épaulettes; 2º son habit a les retroussis, doublure et passepoil cramoisi, au lieu de les avoir en drap blanc; 3º le frac a les retroussis, doublure et passepoil en rouge au lieu de les avoir en drap blanc; 4º il en est de même de son pantalon de grande tenue qui, au lieu d'être confectionné en drap blanc, l'est en cramoisi. »

Notre tambour-major de la figure 6 a été reconstitué d'après ce texte (1).

8e régiment : « Son habillement, sa coiffure et son équipement diffèrent des modèles ministériels dans les articles ci-après : 1º au lieu d'une paire de trèfles lui revenant tous les dix-huit mois avec le frac, il reçoit une paire de grosses épaulettes argent; 2º le pantalon bleu de petite tenue est garni sur les côtés d'un double galon de grade; 3º les retroussis de ses habit et frac et son pantalon de grande tenue sont confectionnés en drap écarlate, au lieu de l'être en blanc lisse; cette substitution a été motivée par la raison que le galon argent se ternit et se noircit beaucoup plus vite sur le blanc que sur toute autre couleur. »

C'est ce texte qui a inspiré notre figure 8 (2).

Musiciens.

7e régiment : « Le Conseil (d'administration) fournit à la musique pour porter sur le frac et la capote en petite tenue : au chef de musique, une paire de contre-épaulettes en passementerie en argent, du prix de 75 francs; aux musiciens, une paire de contre-épaulettes en métal plaqué argent, du prix de 8 francs. Les retroussis des habits du chef de musique et musiciens sont en drap cramoisi, et ceux des fracs en drap rouge, au lieu d'être en drap blanc pour les deux tenues. Au lieu de schakos, ils reçoivent en grande tenue des colbacks avec flammes cramoisies (fig. 7). »

8e régiment : « Il est fourni à la musique en petite tenue, avec le frac ou la capote, une paire de contre-épaulettes : pour le chef de musique en passementerie argent dont le prix est de 36 francs; pour chaque musicien, en métal plaqué argent, dont le prix est de 7 francs. Le Gouvernement pourrait supprimer celle qu'il accorde tous les deux ans avec la grande tenue, du prix de 20 francs, et accorder celle-ci tous les deux ans, pour être portée en grande comme en petite tenue. Les retroussis des habits de grande tenue, comme ceux des fracs, sont en drap cramoisi au lieu d'être en blanc

⁽¹⁾ Ce tambour-major rappelle assez exactement celui qui a été donné dans la Giberne (8° année) sous la signature de Roger Roux. Toutefois le texte de la Giberne lui attribue la couleur distinctive amarante, ce qui est vraisemblablement une erreur. Nos actuels documents fixent la teinte réelle de cette couleur, qui est le cramoisi.

⁽²⁾ Renseignements complétant et précisant, en ce qui concerne la période 1822-1828, les indications données (*Passepoil*, 8e année, p. 15-16 et 9e année, p. 27-28).

Nous pensons que c'est à partir de 1828, et en exécution de la réglementation beaucoup plus précise intervenue pour toute la Garde royale en 1827, que furent mis en service les tenues des têtes de colonne, d'allure beaucoup plus réglementaires, que nous avons reproduites dans nos planches 2 et 9 de la 8° année, d'après des sources très sérieuses.



Fig. 6. Tambour-major du 7e suisse, 1822-1827.

Colback noir; cordon argent; flamme cramoisie, à soutache, broderie et gland argent. Plumet blanc, panache formé de plumes alternativement blanches et cramoisies, tulipe

dorée.

Habit, collet, parement, patte de parement bleu foncé; retroussis et passepoils du parement et de la patte de parement cramoisis; brandebourgs, galons de grade, galonnage du collet et du parement, épaulettes, brides d'épaulettes et boutons argent; galon d'argent aux coutures des manches et en bordure des retroussis.

Pantalon cramoisi, galonné d'argent. Bottes noires galonnées d'argent. Baudrier cramoisi, plaque dorée, ornements et franges argent. Sabre doré. Canne à pomme et chaînette argent. Gants chamois.



Fig. 7. Musicien du 7e suisse 1825-1827.

Colback noir; flamme cramoisie, soutaches et gland argent. Plumet blanc.

Habit bleu foncé; collet, parement, patte de parement écar-lates; liséré écarlate au parement, à la patte de parement et aux poches; retroussis cramoisis; brandebourgs des devants et des poches, ornements des retroussis, contre-épaulettes et leurs brides, galons du collet et du parement, argent; doublure des contre-épaulettes écarlate. Pantalon bleu foncé à bandes d'argent. Épée garnie en cuivre.



Fig. 8. Tambour-major du 8e suisse, 1825-1827.

Colback noir; cordon argent; flamme écarlate, soutaches et gland argent. Plumet blanc; panache écarlate; tulipe dorée. Habit bleu foncé; collet bleu; parement écarlate liséré de bleu; patte de parement bleu foncé lisérée d'écarlate; retroussis écarlates; galons, brandebourgs, boutons, épaulettes, galons de grade argent, ces derniers lisérés d'écarlate. Pantalon écarlate galonné d'argent. Bottes noires galonnées d'argent. Baudrier écarlate, plaque dorée, franges et ornements argent. Sabre doré. Canne à pomme et chaînette argent. Gants chamois.



Fig. 9. Musicien du 8e suisse 1825-1827.

Colback noir; flamme cramoisie, soutaches et gland argent. Plumet blanc, la partie inférieure cramoisie.

Habit bleu foncé; collet bleu foncé à passepoil de même; parement cramoisi liséré bleu foncé, patte de parement bleu foncé lisérée de cramoisi. Boutons, contre-épaulettes, brandebourgs, galons du collet et du parement argent. Retroussis et doublure de contre-épaulettes cramoisis. Passepoil bleu foncé aux devants.

Pantalon cramoisi à bande d'argent. Épée garnie en cuivre.



Fig. 10. Prévôt du 7e suisse 1827.

Schako noir; cordon, pompon et plumet blancs; plaque, jugulaire, cercle de visière et têtes de lion en cuivre.

Habit gris de fer; collet et son passepoil, parement, patte de parement, retroussis et doublure bleu foncé; passepoil gris de fer au parement, à la patte de parement, aux devants et au bas de l'habit; épaulettes blanches, bride blanche lisérée de gris de fer; boutons blancs; galons de caporal argent, lisérés de bleu foncé.

Pantalon gris de fer à passepoil écarlate. Guêtres blanches.

Baudrier en buffle blanc. Dragonne blanche.

lisse; la bonne tenue et la propreté ont motivé ce changement. Le pantalon de grande tenue est confectionné avec du drap cramoisi, au lieu de l'être en drap croisé blanc. Au lieu de schako, les musiciens portent en grande tenue un colback avec flamme cramoisie, adopté pour les mettre à l'unisson des régiments français (fig. 9) (1). »

Sapeurs.

7^e régiment : « Ils portent sur chacune des manches de l'habit une paire de haches, et sur les retroussis une garniture de grenades et de petites haches, les unes et les autres brodées sur écarlate, en argent pour le sergent ou caporal, en fil blanc pour les sapeurs. »

8e régiment : Mêmes indications, sauf que ces ornements sont brodés sur bleu (2).

Prévôts.

7e régiment : « Au lieu d'avoir les habits, vestes et pantalons comme les porte la troupe, le Conseil voulant, rapport à leurs fonctions, les distinguer du soldat, leur a donné la tenue ci-après, il serait à désirer qu'elle fût maintenue : habit en drap gris de fer, distinctive en drap bleu lisse, accessoires fournis par le tailleur (avec indication des devis); veste en drap gris de fer; pantalon en drap gris de fer, avec drap écarlate (pour passepoil). » C'est d'après ces données qu'a été reconstitué le prévôt de notre figure 8 (3).

Au 8e régiment, il n'est pas prévu de tenue spéciale pour le prévôt.

Fanions.

Les deux fanions de compagnies d'élite, figurant sur notre planche hors texte, ont été empruntés à l'aquarelle de 1825 dont nous avons parlé ci-dessus.

Lieutenant-Colonel Pelet et Chef d'escadrons Darbou.

⁽¹⁾ Un dessin de la Collection Dubois de l'Estang, se rapportant à une époque un peu antérieure, confirme assez exactement ces données, et nous a aidés à établir certains détails de notre figure 10.

⁽²⁾ Renseignements complétant ceux donnés (Passepoil, 9e année, p. 30).

⁽³⁾ Renseignements complétant ceux donnés (Passepoil, 9e année, p. 14-15).

L'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL DES SUISSES

Pour compléter nos études sur les Suisses de la Restauration, il nous reste à traiter un sujet peu connu, celui de l'État-major général des Suisses.

Reprenant une tradition de l'ancienne monarchie, la Restauration rétablit, par ordonnance royale du 15 mai 1814, un « colonel-général des Suisses et Grisons ». Le comte d'Artois reprit cette dignité, qu'il avait occupée avant la Révolution, et la conserva jusqu'à son avènement au trône. De 1824 à 1830, ce fut le duc de Bordeaux qui porta le titre de colonel-général des Suisses.

Le colonel-général avait un état-major de quelques officiers généraux et supérieurs, de nationalité suisse. Avant 1824, le comte d'Artois avait, dans sa maison militaire, 2 ou 3 officiers suisses, du grade de colonel ou maréchal de camp, et figurant parmi les aides de camp de Monsieur. A partir de 1824, l'État-major général suisse fut constitué en unité séparée, qui prit rang dans la Maison militaire du duc de Bordeaux (1)

D'autre part, la Brigade suisse de la Garde royale avait un état-major, composé d'un officier général, commandant la brigade, et d'un ou deux aides de camp, également suisses (2). Quant aux régiments suisses de la ligne, ils n'étaient pas groupés sous un même commandement, mais répartis dans les divisions territoriales; aucun officier général suisse n'était en conséquence appelé à les commander.

(1) Officiers suisses figurant, de 1818 à 1824, parmi les aides de camp de Monsieur :

De Gady, maréchal de camp;

Baron de Vincy, colonel, puis maréchal de camp;

Baron de Graffenried, colonel.

En 1824, ces officiers passent dans la Maison du duc de Bordeaux, ainsi que le colonel comte de Courten (lieutenant-colonel du 7° suisse en 1816, colonel du 8° suisse 1818-1824), promu en fin 1824, maréchal de camp. Ils constituent l'État-major général des Suisses, qui, jusqu'en 1830, a eu la composition suivante :

Aides de camp : Baron de Gady, baron de Vincy, comte de Courten, maréchaux de camp ; baron de Graffenried de Blonay,

Secrétaire général des Suisses : Baron de Forestier, chef de bataillon honoraire. Commissaire général : Vicomte de Forestier.

(2) Composition de l'État-major de la brigade suisse :

1816-1819. Baron de Salis-Zitzers, lieutenant-général, commandant la brigade;
Baron de Besenval, chef de bataillon de Forestier, capitaine,

1819-1826. Baron de Mallet, maréchal de camp (rang de lieutenant-général);
Baron de Besenval, chef de bataillon de Forestier, lieutenant, puis capitaine aides de camp.

1826-1830. Baron d'Hogguer, maréchal de camp (ancien colonel du 7° suisse); d'Albis, lieutenant, aide de camp.



Fig. 11. Le comte d'Artois, colonel-général des Suisses et Grisons 1815 (estampe contemporaine).

Chapeau noir, plume blanche; ganse de cocarde et macarons argent. Habit écarlate; collet écarlate; revers, parements et retroussis bleu de roi, passepollés écarlate;
broderies, boutons, épaulettes argent. Veste et culotte
blanches. Eperons d'argent. Epée à garniture dorée.
Grand cordon du Saint-Esprit bleu céleste; plaque du
Saint-Esprit (centre des branches vert, bordé d'émail
blanc, fileté et pommelé d'or, anglé de fieur de lis d'or,
colombe émaillée vert et or); croix de Saint-Louis (ruban
feu).

Fig. 12. Comte de Courten, maréchal de camp aide de camp Suisse du duc de Bordeaux 1825-1830 (d'après un portrait).

Chapeau, galon de bordure en or, plume noire.
Habit écarlate; collet, parement, retroussis et doublure bleu foncé; broderies, boutons, aiguillettes, épaulettes et brides d'épaulettes en or; 2 étoiles d'argent sur le corps d'épaulette.

Pantalon blanc. Épée à poignée de nacre, tête de la poignée et branche de la garde dorées.

Pantalon blanc. Épée à poignée de nacre, tête de la poignée et branche de la garde dorées. Gants blancs.

Décorations. — Rangée supérieure : croix de commandeur de Saint-Léopold d'Autriche, (croix rouge, le centre et les branches de la croix bordés d'émail blanc et flietés d'or, couronne impériale en or surmontant la croix, ruban rouge avec un bordé blanc à petite distance du bord); croix de 4° classe de Saint-Ferdinand d'Espagne (croix émaillée de blanc, flietée et pommelée d'or, le centre or entouré d'un cercle bleu, les branches de la croix reliées par une couronne de feuillage émaillée de vert, et la croix reliée au ruban par une seconde couronne de même, ruban rouge bordé jaune à petite distance du bord); croix de chevalier de Saint-Louis (ruban feu). Rangée inférieure : croix de commandeur de la Légion d'honneur; plaque de Saint-Ferdinand d'Espagne (argent, pommelée d'or, centre émaillé blanc, bordé d'un cercle bleu, puis d'un cercle d'or, les branches réunies par une couronne de feuillage verte).

Uniformes.

Colonel-général. — Une estampe contemporaine, dont un exemplaire existe au Musée de l'Armée, nous a conservé la tenue portée par le Comte d'Artois, comme colonel-général des Suisses (fig. 11). C'est, mise à la mode de 1815, la tenue que portait le même personnage avant 1789, et que nous connaissons par une planche de Hoffmann.

Quant au duc de Bordeaux, nous avons rencontré, à la bibliothèque du Musée Carnavalet, une estampe, signée Langlumé, le représentant costumé en officier suisse de la Garde, à l'âge de huit ou neuf ans. Cette tenue comprend : Schako d'officier subalterne des Suisses, avec galon de bordure et cordon en argent; aigrette en héron blanc sortant d'une olive en argent; plaque et jugulaire dorées. Habit d'officier, mais adapté à la taille de l'enfant, avec un nombre réduit de brandebourgs d'argent; le parement, en drap du fond, ne comporte pas de patte; l'habit n'a pas de collet, que remplace une collerette de dentelle blanche, festonnée et débordant légèrement sur l'habit; épaulettes de colonel en argent. Pantalon blanc long sur des escarpins noirs. Épée argentée, de taille réduite. Plaque du Saint-Esprit sur le côté gauche de l'habit. C'est plutôt une tenue de fantaisie enfantine qu'un uniforme officiel.

Aides de camp du Colonel-général. — Notre figure 12 donne la tenue du comte de Courten, aide de camp du duc de Bordeaux, d'après un portrait (1) et d'après l'habit du général, existant au musée de Sion.

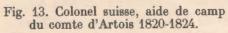
Cet habit de cérémonie est du modèle des officiers généraux, mais à fond écarlate, avec le collet, les parements et les retroussis bleu de roi. Une large broderie de feuilles de chêne d'or couvre le collet, les parements, les poches dans toute leur longueur, les devants et le bas de l'habit; les retroussis sont brodés de la même façon, la broderie s'élargissant jusqu'au bas des retroussis, où elle se termine par une fleur de lys d'or; un écusson de la même broderie existe à la taille; enfin une baguette dentelée en or borde les parties suivantes : le haut du collet et du parement, le pourtour inférieur du collet, les devants et le bas de l'habit, le contour intérieur et le bas de chaque retroussis, le contour des poches en long; cette baguette a les dents tournées vers l'extérieur de chacune des parties qu'elle borde, sauf au bas du collet et aux retroussis. Les boutons sont ceux d'officier général. Le pantalon de petite tenue est bleu foncé. Tous les autres effets sont identiques à ceux portés par les généraux français.

La figure 13 est la reconstitution de la tenue d'un colonel aide de camp du Comte d'Artois, d'après le texte de Vernet-Lamy : « Les aides de camp suisses de S. A. R. Monsieur ont l'habit rouge, avec collet et parements en velours bleu de ciel, retroussis blancs; les diverses parties de l'uniforme sont brodées en or. » (1822.)

État-major de la brigade suisse de la Garde. — Nous avons dans notre planche hors texte (17e année, pl. 12) reconstitué la tenue du maréchal de camp commandant la brigade suisse, en utilisant un habit d'officier général suisse existant au Musée de Neufchâtel: fond écarlate; collet,

⁽¹⁾ Appartenant à M. Eugène de Courten, à Sion.





Chapeau à plume noire; ganse de cocarde en or. Habt écarlate; collet et parement en velours bleu clair, brodés d'or; liséré bleu clair aux collet, parements, devants et bas de l'habit et aux retroussis; retroussis blancs, boutons, épaulettes et aiguillettes d'or.

Pantalon bleu foncé. Epée garnie en or.

Fig. 14. Maréchal de camp d'Hogguer Commandant la 4° brigade (suisse) de la Garde Royale (d'après un portrait appartenant à M. L. d'Albis).

Chapeau à plume noire; galon de bordure et glands dans les cornes en or; cocarde blanche avec ganse en écailles dorées. Habit entièrement bleu foncé; broderies et aiguillettes en or; épaulettes d'or avec 2 étoiles d'argent; boutons dorés d'officier général. Écharpe blanche, les glands en argent avec 2 étoiles d'or sur la tête de chaque gland. Pantalon bleu foncé, orné d'une petite bande d'or sur la couture extérieure. Épée à garnitures dorées. Éperons dorés. Gants blancs. Cravate noire lisérée de blanc. Croix de commandeur de la Légion d'honneur (ruban rouge); croix de Saint-Louis (ruban couleur de feu), décoration du lis (en argent, ruban blanc).

Nota. — Le portrait original est en buste, sans coiffure. Nous avons complété par le chapeau, le pantalon et l'écharpe des généraux de la Garde. Le port un peu particulier des aiguillettes est donné par le portrait.



Fig. 15. Lieutenant d'Albis, aide de camp du général commandant la brigade suisse de la Garde royale (1830) d'après un portrait en buste appartenant à M. L. d'Albis, et d'après le schako original (Musée de Lausanne).

un portrait en buste appartenant à M. L. d'Albis, et d'après le schako original (Musée de Lausanne).

Schako noir (en tissu de coton recouvert de drap noir; hauteur devant : 200; hauteur derrière : 270; diamètre du calot : 195 d'avant en arrière, 185 de gauche à droite); couvre-nuque en drap noir (doublé à l'intérieur de toile cirée; hauteur : 170); galon de bordure en or (largeur : 30) au pourtour supérieur; visière en cuir noir dessus, verte en dessous, bordée, le long de la couture d'assemblage, d'une petite tresse plate en or; cocarde blanche, ganse formée d'une triple torsade en or (longueur 140) retenue par un bouton doré (modèle du corps d'état-major). Jugulaire-chaînette dorée, fixée à droite par une tête de lion dorée (placée à 140 du sommet du schako), et venant s'accrocher au dos du schako à une fleur de lis dorée et munie d'un crochet, une 2° tête de lion, à crochet, placée symétriquement à gauche, permet d'accrocher la chaînette passant sous le menton. Pompon demi-ellipsoïde en cordonnet d'or. (Les dimensions sont données en millimètres.)

Habit veste bleu de roi; collet, revers, parements et retroussis en drap du fond lisérés d'amarante. Boutons dorés du corps d'état-major (casque et épée antiques, entourés de lauriers). Broderie de collet et aiguillettes en or; cordon-fourragère en or, les glands à petites franges (sur le portrait original — comme sur le présent croquis — les cordons nattés de l'aiguillette s'attachent au revers droit, tandis que les cordons lisses rejoignent au bas du collet le cordon-fourragère, de contexture absolument semblable, avec lequel ils paraissent se confondre). Épaulettes d'or, doublées d'amarante, franges en petite torsade. Brassard d'aide de camp, en soie blanche, les glands et franges en argent, 2 étoiles d'or sur la tête de chaque gland.

Pantalon bleu foncé. Baudrier en cuir verni noir, ornements dorés (couronne fleurdelisée réunie par une chaînette triple à un écusson portant l'écu de France ovale entouré de lauriers). Ceinturon en cuir verni noir, médaillons d

parement et retroussis bleu de roi; broderie de feuilles de chêne au collet, au parement et à la taille, baguette dentelée (les dents tournées vers l'intérieur) au collet et au parement; fleur de lis d'or aux retroussis; brides d'épaulettes en or brodées; boutons dorés d'officier général. Les aiguillettes sont portées par tous les officiers généraux de la Garde.

Quant au harnachement, nous avons reproduit celui qu'une décision du 11 décembre 1815 (1) attribue aux généraux de la Garde : il a notamment comme particularité l'écusson de France brodé aux coins postérieurs du tapis de selle (2).

La réglementation en vigueur dans la Garde autorisait l'officier général suisse à porter soit l'habit écarlate, soit l'habit bleu de roi des officiers généraux français. C'est cet habit bleu que porte, vers la fin de la Restauration, le général d'Hogguer, d'après un portrait en buste que nous avons utilisé pour établir notre figure 14.

Nous n'avons pu établir avec certitude la tenue portée, au début de la Restauration, par les aides de camp de la brigade suisse. Sans doute ont-ils porté la même tenue que les autres aides de camp de la Garde (3). Toutefois, il n'est pas impossible qu'à l'imitation de leur général, ils aient porté l'habit écarlate.

Par contre, nous avons pu retrouver un portrait du lieutenant Hippolyte d'Albis (4), dans la tenue d'aide de camp du général d'Hogguer, à la fin de la Restauration. De même que son général, il est vêtu de bleu foncé, et son uniforme est celui du corps d'état-major, avec quelques particularités de détail. Nous avons reproduit le schako du corps d'état-major lui ayant appartenu, et dont l'original existe au Musée de Lausanne (fig. 15). D'autre part, les épaulettes et le brassard d'aide de camp, tels qu'ils sont figurés sur le portrait, existent encore en la possession de M. Louis d'Albis.

Lieutenant-Colonel Pelet, et Chef d'escadrons Darbou.

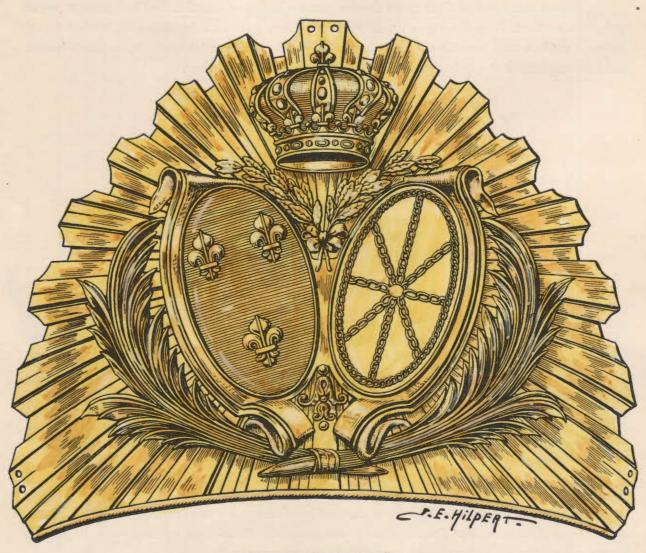
⁽¹⁾ Cf. le texte de cette décision, Passepoil, 10e année, p. 9, note 2.

⁽²⁾ Ce détail est confirmé par un portrait du général de Bourmont, commandant une division d'infanterie de la Garde, portrait qui se trouve à Versailles.

⁽³⁾ Tenue donnée dans le Passepoil, 10e année, p. 10.

⁽⁴⁾ Nous devons à M. L. d'Albis, descendant du lieutenant d'Albis, la communication du portrait de ce dernier et de celui du général d'Hogguer. Nous le prions de bien vouloir trouver ici l'expression de nos vifs remerciements pour l'aide très courtoise apportée à nos recherches.

Hippolyte d'Albis, avant d'être aide de camp du général d'Hogguer, avait servi comme lieutenant au 7° suisse de la Garde; le musée de Lausanne conserve l'habit écarlate à brandebourgs d'argent porté par lui en cette qualité.



Plaque de Bonnet à poil des Cent Suisses de la Maison du Roi (1814-1815) (Cuivre doré) Collection Dr Landolt

" LA LÉGION ÉTRANGÈRE "

Nous avons annoncé dans notre dernier numéro la transformation de l'intéressante revue qui porte ce titre. Nous ne croyons pouvoir mieux faire, pour la faire connaître, que de reproduire la préface sous laquelle elle se présente au public, ainsi que les trois clichés de drapeaux qui l'accompagnent et que la direction a bien voulu nous communiquer.





Le premier Drapeau de la Légion remis au colonel Combes par le duc d'Orléans, le 8 juin 1832, sur les allées de Meilhan, à Marseille.

A gauche: Drapeau du 1er Étranger de 1885 à 1920.

A droite: Drapeau du 2e Étranger en 1937.



« Notre Comité a la joie de présenter aujourd'hui à ses lecteurs une nouvelle formule du bulletin de la Légion Étrangère, sous l'aspect d'une Revue mensuelle illustrée, au service de laquelle se sont spontanément offerts nos plus célèbres écrivains et nos meilleurs dessinateurs.

Poursuivant un double but, la revue La Légion Étrangère souhaite de faire connaître aux Légionnaires le vrai visage de cette France qu'ils servent avec Honneur et Fidélité, et davantage aimer de tous les Français cette troupe d'élite qui, des confins du Sahara aux déserts de Syrie et aux monts d'Indo-Chine, veille aux frontières de l'empire français.

Héritière directe des Légions romaines qui combattaient par la pioche autant que par l'épée, la Légion Étrangère a fait sienne la devise de Bugeaud: Ense et aratro, et a tissé une telle trame de gloire, que ses Drapeaux décorés de la Légion d'honneur, de la Médaille militaire, de la fourragère

double et de celle des T.O. E., se sont trouvés trop petits pour contenir tous les noms de batailles où elle s'était distinguée.

C'est à Marseille que, sur la Canebière en 1832, le duc d'Orléans remettait au colonel Combes le premier Drapeau de la Légion.

C'est à Marseille que se continuait, sous la direction de Rambaud, son bulletin créé avant la guerre par Adrien Ebrard.

C'est à Marseille, au fort Saint-Jean, que les Légionnaires commencent leur apprentissage.

A Marseille, où fonctionne le Centre d'Entr'aide, qu'ils reviennent étant libérés; retraités, qu'ils se dirigent vers leur maison d'Auriol.

C'est à Marseille aussi que, nombreux, ils fondent un foyer, retrouvant chez nous l'atmosphère et le soleil de leurs campagnes.

Pouvions-nous ne pas confier à Marseille cette Revue aux couleurs de la Légion? »

A. Frager.

LES SUISSES DE LA COLLECTION NICOLET

(PLANCHE HORS TEXTE N° 11)

Le manque de place nous oblige à remettre à un numéro suivant une très intéressante étude de notre collaborateur, M. Paul Martin, attaché aux Musées de la ville de Strasbourg, sur les diverses collections de petits soldats de carton que possède le *Musée historique* de cette ville. Nous avons cependant extrait de cette étude une photographie très obligeamment communiquée par la direction des Musées. Elle concerne quelques types de soldats suisses de la Collection Nicolet que M. J.-E. Hilpert a reproduits très fidèlement en fac-similé sur notre planche nº 11. Il a cependant rétabli une patte de parement qui avait été oubliée sur un type et a par erreur mis un 5 au lieu d'un 3 sur la plaque de schako du tambour. Pour les types 1812, la couleur distinctive semble plutôt bleu très foncé que noir.

Nombreux sont les collectionneurs qui accordent toute confiance à cette Collection Nicolet, surtout pour les corps stationnés à Strasbourg (ce qui est le cas du 3º Suisse) et que le peintre avait par conséquent sous les yeux. Personnellement j'estime qu'il y a dans ces petits soldats trop d'erreurs évidentes et de négligences pour leur attribuer une grande valeur, et je crois qu'il ne faut leur faire confiance que jusqu'à... concurrence de documents contradictoires. Par exemple, on ne s'explique pas pourquoi, dans les soldats que nous reproduisons, l'officier de la rangée du dessus a les épaulettes en or avec le cordon de bonnet et ses raquettes en argent, et pourquoi, dans la rangée du dessous le sergent-major de grenadiers et le cornet de voltigeurs ont un pompon cramoisi alors que les deux autres l'ont écarlate; au contraire, l'absence de plaque au schako pour trois d'entre eux est très caractéristique de l'époque qu'on leur attribue (débuts de la 2º Restauration).

Commandant E.-L. Bucquoy.

BIBLIOGRAPHIE

L'uniforme français de Louvois à nos jours. — M. Henry Boutmy de Baveläer publie sous ce titre un petit volume d'une centaine de pages in-16 jésus qui rappelle par plus d'un côté la brochure publiée en 1930 par notre collègue, M. Lehr, sous le titre L'Uniforme. Il donne, dans un pittoresque raccourci, l'histoire des transformations de chaque partie de l'uniforme porté dans les différentes armes de l'armée française. Dans une page de préface, le général Mariaux écrit: «Ce que cette plaquette a de particulièrement intéressant, c'est l'explication, à propos de chaque partie de l'uniforme, de son origine: qu'il s'agisse de l'épaulette, de la crinière du casque, du parement sur les manches, du hausse-col, etc... » Si les anecdotes sont toujours savoureuses, les faits avancés par l'auteur et ses jugements prêtent quelquefois matière à discussion.

16 planches en noir hors texte et 7 culs-de-lampe, dus à la plume de M. Boutmy et où nous retrouvons la manière de divers maîtres connus, illustrent fort agréablement le volume. Tirage à 400 exemplaires dont 35 sur papier de luxe à 25 francs avec une eau-forte de l'auteur, et 365 à 17 francs. Envoyer les souscriptions à M. Boutmy de Baveläer, 8, square d'Aquitaine, Paris (XIX^e).

E.-L. B.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ

Cotisations 1938. — Le comité du Passepoil s'est réu i le 5 septembre pour examiner dans quelles conditions le bulletin pourra subsister en raison des augmentations de tarifs de nos fournisseurs et de la poste et établir un projet de budget. Une forte augmentation des cotisations est à prévoir; elle sera fixée par l'assemblée générale et indiquée dans notre numéro 4.

Prière de ne pas nous envoyer de cotisation pour 1938 avant l'apparition du numéro 4.

Assemblée générale 1937. — La dix-septième assemblée générale du *Passepoil* aura lieu à Paris, le dimanche 10 octobre, à 17 heures, au domicile de M. Ch.-F. Keller, membre du comité, 50, rue Cortambert (5º étage à gauche en sortant de l'ascenseur).

Liste des Membres. — Ont été admis dans la Société au cours du 2e trimestre 1937 : Comme Membres actifs : MM. le Commandant Jacques, à Épinal; M. Savoire, à Paris; J. Vaury, à Ceyrat.

Comme Membres correspondants : MM. Mac Leod, à Shanghaï; Nicholson, à Edgbaston; Rév. P. Sumner, à Reading.

Comme abonnés: La Réunion des Officiers, à Montpellier; La « Miniature Hobby Ass. of. U. S. A. », à Chicago.

Le Directeur de la publication : Commandant E.-L. BUCQUOY

Le Gérant : E. NUSSBAUM.

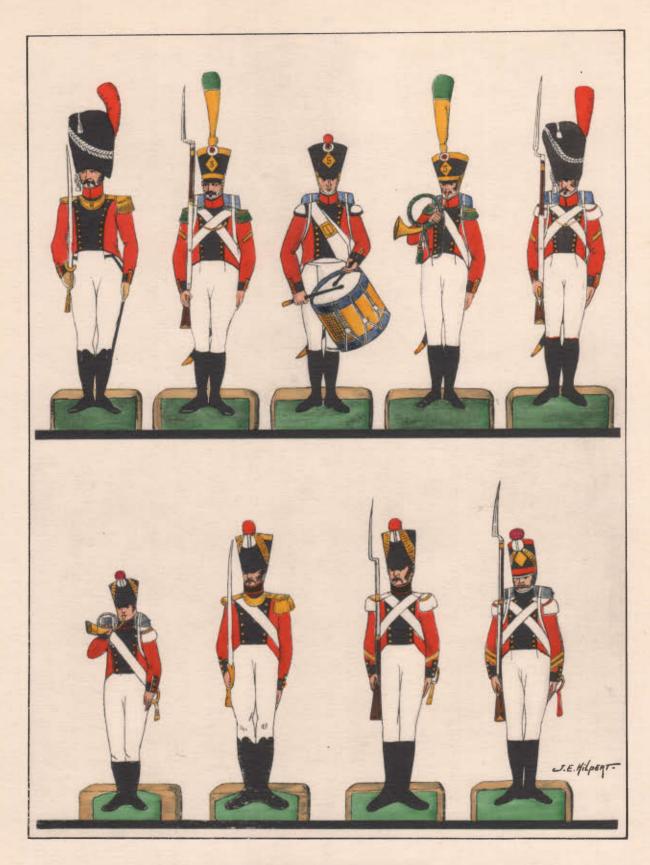
Imprimerie BERGER-LEVRAULT, Nancy.



SOLDATS DES CANTONS SUISSES A BALE - 1793 PORTANT ENCORE L'UNIFORME DU SERVICE DE FRANCE



SOLDATS DES CANTONS SUISSES A BALE -- 1793 PORTANT ENCORE L'UNIFORME DU SERVICE DE FRANCE



3º REGIMENT D'INFANTERIE SUISSE

1812 - Officier de Grenadiers

1^{re} Restauration ou débuts de la 2^e Restauration Fourrier de Voltigeurs

Enfant de troupe

Cornet de Voltigeurs

Tambour de Fusiliers

Officier de Fusiliers Cornet de Voltigeurs

> Sergent de Voltigeurs

Fourrier de Grenadiers

Sergent-major de Grenadiers



TROUPES SUISSES DE LA GARDE ROYALE - 1825-1830

8° Régiment Lieutenant-colonel Grande tenue

Maréchal-de-Camp commandant la Brigade Suisse Adjudant sous-officier Petite tenue Officier de Fusiliers Petite tenue Officier de Grenadiers Petite tenue de service

ANNONCES

LIBRAIRIE CH. CLAVREUIL

M. et A. CART, Successeurs

Chèques Postaux, Paris 1234-46 - 59, Rue de Seine, PARIS (VIe) - Téléph. Danton 03-15

Achat au comptant de livres en tous genres, specialement ou de la Révolution et le Premier Empire. — Catalogue envoyé franco sur demande.

Chelminski et Malibran. L'Armée du Duché de Varsovie de 1807 à 1815. Paris, Leroy, 1913,

150 fr. Achat au comptant de livres en tous genres, spécialement sur les Costumes et l'Art militaire,

fort vol. in-folio, br., au lieu de 800 fr.

ouvrage, illustré de 48 splendides planches d'uniformes en couleurs du Maître Chelminski et de 50 portraits.

Costumes et Uniformes. Revue Historique Documentaire, publiée par la « Société l'Histoire du Costume » sous la direction de M. Maurice Leloir et de M. Albert Depréaux. Paris, 1912. 10 numéros

Série complète de ce qui a paru de cette intéressante Revue, illustrée de 56 planches en noir et en couleurs de costumes civils et militaires.

Bottet (Capitaine M.), Vétérans, Frères d'Armes de l'Empire Français, Débris et Médailles de Sainte-Hélène, 1792-1815. Leroy, 1906, in-8° broché, orné de 4 planches en couleurs. (Au lieu de

30 francs.).

La Légion d'honneur - Rigault. — L'Étoile de la Légion d'honneur (1804-1894). La Médaille Militaire. Leroy 1904, in-4º broché, orné de nombreuses gravures et de planches en noir et en

MEMBRES RÉCENTS DU PASSEPOIL.

Venez en aide à notre Société en vous procurant les années écoulées du PASSEPOIL, que nous possédons encore depuis 1929 (et dont le prix sera porté à 100 francs à partir du 1ºr Janvier 1938), ainsi que de nos quatre numéros spéciaux à 30 francs.

NAUN BILIEU

JOUETS

408, Rue Saint-Honoré, 1 et 3, Rue Richepanse

JEUX

Tél. Opéra 82-16

PARIS

English spoken

Soldats en carton découpé peints sur les deux faces

d'après les dessins de A. GOICHON, Membre du "PASSEPOIL"

SUJETS PARUS:

Cavaliers 1er Empire

Napoléon Officier d'ordonnance de l'Empereur Brigadier Chasseur à cheval (Garde) Chasseur à cheval (Garde)

Sergent sapeur Grenadiers Sapeur à pied Tambour-major 1er Empire Tambour

Officier Sergent Caporal

Cavalier 10 Fr. - Fantassin 5 Fr.

NOTA. — Ces soldats sont vendus également en planches, non découpés. — Demander les Prix.

AU PLAT D'ÉTAIN -- JOUETS

Société à Responsabilité limitée au Capital de 340.000 francs

37 PERES - PARIS-VI

Anciennes Maisons LUCOTTE et MIGNOT réunies

Spécialité de soldats de plomb fins pour collections

Reconstitution historique - Accessoires

SEULE MAISON EN FRANCE SPÉCIALISÉE DANS LE SOLDAT DE COLLECTION

SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES UNIFORMES

Fondée à Strasbourg, le 8 Février 1920, sur l'initiative du Capitaine E.-L. BUCQUOY, la Société d'Étude des Uniformes " Le Passepoil " est patronnée par un Comité d'honneur et dirigée par un comité actif. Elle se propose de publier dans le présent Bulletin tous documents et renseignements concernant l'habillement, le harnachement, l'équipement et l'armée française aux différentes époques de son histoire. Le Bulletin paraît tous les trois mois.

La Société comprend : des Membres fondateurs, bienfaiteurs, actifs et correspondants. En dehors de ses Membres, la Société admet des abonnés à son Bulletin.

Présidents d'honneur : M. le général HIRSCHAUER et M. G. SCHWEITZER.

COMITÉ ACTIF

COMMANDANT E.-L. BUCQUOY
(Fondateur et Président)

COMMANDANT DARBOU (Vice-Président) E. NUSSBAUM (Secrétaire-Trésorier)

VICOMTE GROUVEL

(Membre perpétuel)

(Secrétaire général de la Sabretache)

H. BOISSELIER

CAPITAINE BOUTMY

CH.-F. KELLER

(Membre perpétuel) (Pt de la Sté de Collectionneurs de Figurines historiques

L. ROUSSELOT

P. MARTIN

LE PASSEPOIL

BULLETIN PÉRIODIQUE ILLUSTRÉ DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES UNIFORMES

(Paraissant 4 fois par an)



IMPRIMERIE MILITAIRE BERGER-LEVRAULT
PARIS-NANCY-STRASBOURG

Kou Pr.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 4

	Cotisations nouvelles. — Le Comité	95
	Échos et Nouvelles — par EL. B	96
	par le Docteur Loyer	99
-	La Marine et les corps coloniaux à la veille de la Révolution — par E. NUSSBAUM	
	avec planches en couleurs hors texte nos 13 et 14 de A. Goichon	101
-	Les Uniformes de Troupes de la Marine et des Colonies depuis 1814 par Henry Boisselier et le Commandant Darbou.	
	avec une planche en couleurs hors texte nº 15 de H. Boisselier	107
-	Un habit de Trompette du 1° Empire — par le Commandant EL. Bucquoy	III
	Trompette du 30° Dragons (1932) par H. Boutmy de Bavelaër	
	avec une planche en couleurs hors texte nº 16 de EL. Bucquoy.	II2
_	Bibliographie — par EL. B	II3
-	Questions et réponses.	II
-	Bulletin de la Société	II
_	Table des planches hors texte	117
	Table des matières de la 17° année	118

LE PASSEPOIL

Bulletin illustré de la Société d'Étude des Uniformes

paraît tous les trois mois

Cotisation de Membre ou Prix de l'Abonnement pour 1938 applicable pour 1937 aux membres inscrits après le 10 octobre 1937 :

	MEMBRES ACTIFS ET ABONNÉS FRANÇAIS		MEMBRES CORRESPONDANTS, ET ABONNES ETRANGERS	
	Résidant en France	Résidant á l'étranger	Résidant en France	Résidant à l'etranger
Avec envoi sous bande	75 fr.	80 fr.	100 fr.	105 fr.
Avec envoi sous bande recommandé	80 »	90 »	105 »	115 0
Avec envoi sous tube	80 »	85 »	105 »	110 »
Avec envoi sous tube recommande	85 »	95 »	110 »	120 »

Adresser:

1º Tout ce qui concerne les cotisations et les abonnements au Secrétaire,

M. ÉMILE NUSSBAUM, 2, Avenue de la Forêt-Noire, Strasbourg.

Compte Chèque Postal Nº 7750, Strasbourg.

2º Tout ce qui concerne la rédaction et l'illustration du Bulletin au Président,

M. le Commandant BUCQUOY. =

Compte Chèque Postal No

COTISATIONS NOUVELLES

L'Assemblée générale du Passepoil, réunie le 10 octobre 1937 à Paris, a constaté :

- 1º Que la situation financière du Passepoil, en ce qui concerne les années antérieures à 1937, et, compte tenu du déficit des numéros spéciaux, se traduisait par un excédent en caisse de 1.561 fr. 15;
 - 2º Que toutes les dettes antérieures de la Société étaient éteintes ;
- 3º Que pour l'année 1937 la cotisation de 60 francs avait à peu près permis de publier trois numéros, mais que pour arriver à publier le nº 4 (présent numéro), il faudrait, d'une part, absorber l'avoir en caisse (1. 561 fr. 15) et, d'autre part, compter sur la vente ultérieure d'années écoulées, pour trouver les 3.650 francs manquant encore pour boucler le budget de 1937;
- 4º Que pour continuer à publier le Passepoil dans sa forme actuelle, il faudrait envisager, à partir du 1er janvier 1938, une augmentation de cotisation d'une trentaine de francs.

Une longue discussion s'est engagée sur le quatrième point. D'une part, quelques membres de l'Assemblée ont exprimé leur crainte de voir une augmentation aussi élevée amener de nombreuses démissions, et, de leur côté, plusieurs membres du Comité ont fait part de leur hésitation à conserver des fonctions engageant leur responsabilité financière. D'autre part, l'Assemblée a été unanime à se rallier aux principes posés par son Président, savoir : Maintien de quatre numéros par an, contenant chacun un minimum de trois planches en couleurs et publiés dans la forme artistique et relativement luxueuse prise par la publication depuis 1929. Enfin, plusieurs assistants ont exprimé leur désir de voir, en raison des récentes dévaluations du franc, s'établir une différence de cotisation marquée entre les membres actifs (de nationalité française) et les membres correspondants (de nationalité étrangère).

Après un large échange de vues, la solution suivante, s'inspirant des suggestions de MM. Keller, Grouvel, Gastaldi, de Ridder, colonel Sculfort et Rousselot, a été adoptée à l'unanimité. La cotisation pour 1938 est portée à 75 francs pour les membres actifs et 100 francs pour les membres correspondants. Ces sommes comportent l'envoi des numéros sous bande en territoire français. Elles s'augmentent pour les envois, soit recommandés, soit sous tube, soit à l'étranger, suivant le tableau de cotisations ci-dessous :

	Membres actifs et abonnés français		Membres correspondants et abonnés étrangers	
	Résidant en France	Résidant à l'étranger	Résidant en France	Résidant à l'étranger
Envoi sous bande	75	80	100	105
Envoi recommandé	80	90	105	115
Envoi sous tube	80	85	105	110
Envoi sous tube recommandé	85	95	110	120

Le Directeur du Bulletin s'engage, avec ces prix, à conserver au Passepoil sa forme actuelle, en acceptant la responsabilité financière de la publication, dont le tirage lui est abandonné dans sa totalité. De même, il s'est engagé à publier dans la même forme le nº 4 de 1937 (présent numéro), en échange de l'abandon à son profit des exemplaires restants des années écoulées et des numéros spéciaux.

Cette décision est valable pour l'année 1938 et constitue un essai ; suivant les résultats obtenus, l'Assemblée générale de fin 1938 prendra une décision pour les années à venir.

Ces décisions ont été prises en admettant qu'aucune nouvelle augmentation de tarifs ne vienne à se produire dans l'année de la part de nos fournisseurs et avec l'espoir qu'aucune démission ne viendra diminuer, pour 1938, notre nombre actuel de 247 cotisants. Le Comité compte donc sur la fidélité de tous les membres du Passepoil, et leur demande, après avoir fixé, d'après le tableau ci-dessus la somme qui correspond à leur cas et au mode d'envoi choisi, de la faire parvenir le plus tôt possible, soit au Commandant Bucquoy (Compte chèque postal 391-43 Nancy), soit à M. Nussbaum (Compte chèque postal 77-50 Strasbourg). L'existence du Passepoil en dépend et le nº 1 de 1938 ne sera envoyé qu'aux personnes ayant acquitté leur cotisation.

LE Comité.

ÉCHOS ET NOUVELLES

La disparition du sabre droit dans la cavalerie. — Une circulaire ministérielle du 14 août 1937, insérée au Bulletin officiel, constate que les approvisionnements en sabre de cavalerie, modèle 1822, sont suffisants pour doter de ce modèle toutes les armes montées. En conséquence, tous les sabres du modèle autre que le modèle 1822 devront être retirés. C'est la fin de la latte des cuirassiers et dragons qui s'en va rejoindre les cuirasses dans les souvenirs du passé. Le bancal immortalisé par la légère armera désormais tout ce qui reste d'hommes à cheval.

La disparition des chevaux dans la gendarmerie. — En même temps, les derniers chevaux sont enlevés à la gendarmerie, qui, pour janvier prochain, doit être entièrement à pied..... ou en motocyclette. Cette réforme fera peut-être la joie de quelques gendarmes à cheval pour qui la tournée sur les routes macadamisées devenait un problème pénible, mais elle cause une profonde tristesse à ceux qui ont connu la gendarmerie, arme d'élite dépendant de la Direction de cavalerie et qui la voient aujourd'hui tombée au rang d'un service dépendant d'un quelconque Directeur civil du ministère.

Uniformes actuels. — Notre collègue M. Maurice Toussaint nous signale les remarques suivantes qu'il a faites à Paris à la prise d'armes du 11 novembre. Les fusiliers-marins étaient en guêtres blanches enserrant le pantalon; les sapeurs-pompiers de Paris ont ajouté à leur clique une grosse caisse et un rang de tambours dont les instruments sont ornés de flammes de clairon. Enfin, le général commandant l'École de Saint-Cyr avait arboré à son képi de général le casoar de l'École (plumet à plumes retombantes blanches au-dessus et rouges au-dessous).

general Alexander

La fête de la « Patriote ». — L'Escadron de préparation militaire « La Patriote », de Fontainebleau, sous l'active présidence du regretté médecin lieutenant-colonel Dupont, a pour-suivi cette année le cycle de ses belles fêtes, par la reconstitution historique d'une fête militaire équestre donnée par Napoléon ler en l'honneur du premier voyage de Marie-Louise à Fontaine-bleau en 1810. C'est M. Prost, le directeur technique de l'Escadron, qui, avec le concours de M. Morin-Chanteau, costumier au Mans, a mis au point cette reconstitution, qui a demandé près d'une année de préparation et de travail. Elle comprenait, en effet : 1 État-major, 1 peloton de Grenadiers à cheval, 1 peloton de Chasseurs de la Garde, 1 peloton du 3e Régiment de Hussards, 1 peloton de Cuirassiers, 1 peloton de Carabiniers, 1 peloton du 1er Régiment de Chevau-légers-lanciers de la Garde, 1 peloton du 4e Régiment de Hussards, 1 fanfare de Hussards, 1 fanfare de Dragons à pied, 1 batterie d'Artillerie à cheval de la Garde, 8 pelotons d'Infanterie et de nombreuses délégations de régiments à pied et à cheval venus pour recevoir leurs Aigles.

Le dimanche 29 août, la grande carrière de l'École militaire de Fontainebleau a peine à contenir les huit mille spectateurs qui s'y pressent, sans compter la foule restée au dehors et cherchant à voir des parties de la fête. Après l'arrivée de l'Impératrice, qui gagne la tribune impériale, escortée d'une foule de dignitaires et de dames d'honneur, voici celle de l'Empereur sur son légendaire Cheval Blanc et suivi d'un brillant État-Major: Maréchaux, Généraux, Officiers supérieurs de toutes les armes et de Roustan, son Mameluck; c'est une débauche de chamarrures, de plumets, de couleurs, d'or. L'escorte est formée par les Grenadiers à cheval. Aussitôt l'Empereur, dans sa tribune, commence la fête. Évolutions des unités montées et à pied, qui décrivent de savantes arabesques, manœuvrant aux termes des règlements de 1791 et de l'an XIII, puis chaque unité va prendre ses emplacements pour la revue de l'Empereur, la distribution des Aigles, la remise des Légions d'Honneur.

Le coup d'œil est féerique : L'Empereur, impassible, passe sa revue, puis, revenu au centre des troupes, il distribue les Aigles. Un grand silence règne en ce moment, les soldats sont des statues, les spectateurs sont saisis par la grandeur de la cérémonie, tout le monde attend, l'Empereur va parler : « Soldats, je vous confie l'Aigle, Français, il vous servira de point de ralliement! Vous jurez de ne laisser jamais faire un affront à la France! Vous jurez de préfèrer la mort au déshonneur! Vous jurez! » Et, comme un tonnerre, toute la vieille grogne, toutes ses troupes d'élites crièrent : « Nous le jurons! », cri formidable et couvert par la foule des spectateurs, criant : « Vive l'Empereur ».

Cette cérémonie terminée, l'Empereur retourne auprès de l'Impératrice, le spectacle continue; un bruit de fanfare, c'est la batterie d'artillerie qui entre : 2 pièces de la vieille Garde, 2 pièces de la jeune Garde. Spectacle inoubliable, évolutions à toutes les allures, mises en batterie, etc..., etc... Il faut bien dire que c'est la première fois en France que l'on voit reconstituer et évoluer suivant les règlements de l'Époque, l'Artillerie à cheval de la Garde. Après l'Artillerie, évolution des Hussards et des Chevau-légers-lanciers, qui exécutent différentes courses de tête à la lance et au sabre. Puis, c'est le défilé final, l'Empereur monte à cheval, suivi de son État-Major, et prenant la tête de ses troupes, rentre au Palais, où ses vieilles pierres frémissent encore une fois du bruit des fanfares.

On peut féliciter largement les organisateurs de fêtes comme celles-ci, qui font connaître aux jeunes Français une page vibrante de notre Histoire et aident les étrangers, nombreux à cette époque, à mieux nous comprendre, nous admirer, nous aimer. Notons, pour finir, qu'après de laborieuses recherches dans le monde des collectionneurs, le Comité a eu le bonne fortune de trouver des cuirasses d'époque pour les pelotons de cuirassiers et de carabiniers, et que le peloton de grenadiers à cheval a pu être armé tout entier de sabres réglementaires authentiques des grenadiers à cheval de la Garde. On m'a communiqué quelques excellentes photographies donnant absolument l'illusion des troupes de l'époque, mais trop petites pour se prêter à une bonne reproduction dans notre Bulletin.

Le Cortège historique de Nancy. — A l'occasion du bicentenaire de l'arrivée en Lorraine de l'ex-roi de Pologne, Stanislas Leczinski, la Ville de Nancy a organisé un grand cortège historique qui a parcouru les rues de la ville les 25 et 26 septembre, au milieu d'une foule considérable. Pendant de longs mois, un comité, dirigé avec activité par M. Godfrin, adjoint au maire, avait préparé l'organisation de ce cortège, qui représentait le départ de Lorraine de Jeanne d'Arc et de ses compagnons (1428) puis les entrées successives à Nancy des rois Charles VII (1444), Henri II (1552), Louis XIII (1633), Louis XIV (1673) et enfin Stanislas (1737).

Les costumes, de la maison Gauze-Lange, étaient d'une remarquable fraîcheur; avec les armes de la maison Cassegrain et les harnachements des établissements Barrat, ils formaient un ensemble de tout premier ordre, serrant de très près la vérité historique. Quelques petites erreurs de détail furent dues à l'inévitable intervention entre les organisateurs du plan du cortège (M. Marot, archiviste départemental et le commandant Bucquoy) et les fournisseurs, d'organes de transmission du Comité plus ou moins fidèles ou compétents. M. le Capitaine Viet, du 26° R. I., dirigea avec autant de dévouement que d'habileté l'habillage et le dressage de ces 700 figurants, empruntés pour la plupart au 26° R. I. et au 8° d'Artillerie (avec 180 chevaux).

La foule fit un accueil particulièrement enthousiaste aux Suisses d'Henri II (dont les tambours semblaient descendre de l'affiche de la « Kermesse héroïque ») aux mousquetaires Louis XIII, au Régiment Maréchal de Turenne (ancêtres du 37°) et au détachement de troupes à cheval de l'armée de Louis XV, qui clôturait le cortège. De luxueux carrosses dorés, parfaitement reconstitués, dans lesquels avaient pris place de gracieuses reines et le roi Stanislas, eurent un énorme succès. Enfin mentionnons le souci des organisateurs de munir chacun des 6 groupes d'un élément musical approprié à l'époque. Deux musiques d'Infanterie de 15 et 20 hommes, montées avec des instruments en bois par la musique du 26° R. I., pour les groupes Louis XIII et Louis XIV et ne jouant que des airs d'époque, furent pour le public une véritable révélation.

E.-L. B.

L'UNIFORME DES OFFICIERS DU CORPS DE SANTÉ DE LA MARINE SOUS L'ANCIEN RÉGIME

Les chirurgiens militaires ont revêtu pour la première fois un uniforme en 1757, les médecins en 1775, c'est entre ces deux dates que la marine fixa une tenue à la fois pour ses médecins et ses chirurgiens. Pour ces derniers, elle s'inspira directement de l'armée, mais celle-ci modifia en 1776 les dispositions vestimentaires de son corps de santé. Les chirurgiens de terre et de mer cessèrent de se ressembler.

Pour nous donner une idée de la façon dont s'habillaient d'eux-mêmes les chirurgiens navigants, nous avons, provenant des archives de l'hôpital maritime de Brest, inédit encore, daté du 9 avril 1744, l'inventaire, après décès, des hardes et autres effets appartenant à Antoine Maissinac « ayde chirurgien provenant du vaisseau *Le Lyer*, commandé par Monsieur d'Epinaye, capitaine, scavoir :

Un juste au corps, veste et culotte de camelot gris à bouttoner (sic) dorée.

Un vieux juste au corps de pluche et une culotte de même et une veste noire.

Une veste de cotton des indes avec une culotte de même avec des bouttons à fil d'or.

Une culotte de panne noire.

Une culotte et veste de toile my usée.

Un vieux castor.

Un gilet de laine blanche à l'aiguille.

Une radingotte brune my usée.

Une perruque brune.

Une autre noire.

Une paire de boucles de souliers d'argent.

Une paire de boucles d'argent pour jarretières.

Une paire de gants noirs.

Deux livres de chirurgie reliés en vaux (sic).

Un vieux livre en parchemin de chirurgie. »

Rappelons que la marine fixa d'abord les tenues des officiers de vaisseau en 1756 (l'ordonnance de 1764 reproduite dans *La Giberne*, 2^e année, p. 12, ne fait que répéter les prescriptions de 1756), celles de ses médecins et chirurgiens en 1767, et celles de ses équipages seulement en 1786.

Voici le règlement signé du Duc de Praslin et adressé à M. de Clugny, intendant de la marine en Bretagne (Archives du port de Brest) :

Versailles, le 30 novembre 1767.

« Le Roy ayant jugé à propos, Monsieur, de régler un uniforme pour les médecins et chirurgiens de la marine, je joins ici la composition et les échantillons de cet uniforme que vous ferez prendre à ceux qui sont entretenus dans votre département, les aides-chirurgiens et élèves n'étant attachés au service par aucun brevet ni ordre du Roy, ne doivent point porter d'uniforme.

Pour les médecins de la marine : Habit gris d'épine conforme à l'échantillon ci-joint, collet et parements de velours ou cannelé pourpre, veste pareille, doublure de l'habit de soie pourpre, culotte pareille à l'habit, boutonnières d'or, boutons d'or en limace. Pour les premiers médecins : un galon d'or de 10 à 11 lignes, conforme à l'échantillon ci-joint sur l'habit et la veste, double sur les manches et les poches. Pour les seconds et troisièmes médecins : même galon simple sur les manches et les poches.

Pour les chirurgiens de la marine: Habit gris d'épine pareil à celui des médecins, doublure de serge écarlate, parements, collet, veste et culotte écarlates, boutons d'or en limace. Pour les chirurgiens majors: un galon d'or de 8 à 9 lignes conforme à l'échantillon ci-joint sur l'habit et la veste, double sur les manches et les poches, boutonnières d'or; pour les chirurgiens aides-majors et les démonstrateurs: galon sur les manches et sur les poches, boutonnières d'or. Pour les seconds chirurgiens, boutons d'or seulement.

Les médecins et les chirurgiens pourront porter le même uniforme pendant l'été en borracan ou cannelet de même couleur, au lieu de drap avec doublure de toile en étoffe pareillement assorti. »

Une dépêche du 23 janvier 1768 accorda aux aides-chirurgiens la permission de porter l'uniforme des seconds chirurgiens, moins les boutons d'or. Les élèves chirurgiens eurent de leur côté la faculté, sans y être obligés, de revêtir l'habit gris d'épine tout uni, c'est-à-dire sans parements ni collet, avec la veste et la culotte écarlate.

Il n'y a pas de petit ni de grand uniforme : une seule tenue. La différence entre médecins et chirurgiens est bien marquée; les rôles sont d'ailleurs différents, car seuls les chirurgiens servaient à bord et à terre. Les médecins comptant toujours au cadre des hôpitaux.

Les officiers du corps de santé portaient-ils l'épée? Oui, répondent les portraits de l'époque, et non seulement ils la portaient, bien que n'en ayant pas le droit, mais..... ils s'en servaient ainsi qu'en fait foi cette lettre de M. de Sartine à l'intendant du port de Brest, en date du 15 mars 1780 (Archives maritimes de Brest, lettres de la Cour) : « Vous me rendez compte des querelles qui se sont élevées entre les aspirants gardes de la marine et les jeunes chirurgiens et apothicaires. En approuvant la défense que vous avez faite à ceux-ci de porter des épées et des cannes sous peine de trois mois de prison et d'avoir infligé cette peine à onze d'entre eux qui ont été arrêtés en contravention, je vous recommande la plus grande fermeté dans l'exécution de ces ordres et de les renouveler en mon nom, et d'annoncer que ceux qui y contreviendront seront mis au cachot pendant six mois et ensuite chassés du service. »

Nous voyons ici citer, pour la première fois, les apothicaires; ils portaient donc une tenue militaire, puisqu'ils croisaient si volontiers l'épée en compagnie de leurs camarades chirurgiens; mais quelle tenue, aucun règlement ne nous fixe à cet égard.

L'uniforme des médecins et des chirurgiens de la marine resta sans changements jusqu'à la Révolution.

Docteur LOYER, Médecin en chef de la Marine. WAR THE PROPERTY OF STREET

LA MARINE ET LES CORPS COLONIAUX A LA VEILLE DE LA RÉVOLUTION

(PLANCHES HORS TEXTE Nos 13 et 14)

L'Ordonnance du 1^{er} janvier 1786, signée par un grand ministre, digne successeur de Colbert, le maréchal de La Croix de Castries, mettant à profit l'expérience de la guerre d'Amérique, donnait une nouvelle organisation à notre marine de guerre.

La hiérarchie était réduite aux grades suivants : Vice-Amiral avec rang de Maréchal de France, Lieutenant-Général des Armées Navales avec rang de Lieutenant-Général, Chef d'Escadre avec rang de Maréchal de Camp, Capitaine de Vaisseau Chef de Division avec rang de Brigadier, Capitaine de Vaisseau de Colonel, Major de Vaisseau de Lieutenant-colonel, Lieutenant de Vaisseau de Capitaine, tous les autres de lieutenants. Le personnel et le matériel étaient divisés en 9 escadres, 5 à Brest, 2 à Toulon, 2 à Rochefort. Officiers de marine et canonniers-matelots portaient le collet d'habit à la couleur de leur escadre, cramoisi pour la première, blanc pour la deuxième, vert de Saxe pour la troisième, jaune citron pour la quatrième, bleu de ciel pour la cinquième, orangé pour la sixième, violet pour la septième, chamois pour la huitième, rose pour la neuvième, bleu de roi pour les officiers non attachés aux escadres, de velours noir pour les officiers et élèves des dépôts.

Les beaux dessins de notre ami Goichon montrent tous les détails de l'uniforme.

L'habit du Vice-Amiral, suivant l'article I de l'Ordonnance, était brodé d'un galon doré pareil à celui de l'uniforme des Lieutenants-Généraux du service de terre, avec cette distinction qu'il y avait 3 galons sur les manches et 3 sur les poches.

La broderie de l'habit du Lieutenant-Général était pareille à celle de l'uniforme des Lieutenants-Généraux du service de terre, et celle de l'habit du Chef d'Escadre était la même que celle des uniformes des Maréchaux de Camp.

Les boutons étaient de cuivre doré, d'or moulu, timbrés d'une ancre.

Le petit uniforme des Officiers Généraux était le même que celui de terre, avec le bouton de marine.

L'uniforme des Capitaines et Majors de Vaisseau (art. 2) était de même couleur et de même forme que celui des Officiers Généraux, avec parements de drap écarlate. L'habit était bordé d'un galon d'or brodé de 9 lignes de large et de 9 boutonnières également brodées de chaque côté, avec doubles broderies sur les parements, les poches et sous-poches et une seule sur le collet qui était rabattu. La veste était brodée du même dessin que l'habit.

Les Capitaines portaient les épaulettes et dragonnes en or affectées aux colonels, elles étaient ornées d'une étoile en argent pour ceux qui avaient le grade de Chef de Division.

Les Majors portaient les épaulettes de Lieutenant-colonel.

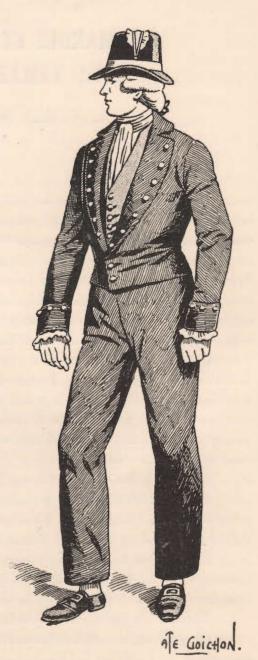
En petite tenue (art. 3), les Capitaines de vaisseau portaient l'habit bleu de roi doublé de serge bleue, la veste et la culotte de drap blanc. Le collet, les parements et écussons étaient ornées d'un seul rang de broderies semblables à celles du grand uniforme. Il n'y avait que 6 boutonnières simples à ancre de chaque côté de cet habit.

L'uniforme des Lieutenants et Sous-lieutenants de vaisseau (art. 4) était bleu de roi, avec parements, doublure, veste et culottes écarlates. Aucune broderie, les épaulettes et dragonnes seules distinguant les grades.

Les Capitaines (art. 9), Majors, Lieutenants et Sous-lieutenants retirés du service ou employés dans les classes portaient l'uniforme de leur grade, avec le collet d'habit écarlate.

Les officiers de tous grades (art. 5), attachés aux escadres, portaient des manteaux bleus à collets droits, hauts de 108 mm., avec rotonde large de 162 mm., l'un et l'autre de la couleur affectée à l'escadre. Les collets et rotondes des manteaux des Capitaines de vaisseau étaient bordés d'une broderie en or de 20 mm. Les majors de vaisseau n'avaient qu'une broderie en or de 14 mm. et au collet seulement. Les autres officiers ne portaient ni broderies ni galons.

Deux écoles servaient au recrutement des officiers, l'une à Vannes, l'autre à Alès où étaient admis de jeunes gentilshommes entre onze et treize ans. Après deux ans d'études, ils passaient élèves de 3e classe et embarquaient sur des corvettes où ils apprenaient la pratique de leur métier. De là ils rejoignaient, comme élèves de 2e classe, des écoles spéciales situées dans les ports de mer, à Brest, Toulon et Rochefort. Chaque école était commandée par un Capitaine de vaisseau ayant le titre



Élève de la marine, petite tenue, 1786-1792.

Cravate et chemise blanches. Gilet rouge. Gants blancs. Chapeau noir. Cocarde blanche. Galon et ganse or. Paletot et pantalon tout bleu. Boutons or. Bas blancs. Boucles de souliers or. Cheveux poudrés. de Directeur des Élèves et se tenait à l'intérieur de l'arsenal.
On y travaillait de 7 à 11 heures et de 2 à 5 en été, de 8 à 11 et de 2 à 4 en hiver. Après des études théoriques et pratiques très poussées et des examens très sévères, ils embarquaient, comme élèves de 1^{re} classe, sur les vaisseaux du roi. Après deux ans et demi ils passaient lieutenants de vaisseau.

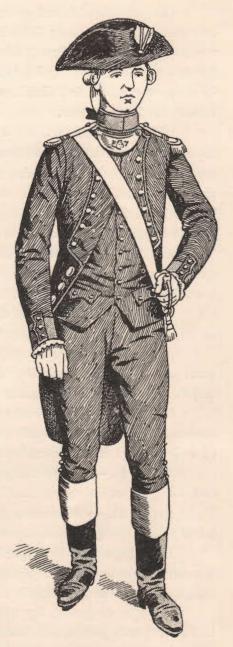
En mer (art. 73) l'élève portait un habit-veste ou palteau bleu de roi, doublé de serge bleue, orné de revers et parements bleus. Les revers étaient garnis de 5 boutons de cuivre ornés d'une ancre. 3 boutons se trouvaient sous le revers droit, 4 sur le parement. Le collet rabattu était à la couleur d'escadre. Le gilet écarlate était doublé de serge blanche et garni de 2 rangs de boutons. Culotte longue en drap bleu. Le chapeau rond à la matelote était bordé d'un galon d'or de 41 mm.

Nos officiers étaient remarquablement instruits, travailleurs, fanatiques de leur métier, c'était l'élite de l'élite. Ils avaient malheureusement un orgueil de caste démesuré et ne toléraient dans leurs rangs aucun bourgeois. Castries essaya d'introduire comme volontaires ces jeunes gens de bonnes familles dans la marine. Après de solides études et un certain temps d'embarquement, ils pouvaient être nommés Sous-lieutenant de Vaisseau. Ce furent les officiers bleus mal vus des officiers rouges du Grand Corps.

Les Volontaires avaient le même uniforme que les élèves, mais à terre ils n'avaient pas l'épaulette et leur habit n'avait pas de collet. A la mer ils portaient le collet bleu et leur chapeau était bordé de noir.

Les Volontaires attachés à la Direction du Port avaient le collet d'habit en velours noir.

Les matelots servant à la manœuvre, à la timonerie, au charpentage, au calfatage, à la voilerie, au pilotage, au canonnage des vaisseaux étaient engagés suivant les besoins. L'Inscription Maritime, malgré les avantages de la retraite, pesait lourdement sur tous, surtout ceux qui avaient femme et enfants. Aussi Castries fit-il établir deux listes, une de célibataires, une de gens mariés. On ne fit plus embarquer les gens mariés que lorsque les deux tiers des célibataires étaient partis. Une caisse de matelots secourait les veuves et les orphelins.



Corps royal des canonniers-matelots.
Officier. — Ordonnance de 1786.

Chapeau noir; cheveux poudrés. Habit bleu de roi; revers et pattes de parement bleu de roi à passepoils rouge; collet, parements et retroussis rouge. Gants jaunâtres. Gilet et culotte bleu de roi. Bottes à retroussis fauve. Hausse-col or à ornement argent. Epée dorée. Épaulettes et brides or doublées rouge.

Ces matelots n'étaient pas armés, ils ne touchaient 2 pistolets et 1 sabre avec baudrier de cuir noir qu'au moment de l'abordage. Ce recrutement étant nettement insuffisant et la manœuvre des pièces à bord exigeant des spécialistes entraînés, on recruta des matelots à l'intérieur des terres et on créa le corps royal des canonniers-matelots, grands ancêtres de nos matelots-canonniers. Ce corps se composa de 9 divisions, 1 par escadre, 5 à Brest, 2 à Toulon, 2 à Rochefort, se répartissant en 81 compagnies.

Chaque division (art. 10) était commandée par le commandant de l'escadre à laquelle la division était attachée; son état-major était composé du major d'escadre, qui la commandait sous lui, d'un major de division (capitaine en premier d'artillerie coloniale), d'un aide-major (lieutenant d'artillerie coloniale) et d'un garçon-major (sous-lieutenant des canonniers-matelots). Toutes les divisions du même département étaient aux ordres du commandant du Port et du Directeur général, commandant en deuxième.

Article 11. — Il était établi dans chacun des ports de Brest, Toulon et Rochefort un quartier-maître trésorier chargé du détail des caisses de toutes les divisions rassemblées. Il y avait aussi dans chacun des 3 ports un tambour-major pour l'instruction des tambours des divisions.

Article 12. — Les majors de division avaient rang de major d'infanterie, les aide-majors de capitaines, les garçons-majors de lieutenants.

Article 4. — Chaque compagnie était commandée par un Sous-lieutenant de vaisseau ayant passé par l'École d'Artillerie des Colonies et un Sous-lieutenant de division, pris parmi les sergentsmajors et fourriers de canonniers.

Article 7. — Chaque compagnie était composée d'un sergent-major, 1 fourrier, 4 maîtres canonniers (sergents), 8 seconds-maîtres (caporaux), 24 canonniers de 1^{re} classe, 24 de 2^e classe, 32 de 3^e classe, 1 maître armurier, 1 garçon armurier et 1 tambour.

Article 46. — Chaque compagnie pouvait avoir 2 enfants de troupe et 10 matelots de classe (art. 48) que l'on instruisait dans la manœuvre des pièces.

Article 47. — A seize ans les enfants de troupe s'engageaient pour huit ans ou remboursaient à l'État ce qu'il avait dépensé pour eux.

Les engagements et rengagements se faisaient pour huit ans, il fallait avoir entre seize et quarante ans et une taille de 5 pieds 2 pouces. La recrue touchait 120 livres. Toute nomination à un grade supérieur prolongeait automatiquement l'engagement de quatre ans.

Par port de guerre, il y avait 2 drapeaux blancs attachés aux deux premières divisions; ils étaient portés par les sous-lieutenants des 9e compagnies et étaient ornés au centre d'une couronne de lauriers et d'une ancre en or à chaque angle.

Notre sergent-major porte l'habit de parade ou de sortie, les sous-officiers n'en ayant point d'autre.

Le fourrier n'avait qu'un galon d'or sur chaque manche et un sur les parements, placés comme chez le sergent-major.

Le maître canonnier avait un galon d'or sur chaque manche, à 20 mm. au-dessous du parement.

。公司,但是世锋的复数使用中

Le deuxième maître-canonnier portait 2 galons de laine jaune de 23 mm., le premier à 20 mm. au-dessus du parement.

Sous-officiers et canonniers de 1^{re} classe portaient 2 épaulettes rouges à franges, ceux de la 2^e classe n'avaient de franges qu'à l'épaulette gauche, les épaulettes de ceux de la 3^e n'avaient pas de franges.

Article 63. — Tout sergent-major, fourrier ou maître-canonnier ayant fait une action de bravoure, obtenait une augmentation de solde de 2 sous par jour. Son épaulette gauche était bordée d'un liseré en or. A la 2^e, ils avaient une nouvelle augmentation de solde de 2 sous par jour et l'épaulette droite était bordée d'or. A la 3^e action, ils obtenaient une médaille d'or attachée à un ruban rouge.

Article 64. — Les seconds-maîtres et canonniers de 1^{re} classe obtenaient une augmentation de solde d'un sou par jour pour leur première action d'éclat et leur épaulette gauche était bordée de jaune. Pour une deuxième, nouvelle augmentation d'un sou par jour, leur épaulette droite était bordée de jaune.

A la troisième, ils obtenaient des franges jaunes à leurs épaulettes au lieu de rouges.

Article 67. — Les canonniers qui rengagaient pour huit ans étaient distingués par un chevron de laine écarlate sur le bras gauche. Après seize ans ils en portaient deux. A vingt-quatre ans de service, ils recevaient la plaque de vétérance qui leur était remise en grande pompe par le major d'escadre devant la division en armes.

Article 49. — Les officiers portaient le même uniforme que ceux de l'artillerie des colonies, mais le bouton doré n'était timbré que d'une ancre barrée d'un tube de canon. Les poches en travers, passepoilées d'écarlate, étaient garnies de 3 boutons. La veste bleue était garnie de 12 petits boutons. En été, l'usage des vestes et culottes blanches en basin ou en toile était permis. Les retroussis écarlates étaient garnis d'une fleur de lys et d'une ancre brodées en soie bleue. Épaulettes en or selon le grade. Ancre dorée sur la coquille d'épée.

A bord, pour le service ordinaire, notre canonnier portait un costume plus approprié à son métier de matelot. Palteau de treillis bleu, revers et parements d'estamète bleue (tissu léger de lainage), collet à la couleur d'escadre. Chaque revers était garni de 5 petits boutons, 3 gros sous les revers. Les manches fermaient de côté à l'aide de 4 petits boutons. Le chapeau était rond, garni d'une cocarde blanche, surmonté d'une houppe de laine à la couleur d'escadre.

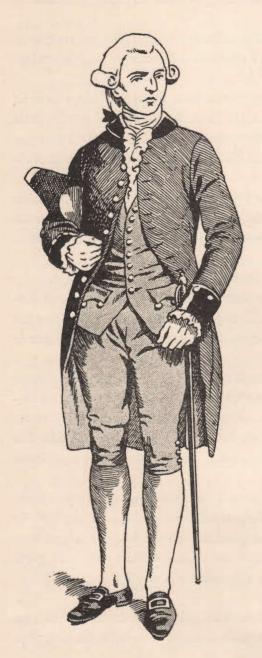
Bonnet de travail comme dans l'artillerie coloniale.

Redingote bleue, doublée de cadis écarlate sur le devant, garnie par devant de 12 gros boutons de cuivre sur 2 rangs, les 2 boutons du bas de la taille distants l'un de l'autre d'environ 5 pouces. Parements écarlates. Havre-sac d'infanterie.

Article 54. — Fusil semblable à celui de l'infanterie des colonies.

Les canonniers de 2e et 3e classe n'avaient pas de sabre.

A terre, le canonnier apprenait la manœuvre des pièces de tous modèles, soit aux batteries d'exercice, soit à bord d'un navire-école, s'entraînait aux manœuvres de force, et dans ce but les batteries étaient munies de chèvres, préparait les poudres et explosifs, faisait l'exercice comme le



Ingénieur constructeur (ordonnance de 1786.)

Cheveux poudrés; chapeau noir bordé or. Habit bleu de roi. Collet et parement de velours noir, doublure écarlate. Boutons or. Gants blancs. Gilet et culotte écarlate. Bas blancs. Boucles de souliers or. Epée dorée. fantassin, gardait les magasins et bâtiments civils appartenant à la marine, fournissait les gardes d'honneur des officiers généraux, suppléait à l'insuffisance des troupes de terre dans les divers services de garde, aidait à tous les mouvements du port, gréait, armait et désarmait les navires, bref, c'était, comme maintenant, le matelot qui devait tout savoir.

A bord, ils étaient chefs des pièces que manœuvraient les matelots, on en comptait 7 pour 10 canons. Sur les vaisseaux armés de 118 canons montaient 79 canonniers-matelots, sur les vaisseaux de 110, 75; sur ceux de 80, 55; sur ceux de 74, 52. Pour une frégate de 36 canons, il y avait 29 canonniers-matelots, pour une de 32, 26. Les canonniers de 3e classe qui n'étaient pas suffisamment instruits étaient embarqués comme matelots et employés en qualité de canonniers-servants.

Le service de la mousqueterie à bord des vaisseaux restait confié à l'infanterie de terre qui embarquait, suivant la classe du bateau, 3 officiers et 180 soldats sur les vaisseaux de 110 canons et au-dessus, 2 officiers et 130 hommes sur ceux de 80, 2 officiers et 100 hommes sur ceux de 74, 1 officier et 45 hommes sur une frégate de 36, 1 officier et 35 hommes sur une de 32.

Ces hommes touchaient-ils des effets de matelots en montant à bord? Sur 2 dessins de M. Laborde, parus dans la *Giberne*, nous voyons un officier de Condé-Infanterie embarqué sur un vaisseau vers 1780, il porte le chapeau rond du matelot orné d'un plumet blanc, des pantalons longs blancs à rayures bleues, des bas blancs. Le tambour porte lui aussi le pantalon long blanc.

Notre flotte était alors fort belle, elle comptait 71 vaisseaux à flot, 12 en construction, 74 frégates, 212 bâtiments de flotille; elle comptait 100 capitaines de vaisseau, 100 majors, 680 lieutenants, 840 sous-lieutenants, 58 directions de port, 45 Ingénieurs-Constructeurs, 6 Directions d'Artillerie, 8.100 canonniers-matelots, 2.000 artilleurs des colonies, 300 ouvriers et 800 apprentiscanonniers.

(A suivre.)

E. NUSSBAUM.

LES UNIFORMES DES TROUPES DE LA MARINE ET DES COLONIES DEPUIS 1814

(Suite de l'article paru dans le Nº 2 de 1937, p. 37.)

Il conserve le schako, les contre-épaulettes, l'équipement et l'armement antérieurement en usage (fig. 56). Le sous-chef de fanfare, musicien de 1^{re} classe, porte, au collet de la tunique seulement, un galon d'or cul-de-dé de 22 millimètres, et un deuxième galon de 10 (fig. 57). Les clairons musiciens de 2^e classe ont 2 galons au collet, respectivement de 22 et de 5 millimètres; ceux de 3^e cl. un seul galon de 22 millimètres, et ceux de 4^e classe un de 10 millimètres. Le reste de la tenue n'est pas modifié.

Les fanfares accompagnèrent à l'armée les régiments de marche en 1870 (1). Les claironsmusiciens avaient la capote sans galon ni contre-épaulettes.

Adjudant sous-officier. — L'adjudant conserve sa tenue du règlement de 1845. Toutefois, en 1856, il prend le sabre à fourreau d'acier semblable à celui prescrit à cette date pour les officiers subalternes, mais sans dorures.

A l'imitation de ce qui était adopté dans l'armée de terre, l'adjudant fit usage, à partir de 1854, d'un bonnet de police à visière portant une tresse horizontale en argent, des cordonnets mêlés d'or et d'écarlate sur les coutures verticales, formant un nœud hongrois sur le calot et remplaçant la fausse jugulaire sur le devant; ancre du bandeau brodée en or.

Bien que la tunique de petite tenue n'ait été prescrite en 1856 que pour les officiers, il est possible que certains adjudants, sinon tous, en aient fait usage, le grade figuré par un nœud hongrois en argent à un seul brin.

Officiers. — La tenue des officiers ne reçoit également que des modifications de détail.

La tunique est celle de l'époque précédente, ainsi que les insignes de grade. La décision du 24 décembre 1867 prescrit que le capitaine de tir aura les épaulettes à corps et brides argent, tournante et franges or, et le pompon tricolore.

Le 8 juillet 1856, les officiers avaient été autorisés à porter une tunique de petite tenue dans le service journalier. Elle est semblable à celle de grande tenue, mais se porte sans épaulettes; les insignes de grade sont en tresse plate disposée en forme de nœuds hongrois sur les manches, conformément à ce qui était prescrit pour le caban. Aux épaules, 2 petits boutons d'uniforme pour fixer le hausse-col. Cette tunique se porte avec le képi et le sabre; le port de la veste, qui était toléré aux colonies pour les officiers, n'est plus autorisé désormais. Sur cette tunique, le capitaine de tir porte en 1867 le nœud hongrois à 3 brins, celui du milieu en or, les 2 autres en argent.

⁽¹⁾ Nous en avons la certitude pour le 1er régiment (renseignements recueillis par M. Nussbaum).



Fig. 56. Chef de fanfare d'Infanterie de marine, grande tenue en France, 1869-1870. (Règlements d'habillement.)

(Règlements d'habillement.)

Tunique bleu foncé, passepoils écarlates; boutons dorés; broderie et lyre du collet en or; contre-épaulettes en or, bordées de chaque côté d'une raie ponceau, lyre en or sur l'écusson, doublure écarlate; brides d'épaulettes en or, liserées d'écarlate, coupées d'une raie ponceau. Pantalon gris bleuté à bande écarlate. Schako bleu foncé, galon supérieur en or cul-de-dé coupé sur chaque bord d'une raie ponceau, chevrons écarlates; plaque, chaînette et boutons en cuivre non doré, bourdalou en cuir noir. Pompon tricolore. Ceinturon en cuir verni noir, plaque en cuivre non dorée, Giberne en cuir noir, banderolle en cuir verni noir. Sabre à fourreau acier, sans dragonne.



Fig. 57. Clairon-musicien de 1^{re} classe, sous-chef de fanfare, d'Infanterie de marine, grande tenue en France, 1869. (Règlements d'habillement.)

Tunique bleu foncé, passepoils écarlates; boutons en cuivre; galons du collet en or. Contre-épaulettes bleu foncé, le corps passepoilé d'écarlate, tournantes écarlates, doublure bleu foncé; brides bleu foncé liserées d'écarlate. Pantalon gris bleuté à bande écarlate. Schako bleu foncé, galons et chevrons écarlate, bourdalou et mentonnière en cuir; plaque, chaînette et boutons en cuivre. Pompon: sphère inférieure bleu foncé; sphère supérieure écarlate en haut, blanche en bas; coulant blanc. Ceinturon et portegiberne noircis, plaque en cuivre, giberne en cuir noir. Sabrebaïonnette à fourreau acier. Guêtres blanches.

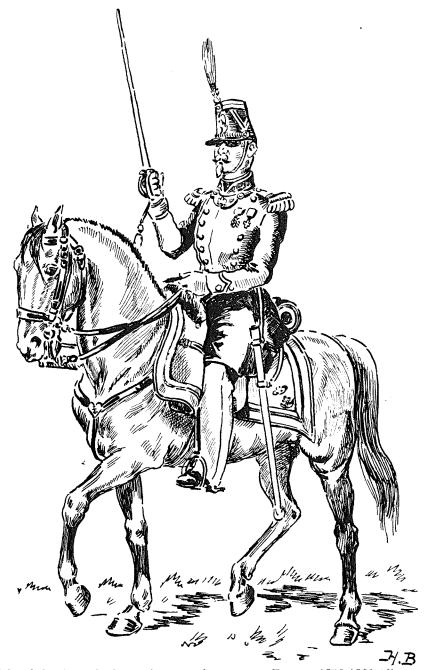


Fig. 58. Colonel d'Infanterie de marine, grande tenue en France, 1856-1860 (d'après Valmont).

Tunique bleu foncé à passepoils écarlates. Boutons, épaulettes, ancre, brides d'épaulettes en or (brodées sur drap écarlate). Pantalon gris bleuté à bande écarlate. Schako bleu foncé, bourdalou en velours noir, galonnage, plaque, jugulaire-chaînette en or ou doré; aigrette en héron blanc, avec une rangée de petites plumes tricolores (bleu en bas, rouge au sommet) à la base, olive en or; mentonnière noire. Ceinturon et bélières en galon d'or coupé d'écarlate. Hausse-col doré, ornement (aigle tenant un foudre et appuyé sur une ancre) argenté. Dragonne à cordon et gland en or. Gants blancs. Sabre à garde dorée, fourreau acier. Éperons en cuivre. Selle et étrivières en cuir fauve; étriers en fer; sangles en tissu bleu foncé. Bride en cuir noir, boucles et passants en cuivre, gourmette en acier sur le dessus de tête; mors en acier, bossettes en cuivre ornées d'une ancre couronnée. Poitrail et martingale en cuir noir, avec cœur en cuivre orné d'une ancre couronnée. Tapis bleu foncé, passepoil écarlate, galons de bordure et ornement en or; entre-jambes en cuir verni noir; couvre-fontes bleu foncé, passepoilé et galonné comme le tapis. Porte-manteau bleu foncé, passepoilé or, galon de bordure et ornement (ancre) en or; courroies noires à boucles cuivre.

L'armement des officiers est modifié le 24 novembre 1856. Ils reçoivent, à ce moment-là, un sabre un peu différent, à fourreau d'acier. Le sabre d'officier inférieur a une lame très légèrement courbe; monture en laiton doré et ciselé, aux armes de la marine, calotte prolongée sur le dos de la poignée, pommeau uni, garde avec branche principale et 2 branches latérales formant coquille, quillon décoré, poignée en corne de buffle, entourée d'un filigrane, cravate en buffle (fig. 59). Le sabre d'officier supérieur est à lame droite; monture comme le précédent avec cravate en drap rouge.

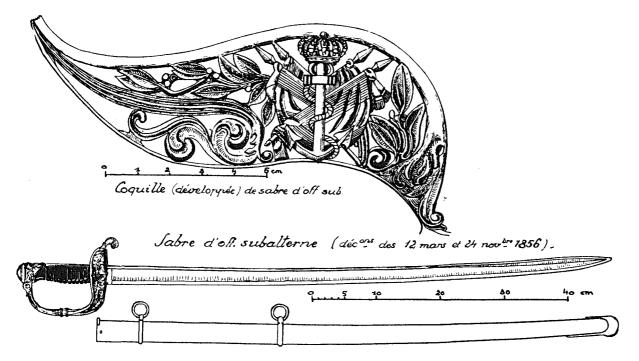


Fig. 59. Sabre d'officier d'Infanterie de Marine (Collection A. Griesser).

Le schako n'est pas modifié, mais, après 1860, il est diminué de hauteur, comme celui de la troupe; à partir de 1867, plaque nouveau modèle, ci-dessus décrite, mais dorée. Plumets et pompons comme précédemment.

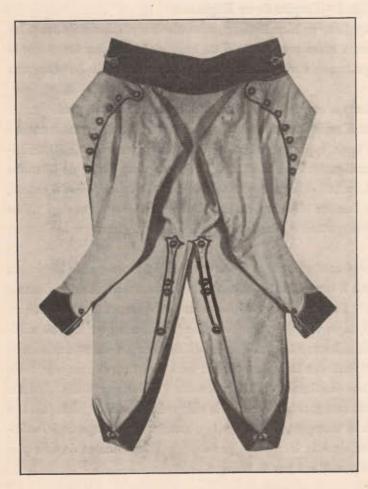
La campagne de Crimée dut se faire en képi et tunique à épaulettes. En Chine et au Mexique, les officiers étaient vraisemblablement en képi et tunique de petite tenue.

(A suivre.)

Henry Boisselier et Chef d'Escadrons Darbou.

UN HABIT DE TROMPETTE DU 5° HUSSARDS SOUS L'EMPIRE

L'intéressant habit dont nous donnons ci-dessous deux photographies fait partie de la collection de M. Pierre Benoit à Avignon que nous remercions bien vivement pour son aimable communication. L'habit en drap blanc; le col et les parements bleu de ciel passepoilés de blanc; les revers en drap du fond sont passepoilés de bleu; les boutons demi-grelot sont en cuivre. Le bonnet de police qui l'accompagne a le turban en drap blanc passepoilé de bleu, le bandeau bleu de ciel galonné de blanc. Noter les petites pattes du col et des retroussis.





Cet habit est attribué à un trompette du 5° Hussards. On sait que le 5° Hussards a porté la pelisse blanche pendant une grande partie du 1° Empire. Un dessin de la collection Carl donne pour 1809 un trompette aux couleurs inverses, c'est-à-dire dolman et culotte blanc avec la pelisse bleu ciel. C'est à cette époque que ce trompette pouvait porter en petite tenue cet habit à la chasseur.

Commandant E.-L. Bucquoy.

TROMPETTE DU 30° DRAGONS (1932)

(PLANCHE HORS TEXTE N° 16)

Il nous semble intéressant de signaler la « fantaisie » des trompettes du 30e Dragons qui ont, en particulier ressuscité la flamme modèle 1er Empire de ce Régiment.

Lors des prises d'armes, les trompettes, en bleu horizon, sans aucune particularité, sauf les gants blancs, s'avancent sur leurs chevaux noirs recouverts d'un tapis de selle bleu foncé bordé d'une bande de drap blanc. A la trompette pend une flamme faite aux couleurs du 30^e Dragons 1^{er} Empire, c'est-à-dire vert et orange.

Les tapis existent depuis 1932. Lors d'une fête militaire, le Régiment avait à présenter un carrousel. Ils ont été confectionnés avec d'anciennes couvertures à cheval réformées, mais encore bonnes (couleur bleu foncé). Autour du tapis, qui mesure 950 millimètres de largeur sur 800 millimètres de longueur, a été cousue, à 7 millimètres du bord, une bande de drap blanc de 30 millimètres de large. Il existe, au Régiment, quatre-vingts de ces tapis. Mais, pour les prises d'armes, seul le Colonel (pour lequel il y a deux bandes blanches au lieu d'une seule, espacées de 7 millimètres), la Garde des Étendards et les trompettes, ont ce tapis. Le reste du Régiment a la couverture pliée réglementaire.

Les flammes de trompettes ont été confectionnées à Paris en 1920, alors que le Régiment était sur le Rhin, à Essenheim. Elles sont faites, paraît-il, d'après un document donnant la flamme de trompette du 30° Dragons sous le 1° Empire et aux couleurs de ce régiment à cette époque, (renseignement, sauf pour les couleurs, que nous n'avons pu contrôler). D'une largeur de 330 millimètres, elles ont une hauteur de 350 millimètres; à 35 millimètres du bord extérieur est cousue une bande de drap orange ressortant sur le fond des flammes qui est vert foncé (vert dragon); cette bande, épousant les angles arrondis du bas des flammes, a 20 millimètres de largeur. Dans la partie centrale se trouve un losange orange avec une grenade verte et le chiffre 30 en vert, également. Les trois côtés de la flamme qui pendent de la trompette sont bordés d'une frange orange de 50 millimètres de longueur. La flamme est attachée à la trompette par deux petites lanières de cuir placées aux deux extrémités de la partie ne possédant pas de franges.

Henry Boutmy de Bavelaër.

BIBLIOGRAPHIE

La Garde Impériale (1804-1815). — Nous avons appris avec le plus grand plaisir que notre vieil ami Louis Fallou, un des doyens des publications militaires, préparait une 2^e édition revue et augmentée de son ouvrage si recherché sur la Garde Impériale paru en 1901; cette nouvelle édition paraîtraît fin 1938.

Bulletin de la Société des collectionneurs de figurines historiques. — Nous signalerons dans le nº 7 de ce bulletin une très intéressante étude de M. Christian-Gérard sur la bataille de Rocroy et les costumes français de cette époque avec la reproduction de neuf élégants dessins de notre collaborateur Lucien Rousselot; dans le nº 8 la fin de l'article très documenté de M. Ch.-F. Keller sur le Musée de la Blassenbourg.

Chasseurs à pied (1743-1914). — Plusieurs collègues nous ont demandé où en était l'édition de cet ouvrage annoncé il y a un an. Nous avons le regret de ne pas pouvoir les renseigner, l'auteur M. Edmond Lajoux n'ayant pas répondu aux lettres où nous lui posions la question.

La Tenue des aumôniers militaires depuis le Second Empire. — Nous signalons un très intéressant article de notre collègue M. A. Griesser paru sous ce titre dans la Revue Catholique d'Alsace (numéro de juillet-août 1937), publiée à Strasbourg.

La Légion Étrangère. — Tous ceux qui aiment et admirent les glorieuses unités auxquelles les pages militaires, littéraires et coloniales de ce nouvel organe sont consacrées, liront le nº 3 de la Revue illustrée La Légion Étrangère, où nous leur signalons tout particulièrement l'article de M. Jean Brunon sur Le Centenaire de la Prise de Constantine et la mort du colonel Combes et celui de M. Charles Terrin : Les Suisses au service de la France.

Handbuch der Uniformenkunde. — C'est sous ce titre que les éditeurs von Diepenbroik-Greuter et Schultz de Hambourg publient un volume serré de 438 pages qui résume l'histoire de l'Uniforme depuis sa création dans tous les États du monde. L'ouvrage suppose une documentation énorme et un travail gigantesque. C'est l'œuvre immense de Richard Knoetel continuée par son fils Herbert Knoetel avec la collaboration de M. Sieg de Hambourg et condensée dans un volume; 1.600 vignettes groupées par 10 en moyenne illustrent les descriptions. L'armée française toute entière tient en 41 pages. C'est évidemment là un monument formidable, une œuvre colossale et le livre constitue un dictionnaire de tout premier ordre mais bien entendu, avec une telle condensation, les descriptions sont un peu sommaires pour permettre une reconstitution détail-lée; les distinctions de grades sont traitées rapidement, celles des instrumentistes de tous genres sont laissées de côté.

Cet ouvrage semble être surtout une œuvre de vulgarisation et son tirage doit être considérable pour pouvoir être livré au prix de 10 R. M. S'adresser aux éditeurs..

E. L. B.

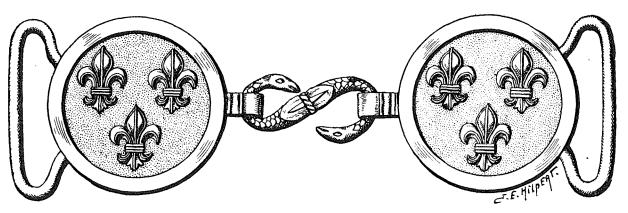
QUESTIONS ET RÉPONSES

118e Question (posée par M. le Dr Germain). — Je possède une médaille en vermeil de la taille d'une pièce de 5 francs. Elle est surmontée d'une couronne murale de 15 mm de hauteur et de 30 mm de largeur et d'un anneau. A l'avers tête de Napoléon III couronnée, avec l'inscription : « Napoléon III Empereur. » Sous le cou : Caqué F. Au revers une couronne de feuillage et au centre l'inscription : « Francs-tireurs de Maine-et-Loire, offert à M. Charvet le 23 avril 1869. »

Je désirerais savoir si cette décoration est une fantaisie purement individuelle ou si elle était réglementaire et si on en connaît d'autres exemplaires. De quelle couleur était le ruban qui nécessairement l'accompagnait et que je ne possède pas.

119° Question (posée par M. E. Belmont). — Dans sa 9° année (1907-1908), page 114, La Giberne a donné la reproduction d'une plaque de shako de Saint-Cyr (Collection La Moskowa), 3° type Restauration, modèle 1825, portant les lettres E. R. S. M. découpées. Cette plaque, qui n'est décrite dans aucun ouvrage sur Saint-Cyr, a-t-elle été réellement portée, et à quelle époque, ou s'agit-il d'un truquage? Si elle a été portée, la Restauration aurait eu pour Saint-Cyr 5 plaques différentes en quinze ans, ce qui semble beaucoup?

120e Question (posée par le commandant E.-L. Bucquoy). — On me communique un hausse-col en cuivre de type français qui a dû avoir un insigne fixé autrefois en deux points l'un au-dessus de l'autre. A cet insigne en a succédé un autre fixé en un seul point au milieu des deux autres. Cet insigne en métal argenté représente une étoile à cinq branches de 15 mm. de diamètre sur un fond de rayons de 35 mm. de diamètre entouré de deux branches de feuillages (laurier d'un côté, chêne de l'autre). A quelle nationalité, à quelle arme et à quelle époque attribuer ce hausse-col?



Boucle de ceinturon d'officier. Garde Royale — Restauration (Collection Ch. Leroy). En cuivre doré.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ

Nécrologie. — Le Passepoil a été cruellement éprouvé au mois de septembre par la disparition à quelques jours d'intervalle de deux de ses membres les plus distingués, décédés subitement en pleine activité : M. le colonel Thomas et M. le médecin lieutenant-colonel Dupont.

Le colonel d'artillerie breveté J. Thomas appartenait à cette élite de l'armée belge qui se sent toujours en étroite parenté avec l'armée française. Officier de la Légion d'honneur, ayant fréquemment suivi nos manœuvres, ayant occupé longtemps Aix-la-Chapelle à côté de nos troupes il se sentait chez lui au milieu de nous. Historien érudit, connaissant et aimant l'armée française autant que l'armée belge, il savait que c'est faire honneur à l'une que de glorifier l'autre. Son dernier ouvrage sur le Régiment des Lanciers de Berg est un modèle d'historique. Il fut pour mes cartes sur l'Empire comme pour Le Passepoil un collaborateur aimable et précieux. Je perds en lui un ami et Le Passepoil un de ses bienfaiteurs.

Le Dr Dupont, médecin lieutenant-colonel de réserve, officier de la Légion d'honneur, après une brillante conduite au cours de la grande guerre, s'était retiré à Fontainebleau où il avait accepté la présidence de la Société de préparation militaire « La Patriote ». S'intéressant passionnément à tout ce qui touche à l'uniforme de l'armée française, il fut pendant une douzaine d'années l'organisateur de ces magnifiques fètes qui attirent chaque été, à Fontainebleau, les amateurs de reconstitutions militaires. Il y a quelques mois, il m'écrivait pour m'inviter à celle du 29 août dernier (dont nous avons donné plus haut le compte rendu) et c'est quelques jours après ce magnifique succès qu'il est décédé subitement. Il laisse inachevé un important travail sur les Uniformes du Service de Santé. Sa mort cause un grand vide parmi les fanatiques amateurs et réalisateurs d'uniformes et Le Passepoil voit disparaître avec regret un de ses membres de la première heure.

Commandant E.-L. Bucquoy.

Assemblée générale. — La 17^e Assemblée générale du Passepoil s'est tenue à Paris le 10 octobre, au domicile de M. Ch.-F. Keller, membre du Comité, sous la présidence du commandant Bucquoy. Une vingtaine de membres de la Société y assistaient dont quatre membres du Comité; quatre autres avaient envoyé leurs pouvoirs. Après le rapport moral et le rapport financier présentés par le président, une large discussion au sujet de la cotisation future s'est ouverte. L'article de tête du présent numéro en donne un fidèle résumé et en précise les conclusions.

Quelques modifications de détail aux statuts présentées par le Comité ont été approuvées à l'unanimité, entre autres le transfert de Strasbourg à Nancy du siège social de la Société. Il a été décidé également que Le Passepoil n'accepterait comme abonné que des collectivités (Bibliothèques, Musées, Cercles, etc...). Toute personne désirant se procurer Le Passepoil devra s'inscrire à la Société comme membre soit actif (Français) soit correspondant (de nationalité étrangère)

Il est procédé ensuite à l'élection de deux membres du Comité, MM. H. Boisselier et L. Rousselot, membres sortants, sont réélus à l'unanimité.

Après la clôture de la séance, une cordiale réception a été offerte par M. Ch.-F. Keller aux membres présents qui ont pu rafraîchir leurs gosiers altérés par la discussion aux délices d'un buffet luxueusement servi dont la charmante M^{me} Keller a fait les honneurs avec la plus aimable bonne grâce. Nous remercions très chaleureusement nos hôtes de leur généreuse et délicate attention.

Liste des Membres. — Ont été admis dans la Société au cours du 2^e trimestre 1937 : Comme Membres actifs : MM. Barrat à Paris, Gastaldi à Colombes, J. Schmitt à Strasbourg.

ANNONCES

M. ALBERT GRIESSER

rue de la Scierie, à Wisches (Bas-Rhin) désire acheter photographies et livrets individuels datant de 1867 à 1870. M. A. EXALTIER, 7, rue Saint-Romain à Lyon, est acheteur d'une paire d'épaulettes de Centgardes avec aiguillettes et d'un plumet de casque. Faire offre à l'adresse ci-dessus.

On désire acheter les cuivreries suivantes concernant l'École militaire de Saint-Cyr :

Plaque de shako 1852.

Ornements de giberne 1815, 1818, 1855.

Boutons 1803-1804, Restauration, 1852-1853 (Présidence) et tous modèles fantaisie.

Plaques de ceinturon 2e Empire et 1872.

S'adresser à M. E. BELMONT, adjudant-chef au C. M. 141, Moutiers (Savoie).

On désire céder l'ouvrage de Detaille sur l'Armée française, exemplaire nº 070, imprimé pour M. E. Joseph Sue. Édition de luxe sur grand japon de Boussod-Valadon. 4 volumes en très belle reliure plein maroquin rouge, têtes dorées, dont 2 volumes contenant toutes les suites en noir des eaux-fortes. Superbe édition en parfait état. L'envoi sera pratiqué avec toutes les garanties nécessaires. S'adresser à M. A. EXALTIER, 7, rue Saint-Romain à Lyon.

Le Directeur de la publication : Commandant E.-L. BUCQUOY

Le Gérant : E. NUSSBAUM. Imprimerie BERGER-LEVRAULT, Nancy.

TABLE DES PLANCHES HORS TEXTE

No	1		1er Régiment de Hussards — 1868-1870	Par P. Benigni
))	2		1er Régiment de Hussards — 1870	» P. Benigni
»	3	*	1er Régiment de Hussards — juillet 1870	» P. Benigni
»	4		1er Régiment de Hussards — septembre 1870	» P. Benigni
))	5		Miniatures de la Collection Bernard-Franck	» L. Rousselot
))	6		Insignes de Régiments — 1936	» H. Feist
))	7		Plaques de ceinturons d'officiers de Marine - 1803	Phototypie en noir
))	8	-	Gendarmerie mobile — 1850-1852	Par EL. Bucquoy
))	9		Soldats des cantons suisses à Bâle — 1793	« L. Rousselot
))	10		Soldats des cantons suisses à Bâle — 1793	» L. Rousselot
»	11		Soldats suisses de la Collection Nicolet — 1812-1817	» J. E. Hilpert
))	12		Troupes suisses de la Garde Royale — 1814-1830	» H. Boisselier
))	13		La Marine Française — 1786	» A. Goichon
»	14		La Marine Française — 1786	» A. Goichon
))	15		Artillerie de Marine — 1816-1822	» H. Boisselier
))	16		Trompette du 30e Dragons — 1932	» EL. Bucquoy.

TABLE DES MATIÈRES DE LA DIX-SEPTIÈME ANNÉE

I. — UNIFORMES

Les Officiers de Santé de la Marine, sous l'ancien Régime — par le Dr Loyer		Pages 99		
La Marine et les corps coloniaux, 1786 — par E. Nussbaum.		101		
Les Derniers Uniformes des Régiments Suisses, 1790-1793 — par O. de Prat				
Miniatures de la Collection Bernard-Franck, Consulat — par O. DE PRAT		67 33		
Habit de trompette du 5 ^e Hussards, 1 ^{er} Empire — par le C ^t EL. Bucquoy		111		
Les Suisses de la Collection Nicolet, 1812-1817 — par le C ^t EL. Bucquoy		93		
L'État-major général des Suisses, 1814-1830 — par le C ^t Darbou et le L ^t -Colonel Pelet		95 85		
•		71		
Les Régiments Suisses de la Garde Royale, 1816-1830 — par le C ^t Darbou et le L ^t -C ^{el} Pelet Les Uniformes des Troupes de la Marine et des Colonies depuis 1814	•	/1		
•	27	107		
— par Henry Boisselier et le chef d'escadrons Darbou	οι,	107		
Les Tenues de la 2 ^e Garde Impériale : la gendarmerie à pied — par Henry Boisseller et le chef d'escadrons Darbou		49		
L'Uniforme des Hussards, 1868-1870 — par P. Benigni		49 5		
Trompette du 30° Dragons, 1932 — par H. Boutmy de Bavelaer		112		
Trompette du 50° Dragons, 1952 — par 11. Doctint de Davielaen.	•	114		
Plaques de ceinturon d'officiers de la Marine, 1803 — par le C ^t EL. Bucquoy		34 91 35		
Avant-propos de la dix-septième année		1		
Avant-propos du Nº 3 sur les Troupes Suisses		63		
Cotisations nouvelles		95		
La Légion Étrangère		92		
Alius alium erudit		46		
Echos et Nouvelles	, 64	, 96		
Questions et Réponses				
	00,	114		
Bibliographie		114 113		
Bibliographie	94,	113		





Sergent du Bataillon Auxiliaire des Régiments des Colonies LA MARINE FRANÇAISE EN 1785

Chirurgien de la Marine Bas officier du Corps Royal des Canonniers Matelots

Canonnier Garde-côte



CORPS ROYAL D'ARTILLERIE DE MARINE — 1816-1822 d'après Valmont

Officier et Tambour de Bombardiers - Sapeur



TROMPETTE DU 30. RÉGIMENT DE DRAGONS - 1932
Was Arlvans pure il tapis le selle (qualtroppe)
rul 1932
finereditale)

ANNONCES

LIBRAIRIE CH. CLAVREUIL

NOUVELLE ADRESSE

8, Rue de l'Ancienne Come

M. et A. CART, Successeurs

Chèques Postaux, Paris 1234-46 - 59, Rue de Saine, PARIS (VIe) - Téléph. Danton 03-15

fort vol. in-folio, br., au lieu de 800 fr.

et de 50 portraits.

Costumes et Uniformes. Revue Historique Documentaire, publiée par la « Société l'Histoire du Costume » sous la direction de M. Maurice Leloir et de M. Albert Depréaux. Paris, 1912. 10 numéros

petit in-4°.

Série complète de ce qui a paru de cette intéressante Revue, illustrée de 56 planches en noir et en couleurs de costumes civils et militaires.

Bottet (Capitaine M.), Vétérans, Frères d'Armes de l'Empire Français, Débris et Médailles de Sainte-Hélène, 1792-1815. Leroy, 1906, in-8° broché, orné de 4 planches en couleurs. (Au lieu de 12 fr.

30 francs.).

La Légion d'honneur - Rigault. — L'Étoile de la Légion d'honneur (1804-1804). La Médaille Militaire. Leroy 1904, in-4° broché, orné de nombreuses gravures et de planches en noir et en

LES UNIFORMES DU 1er EMPIRE

Le Commandant Bucquoy fait connaître qu'il dispose actuellement d'une collection de ses cartes d'uniformes du 1er Empire allant de la série 70 à la série 213.

Prix net: 995 fr.

AND NAIDY BILEO

JOUETS

408, Rue Saint-Honoré, 1 et 3, Rue Richepanse

JEUX

Tél. Opéra 82-16

PARIS

English spoken

Soldats en carton découpé peints sur les deux faces

d'après les dessins de A. GOICHON, Membre du "PASSEPOIL"

SUJETS PARUS :

Cavaliers 1er Empire Officier d'ordonnance de l'Empereur Brigad er Chasseur à cheval (Garde)

Chasseur a cheval (Garde)

à pied 1er Empire Sergent sapeur Sapeur Tambou:-major Tambour

Sergent Caporal Grenadier

Cavalier 10 Fr - Fantassia 5 Fr.

NOTA. - Ces soldats sont vendus également en planches, non découpés. - Demander les Prix.

AU PLAT D'ÉTAIN -- JOUETS

Société à Responsabilité limitée au Capital de 340.000 francs

37 PUATER ET 39, RUE DES SAINTS-PÈRES - PARIS-VI

Anciennes Maisons LUCOTTE et MIGNOT rénnies

Spécialité de soldats de plomb fins pour collections

Reconstitution historique - Accessoires

SEULE MAISON EN FRANCE SPÉCIALISÉE DANS LE SOLDAT DE COLLECTION

SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES UNIFORMES

Fondée à Strasbourg, le 8 Février 1920, sur l'initiative du Capitaine E.-L. BUCQUOY, la Société d'Étude des Uniformes " Le Passepoil " est patronnée par un Comité d'honneur et dirigée par un comité actif. Elle se propose de publier dans le présent Bulletin tous documents et renseignements concernant l'habillement, le harnachement, l'équipement et l'armement de l'armée française aux différentes époques de son histoire. Le Bulletin paraît tous les trois mois.

La Société comprend : des Membres fondateurs, bienfaiteurs, actifs et correspondants. En dehors de ses Membres, la Société admet des abonnés à son Bulletin.

Présidents d'honneur : M. le général HIRSCHAUER et M. G. SCHWEITZER.

COMITÉ ACTIF

COMMANDANT E.-L. BUCQUOY (Fondateur et Président)

COMMANDANT DARBOU (Vice-Président)

E. NUSSBAUM (Secrétaire-Trésorier)

VICOMTE GROUVEL (Membre perpétuel) (Secrétaire général de la Sabretache) CAPITAINE BOUTMY

CH.-F. KELLER

(Membre perpétuel) (Pt de la Sté de Collectionneurs de Figurines historiques)

P. MARTIN

H. BOISSELIER

L. ROUSSELOT